



Pré-Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales

LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS
LOCALES EN 2021

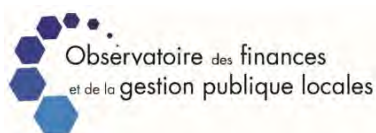


Président : André Laignel
Rapporteur : Charles Guené
Juin 2021

DGCL
Direction générale
des collectivités locales

Pré-Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales

LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS
LOCALES EN 2021



DGCL
Direction générale
des collectivités locales

*Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales
" Les finances des collectivités locales en 2021 "*

Préparé par :

le Département des études et des statistiques locales (DESL), Service statistique ministériel de la DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES LOCALES (DGCL) : LUC BRIERE, GUILLAUME LEFORESTIER, LEANA CARELLE MADJOU FOSTING, DEBORAH MASSIS, BENEDICTE MORDIER, XAVIER NIEL, LIONEL SEBBANE, NESHEEN SOLANKI.

et

l'OBSERVATOIRE DES FINANCES ET DE LA GESTION PUBLIQUE LOCALES (OFGL) : MATTHIEU CHTIOUI, NICOLAS LAROCHE, SAMUEL LERESTIF, ET THOMAS ROUGIER.

Sous la direction d'ANDRE LAIGNEL, maire d'Issoudun, premier vice-président délégué de l'AMF, président de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales ; et de CHARLES GUENE, sénateur de la Haute-Marne, rapporteur de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales.

Direction de la publication :

FAUSTIN GADEN (DGCL), secrétaire du Comité des finances locales.

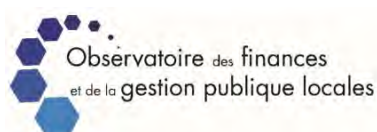
Coordination éditoriale :

LUC BRIERE, XAVIER NIEL (DGCL)

Pré-Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales

LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS
LOCALES EN 2021

Président : André Laignel
Rapporteur : Charles Guené
Juin 2021



DGCL
Direction générale
des collectivités locales

Sommaire

Avant-propos	5
Vue d'ensemble sur 2020	7
Les finances locales et la crise COVID : éléments d'évaluation	19
Fiches par collectivité	à paraître dans le rapport final
Les finances du secteur communal	à paraître dans le rapport final
Les finances des départements	à paraître dans le rapport final
Les finances des régions et des CTU	à paraître dans le rapport final
 Annexes	
Annexe 1 - Les comptes des administrations publiques locales	36
Annexe 2 - Les finances des collectivités locales	40
Annexe 2A - Les budgets principaux.....	43
Annexe 2B - Les budgets annexes	52
Annexe 2C - Consolidation entre budgets principaux et annexes.....	61
Annexe 2D - Consolidation entre collectivités	69
Annexe 2E - Comptes consolidés régionalisés	à paraître dans le rapport final
Annexe 2F - Présentation fonctionnelle.....	75
Annexe 3 - Les collectivités locales ultra-marines	à paraître dans le rapport final
Annexe 4 - Les transferts, extensions et créations de compétences	à paraître dans le rapport final
Annexe 5 - Les disparités des situations communales, départementales et régionales	80
Annexe 6 - Le périmètre des EPCI à fiscalité propre au 1 ^{er} janvier 2021.	86
Annexe 7 - Les finances des syndicats et des établissements publics locaux (EPL) ...	à paraître dans le rapport final
Annexe 8 - La fiscalité locale	à paraître dans le rapport final
Annexe 9 - Les concours financiers de l'État aux collectivités	à paraître dans le rapport final
Annexe 10 - La péréquation entre collectivités territoriales	à paraître dans le rapport final
Annexe 11 - Les effectifs et les salaires dans les collectivités locales	à paraître dans le rapport final
Annexe 12 - Synthèse du rapport public annuel du CNEN	à paraître dans le rapport final

L'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) a pour mission de collecter, d'analyser et de partager les données sur les finances et la gestion des collectivités locales.

Dans le cadre de cette mission, l'OFGL produit depuis 26 ans un rapport annuel qui dresse un état des lieux des finances locales.

Il permet d'accéder à des données de références, calculées et structurées par le Département des études et des statistiques locales de la DGCL, principalement à partir des données fiscales et des comptes de gestion fournies par la DGFIP, de données de la DGCL et de l'INSEE.

L'un des objectifs est de fournir, au plus tôt, les résultats de l'exercice 2020, pour l'ensemble des collectivités locales mais aussi par niveau de collectivités. Dans le contexte de crise sanitaire et économique aigue, cette production de résultats 2020 s'organise en deux temps. Tout d'abord, un pré-rapport, comprenant une analyse d'ensemble, les tableaux détaillant les résultats financiers par niveau de collectivités et un dossier dédié à l'évaluation des effets de la crise sur les finances locales en 2020, est proposé. Ensuite, courant juillet, le rapport final sera diffusé. Il reprendra ces premiers éléments en les complétant des analyses par niveau de collectivités et de toutes les annexes.

Les annexes fournissent des données complémentaires utiles à une vision la plus complète possible des finances locales. De même, la plateforme de partage de données data.ofgl.fr sera mise à jour, avec l'ensemble des données individuelles utiles à tous les observateurs pour mesurer les disparités existantes derrière les résultats d'ensemble.

Ce rapport nécessite quelques précisions de lecture :

- les données 2020 sont des premiers résultats, non définitifs ;
- ce rapport est l'occasion de poursuivre les travaux de consolidation initiés depuis trois ans : entre budgets principaux et annexes, et entre niveaux de collectivités. Ils sont présentés en annexe 2C et 2D. Le commentaire porte sur les données des budgets principaux avant consolidation, mais ils s'attachent à signaler les impacts éventuels de la consolidation sur les résultats obtenus.

Vue d'ensemble sur l'année 2020

(Remarque générale : Toutes les données relatives à la vue d'ensemble sont détaillées sous forme de tableaux dans les annexes 1 et 2).

Introduction : Le compte des administrations publiques

Selon les comptes publiés par l'Insee fin mai 2021, le produit intérieur brut (PIB) a reculé de - 7,9 % en volume en 2020, après + 1,8 % en 2019 et + 1,9 % en 2018. Il s'agit de la plus forte récession de l'économie française depuis la crise des années 30. Les dépenses de consommation des ménages se replient de - 7,1 % et la FBCF de - 8,6 %, tandis que le solde du commerce extérieur contribue à hauteur de - 1,1 point de % au repli du PIB. Le déficit public pour 2020 s'établit à 212,0 Md€, soit 9,2 % du PIB, après 3,1 % en 2019. Les recettes des administrations publiques diminuent de - 5,0 %, et les dépenses augmentent de + 5,4 %.

La dégradation historique du besoin de financement des administrations publiques en 2020 provient en premier lieu de l'État, dont les recettes fiscales ont chuté avec le ralentissement de l'activité, tandis que les dépenses de prestations sociales et de subventions ont bondi. Le coût de la crise sanitaire est également porté par les administrations de sécurité sociale qui voient leurs prestations augmenter fortement, alors que le produit des cotisations diminue nettement. Le déficit des administrations locales se creuse légèrement, de - 3,1 Md€, malgré une baisse de leurs dépenses, la baisse de leurs recettes étant plus prononcée. Ces montants s'entendent au sens de la comptabilité nationale, c'est-à-dire notamment y compris la Société du Grand Paris et Île-de-France-Mobilités, ce qui n'est pas le cas dans le reste du rapport, consacré aux seules collectivités locales. Sous l'effet de la forte augmentation des dépenses de l'Etat (+ 12,3 %) et de celles des administrations de sécurité sociale (+ 9,7 %), le poids des dépenses des APUL dans les dépenses de l'ensemble des administrations publiques diminue de plus d'un point. Elles en représentent 19,0 % en 2020, après avoir atteint 20,1 % en 2019 (*graphique 1 et annexe 1*).

La dette des administrations publiques a augmenté de + 270,6 Md€ en 2020 et s'établit à 2 650,1 Md€ soit 115,1 % du PIB. Les administrations publiques locales contribuent à l'augmentation de la dette à hauteur de + 19,5 Md€. Cette hausse résulte de l'endettement de la Société du Grand Paris (+ 11,0 Md€), d'Île-de-France Mobilités (+ 1,5 Md€), du secteur communal (+ 2,5 Md€) et des régions (+ 2,9 Md€).

GRAPHIQUE 1 - POIDS DES DEPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES
DANS LES DEPENSES PUBLIQUES TOTALES

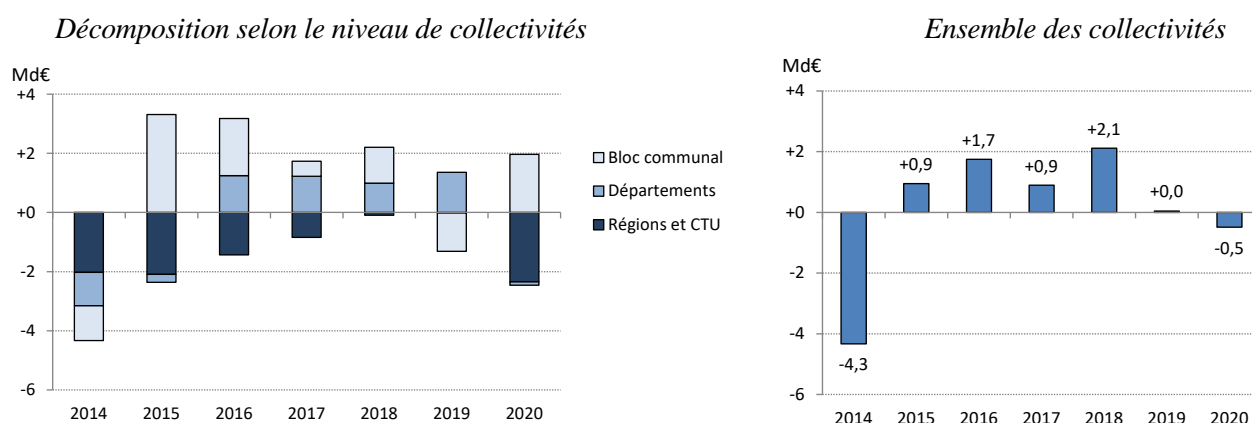


Les barres verticales indiquent les années d'élections municipales
Source : Insee, Comptes Nationaux - Base 2014.

Les collectivités locales en besoin de financement, pour la première fois depuis cinq ans

En 2020, année de crise sanitaire, les collectivités locales ont enregistré un besoin de financement de - 0,5 Md€ Ce solde représente la différence entre recettes et dépenses de l'année avant mouvements sur la dette ; il fait suite à cinq années consécutives en capacité de financement. Les situations sont cependant très différentes d'un niveau de collectivités à l'autre : les régions et collectivités territoriales uniques (CTU) sont en besoin de financement de - 2,3 Md€, tandis que les départements sont quasiment à l'équilibre (- 0,1 Md€) et le bloc communal en capacité de financement (+ 2,0 Md€) (*graphique 2*).

GRAPHIQUE 2 - CAPACITE (+) OU BESOIN (-) DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITES



Lecture : En 2020, le bloc communal a dégagé une capacité de financement de + 2,0 Md€, les régions et les collectivités territoriales uniques (CTU) expriment en revanche un besoin de financement de - 2,3 Md€ et les départements sont quasiment à l'équilibre (- 0,1 Md€). Au total, le besoin de financement des collectivités locales est de - 0,5 Md€.

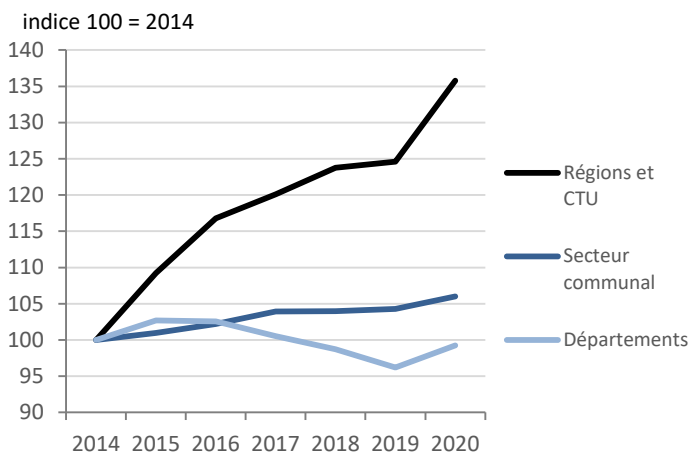
Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Augmentation de l'encours de dette de + 3,3 %

Ces trois soldes différents se sont traduits en 2020 par des comportements d'endettement eux aussi très différents. Les régions et les départements ont fortement augmenté leur recours à l'emprunt, qui double dans les régions et progresse de + 72 % dans les départements, à l'inverse du bloc communal (+ 2,5 %). La dette des régions, après une année 2019 de quasi-stabilité (+ 0,7 %), retrouve un taux de progression très fort (+ 9,0 %), comparable aux observations des années 2014 et 2015 (*graphique 3*). Celle des départements, après avoir reculé quatre années de suite, revient à son niveau de 2018 (+ 3,2 %). En comparaison, les mouvements du secteur communal paraissent plus modérés : l'encours de dette progresse de + 1,6 % (+ 0,3 % pour les communes et + 5,1 % pour les groupements à fiscalité propre).

Sur l'ensemble des collectivités, le stock de la dette affiche une évolution de + 3,3 % qui contraste avec les stabilités constatées en 2018 (+ 0,1 %) et 2019 (- 0,2 %). Une partie de cet accroissement correspond au financement d'opérations sur les années à venir puisque, dans le même temps, la variation du fonds de roulement sur 2020 redevient importante (+ 3,6 Md€).

GRAPHIQUE 3 - EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITES



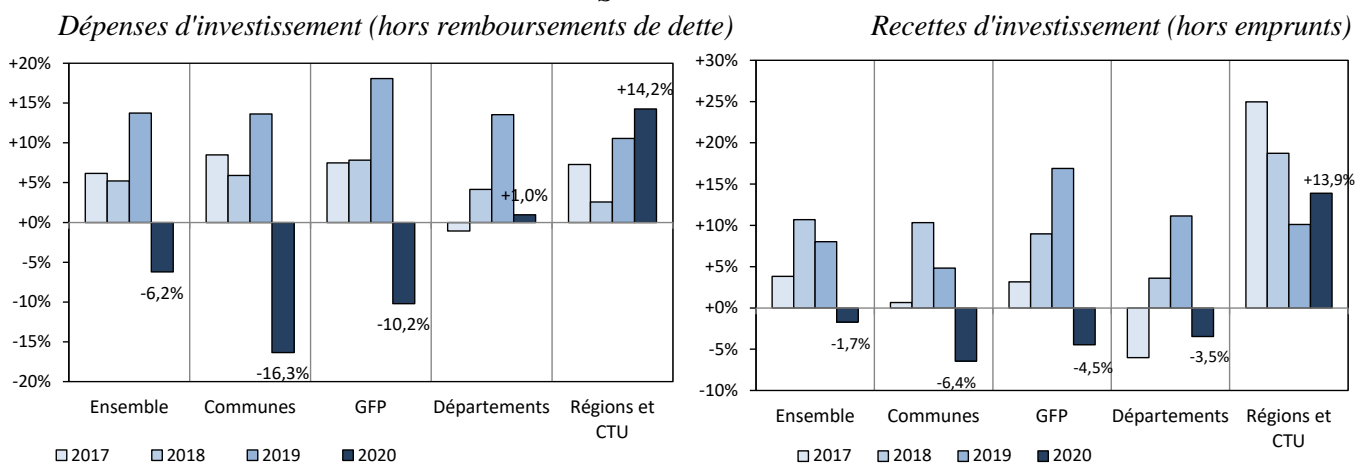
Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Baisse de - 6,2 % des dépenses d'investissement

Ce recours à l'emprunt est à mettre en regard des comportements d'investissement, là aussi très différents selon les niveaux de collectivités.

Les régions (et CTU) ont augmenté massivement leurs dépenses d'investissement (+ 14,2 %), soit par des subventions versées directement au secteur privé (+ 26,8 %) ou aux organismes de transport (+ 10,4 %), soit par l'intermédiaire du fonds national de solidarité (à hauteur d'un peu plus de 500 M€), ou encore sous forme de prêts et d'avances remboursables (+ 89,2 %). Ces dépenses des régions sont à mettre en parallèle des suppléments de recettes qu'elles ont reçues à cet égard en 2020 (+ 13,9 %, dont en particulier des dotations d'investissement et des subventions de l'État) (graphique 4).

GRAPHIQUE 4 - TAUX DE CROISSANCE DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITES



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Les départements sont parvenus à garder leurs investissements en légère augmentation (+ 1,0 %), malgré une baisse de leurs recettes d'investissement (- 3,5 %).

Le bloc communal diminue en revanche ses investissements de - 14,5 % (hors remboursements de dette). Une baisse était prévisible, comme à chaque fois à ce stade du cycle électoral, où un recul d'environ - 9 % est habituellement enregistré ; elle était, de fait,

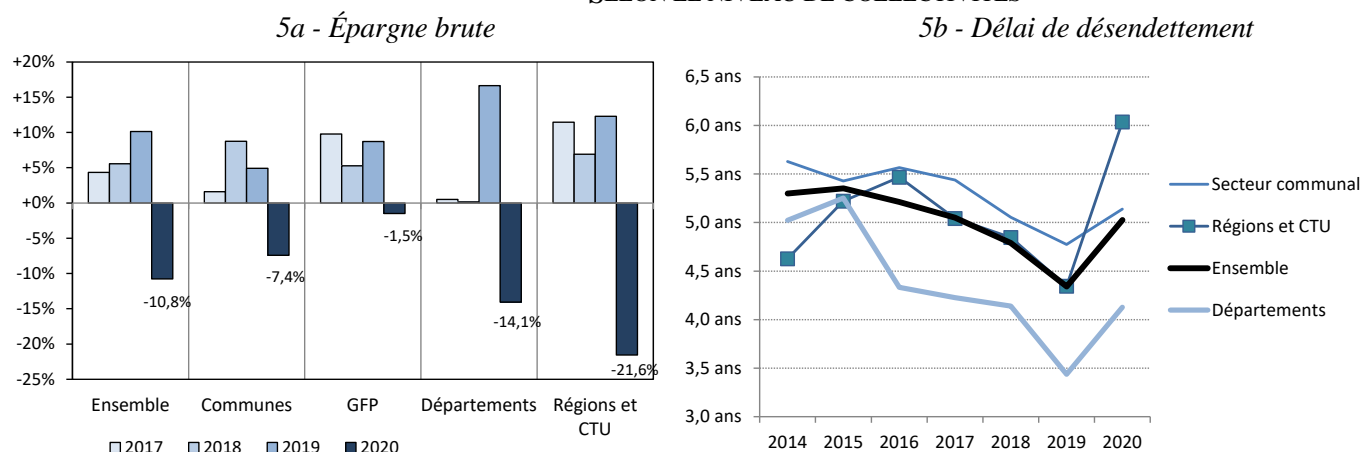
inscrite dans les budgets primitifs votés au début de l'année 2020, donc avant la crise sanitaire. La baisse observée à la fin de l'année 2020 a cependant été beaucoup plus forte que celle prévue en début d'année. Tant les communes que les groupements à fiscalité propre s'inscrivent dans ce mouvement de fort repli.

Recul de l'épargne brute de - 10,8 % et allongement du délai de désendettement de + 0,7 an

Le financement des investissements communaux par l'épargne brute (c'est-à-dire par l'excédent de la section de fonctionnement) a en effet été plus difficile en 2020 (*graphique 5a*). Ce constat ne se limite pas au secteur communal (- 5,5 % sur l'épargne brute) : c'est le cas aussi pour les départements, dont l'épargne a chuté (- 14,1 %), comme pour les régions et CTU (- 21,6 %). Mais pour ces dernières, les recettes d'investissement ont, pour partie, pris le relai de l'épargne.

L'encours de dette, rapporté à cette épargne, constitue un bon indicateur synthétique de la situation financière, connu sous le nom de délai de désendettement. Il exprime le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité locale pour rembourser son encours de dette si elle devait pour cela utiliser la totalité de son épargne brute. En 2020, l'encours de dette augmentant et l'épargne brute diminuant, ce délai se dégrade pour tous les niveaux de collectivités, et en particulier pour les régions (*graphique 5b*).

GRAPHIQUE 5 - TAUX DE CROISSANCE DE L'ÉPARGNE BRUTE ET DÉLAI DE DESENDETTEMENT SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITÉS



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

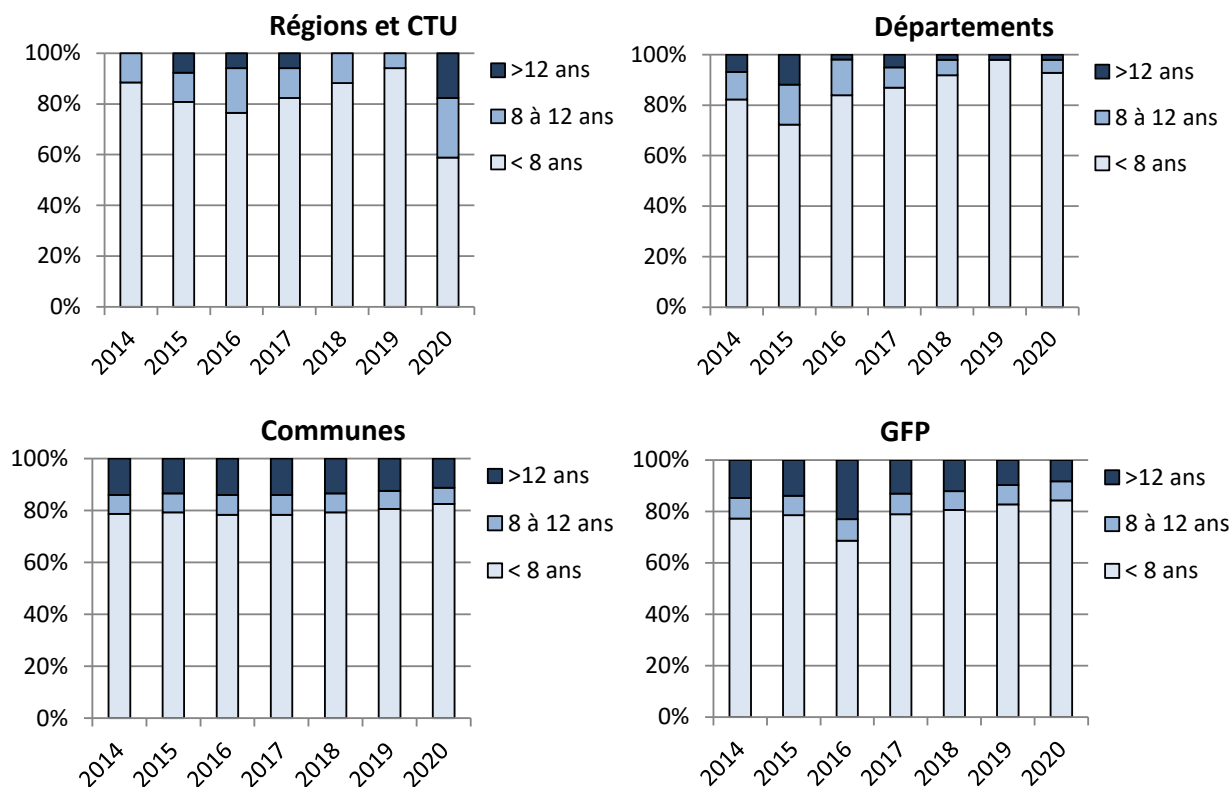
Davantage de régions et de départements ont en 2020 un délai de désendettement supérieur à 8 ans

Sur 17 régions ou CTU, une seule (La Réunion) avait en 2019 un délai de désendettement supérieur à 8 années ; elles sont sept dans ce cas en 2020, dont trois (Guadeloupe, Guyane, Martinique) avec un délai de désendettement supérieur à 12 ans (*graphiques 6*).

Cette dégradation s'observe aussi parmi les départements, avec sept départements en 2020 ayant un délai de désendettement supérieur à 8 ans, contre seulement deux en 2019 (l'Aisne et la Seine-Saint-Denis).

Pour le bloc communal en revanche, la dégradation du ratio moyen (5,1 années en 2020 contre 4,8 en 2019) ne se traduit pas par l'augmentation de la proportion de communes ou groupements à fiscalité propre dépassant le niveau de 8 années (*cf. aussi les fiches par niveaux de collectivités dans le rapport final*).

GRAPHIQUE 6 - REPARTITION DES COLLECTIVITES SELON LEUR DELAI DE DESENDETTEMENT



Lecture : En 2014, 79 % des communes avaient une capacité de désendettement inférieure à 8 années.

Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

La mesure des évolutions des dépenses et des recettes de fonctionnement est perturbée par les modifications de champ en 2020

L'épargne brute de l'ensemble des collectivités a diminué en 2020 car les recettes de fonctionnement ont diminué (- 1,6 %) tandis que les dépenses ont continué d'augmenter (+ 0,2 %). Ces évolutions résultent d'un ensemble de facteurs qui ne sont pas seulement liés à la crise sanitaire.

L'évolution des comptes des départements est affectée par la reprise, par l'État, des dépenses et des recettes liées au RSA dans le département de La Réunion. De ce fait, la TICPE perçue par les départements diminue globalement de - 8,1 % et la DGF de - 1,6 %. En excluant La Réunion, la TICPE perçue par les départements baisse seulement de - 1,2 % et la DGF reste stable.

De même, la réforme de l'apprentissage transfère au monde professionnel les dépenses et les recettes liées à l'apprentissage, ce qui modifie les comptes des régions et des CTU. Leurs dépenses de fonctionnement baissent ainsi de - 3,2 % et leurs recettes de - 7,3 % ; mais hors apprentissage, les dépenses de fonctionnement des régions et CTU augmentent en réalité de + 3,0 % et leurs recettes ne reculent que de - 1,6 %.

Dès lors, pour apprécier l'évolution des finances des collectivités locales en 2020, la prise en compte des simples dépenses de fonctionnement ou des seules recettes de fonctionnement présente des biais qu'il est indispensable de neutraliser. Ne pas tenir compte de ces biais sous-estime l'évolution des dépenses et des recettes.

Par ailleurs, les finances locales subissent en 2020 certains effets de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales. Ces effets ont des traductions en termes de

recettes et de dépenses. En dépenses, la crise sanitaire a généré des économies, liées par exemple à la fermeture de certains équipements ou de services ; mais des dépenses nouvelles ont dans le même temps été engagées (achats matériels spécifiques, soutien aux entreprises ou aux ménages). En recettes, les collectivités enregistrent des pertes dues au recul de l'activité économique ; mais d'une autre côté, des financements exceptionnels sous forme de compensations ou d'avances remboursables sont apparus.

Recettes de fonctionnement : stabilité des recettes fiscales, baisse des recettes tarifaires et hausse des subventions

En prenant les précautions rappelées précédemment sur les modifications de contours dans les comptes des départements et des régions, on peut détailler les recettes qui ont baissé en 2020 et celles qui n'ont pas été atteintes par la crise sanitaire (*voir aussi le dossier du rapport*).

Les recettes de fonctionnement ont diminué de - 1,6 % à champ courant, et de - 0,6 % à périmètre constant (hors département de La Réunion et taxe d'apprentissage des régions).

Le produit des impôts locaux directs, enregistré dans les budgets principaux des collectivités locales, a augmenté en 2020 de + 1,8 % (*cf. l'annexe 8 du rapport final pour les montants totaux qui incluent aussi les recettes perçues par les budgets annexes et par les syndicats*). Cette hausse est surtout tirée par les impôts économiques (CVAE, IFER, TASCOM) : s'appuyant sur les résultats d'entreprises antérieurs à 2020, le rendement de ces impôts n'a pas été touché en 2020 par les effets de la crise sanitaire liée à la Covid (*graphique 7a*). Le produit des taxes d'habitation et foncières a un peu moins augmenté, du fait notamment de la faible progression de la taxe d'habitation, liée au gel de ses taux dans le contexte de sa suppression progressive. Les collectivités ne mobilisent par ailleurs pas le levier fiscal sur le foncier bâti : les taux restent quasiment stable en 2020. Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) progresse peu. Ni les bases fiscales (dont la revalorisation dépend pour partie de l'inflation de l'année précédente), ni les taux d'imposition, n'ont été, par définition, touchés par la crise sanitaire.

Aux impôts directs s'ajoutent d'autres taxes locales, dont les plus importantes sont les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) (*graphique 7a*). La forte baisse de ces « autres impôts et taxes » par rapport à 2019 (- 6,3 % pour les seuls budgets principaux des collectivités locales, hors syndicats) résulte, d'une part, de la disparition de la taxe d'apprentissage à la suite de la réforme de l'apprentissage, ensuite, de la suppression du financement par la TICPE des dépenses du RSA pour le département de La Réunion, recentralisé par l'État, et enfin, de la baisse de certaines recettes d'activité, liée à la crise sanitaire de la Covid : DMTO, TICPE, versement mobilité, certificats d'immatriculation, mais aussi, pour des montants bien moindres, taxe de séjour, taxe sur les jeux et paris, sur la publicité extérieure, droits de place, etc. (*graphique 7b*). Hors le département de La Réunion et hors taxe d'apprentissage des régions, la baisse des recettes de l'ensemble de ces « autres impôts et taxes » est moins importante (- 2,7 %).

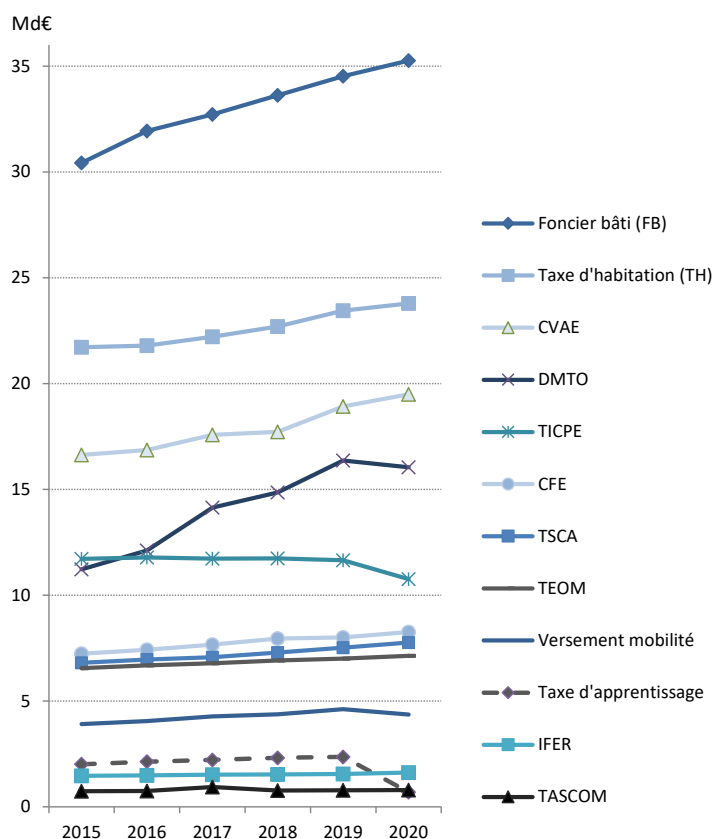
Le total des impôts et taxes (impôts directs et autres taxes locales) enregistré dans les budgets principaux des collectivités locales (hors syndicats) diminue en 2020 de - 1,3 %. Hors taxe d'apprentissage et hors les impôts perçus par le département de La Réunion, l'ensemble des recettes fiscales est en réalité stable (+ 0,1 %).

À ces recettes fiscales, viennent s'ajouter des recettes tarifaires ou provenant de la vente de biens ou de services (eau, location d'immeuble, bois, etc. ; *cf. le dossier de ce rapport*). Seul le bloc communal présente dans certains cas une réelle dépendance à ces ressources. Ces recettes tarifaires ou domaniales étant généralement liées à l'activité économique, elles ont, pour la plupart d'entre elles, beaucoup diminué en 2020. Les reculs les plus frappants

concernent les redevances liées aux activités périscolaires, culturelles, sportives et sociales, ou liées aux transports. Seules quelques recettes augmentent, comme les ventes d'eau, les redevances d'assainissement, les services départementaux d'analyse et de désinfection, ou les redevances funéraires.

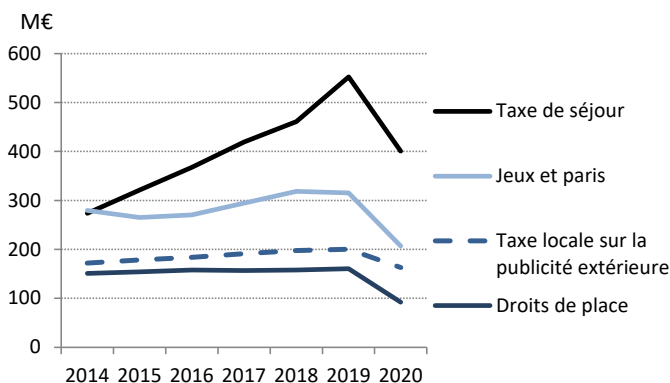
Si la baisse globale de ces ventes de biens ou de services est très marquée (- 16,8 %), elles ne constituent qu'une faible part des recettes de fonctionnement des collectivités (*graphique 8*). Il en va de même pour les subventions et les participations reçues, d'un poids limité, mais en forte hausse en 2020 (+ 7,2 %).

GRAPHIQUE 7A - PRODUITS DES PRINCIPALES RECETTES FISCALES



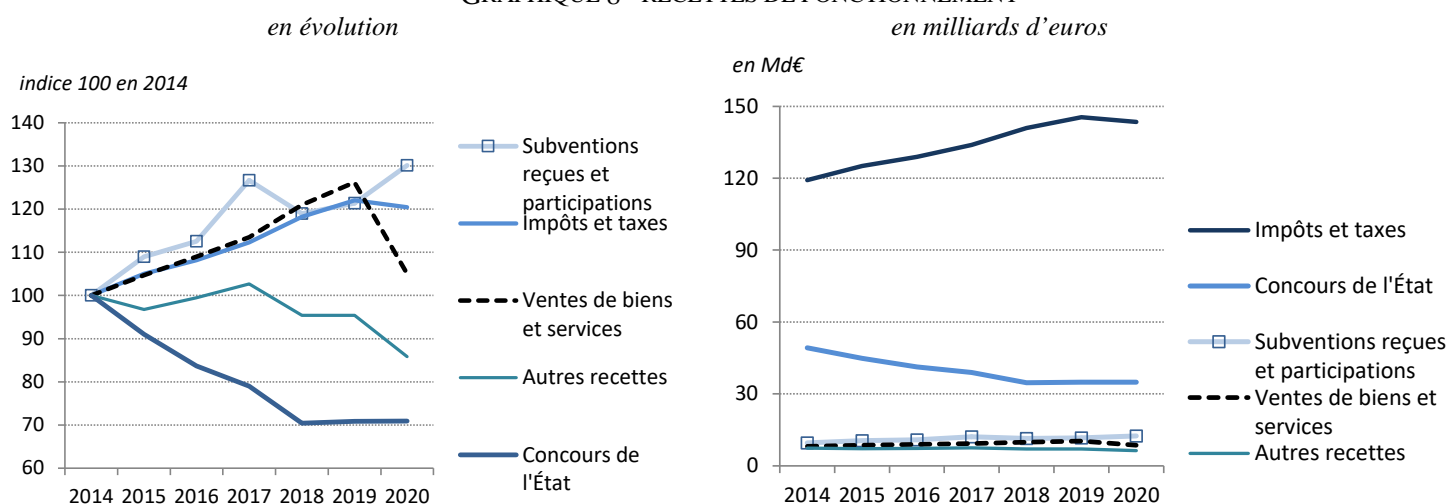
Source : DGCL. Données DGFIP, Recensement des éléments d'imposition (REI) et Comptes de gestion - budgets principaux et annexes. Champ : Ensemble des collectivités locales, y compris les syndicats.

GRAPHIQUE 7B - PRODUITS DE CERTAINES AUTRES RECETTES FISCALES SENSIBLES A L'ACTIVITE



Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux et annexes. Champ : Ensemble des collectivités locales, y compris les syndicats.

GRAPHIQUE 8 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

Hausse des dépenses de fonctionnement au même rythme qu'en 2019

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de + 0,2 % en 2020. Mais hors dépenses des régions liées à l'apprentissage et en excluant le département de La Réunion, dont les dépenses liées au RSA ont été reprises par l'État, les dépenses de fonctionnement ont augmenté en réalité de + 1,3 % en 2020, au même rythme donc qu'en 2019. Là aussi, les situations sont très différentes d'un niveau de collectivité à l'autre.

Évolution selon le niveau de collectivités

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est la plus forte pour les départements : + 1,8 % à champ courant, et + 3,1 % si on exclut La Réunion, soit bien plus qu'en 2019 (+ 1,3 % également à champ constant, donc hors Paris) et qu'en 2018 (- 0,8 % à champ constant, donc hors Corse). Les dépenses d'intervention notamment, liées en grande partie aux compétences sociales des départements, augmentent de + 2,2 % (et en réalité de + 4,0 %, hors La Réunion).

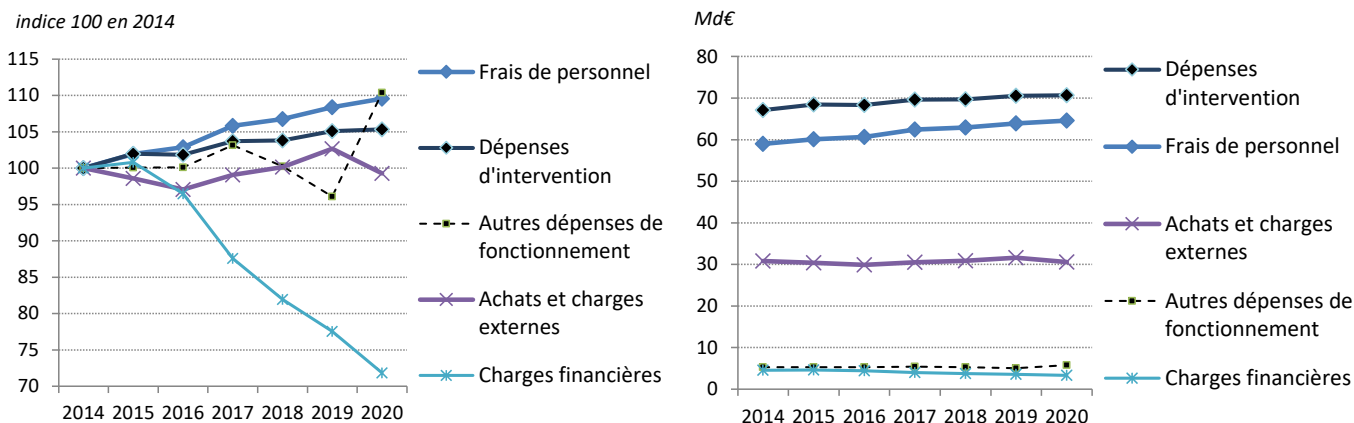
L'augmentation des dépenses de fonctionnement est également très forte pour les régions et les CTU. Si à champ courant elles diminuent de - 3,2 %, elles augmentent en fait de + 3,0 % hors dépenses liées à l'apprentissage. Notamment, les dépenses exceptionnelles de soutien à l'économie font augmenter les « autres dépenses de fonctionnement » des régions et des CTU de + 68,5 %.

Les dépenses du secteur communal sont en revanche globalement stables (0,0 %). Cette apparente stabilité résulte d'une progression des dépenses des groupements à fiscalité propre (+ 2,1 %) et d'une baisse de celles des communes (- 0,8 %), en particulier pour les plus petites d'entre elles (- 1,8 % pour les communes de moins de 10 000 habitants et - 0,2 % pour celles de plus de 10 000 habitants) (cf. aussi la fiche sur le secteur communal dans rapport final). La diminution des dépenses de fonctionnement des communes est particulièrement vive dans le domaine des transports, du logement, de la culture et des sports (cf. annexe 2F).

Évolution selon la nature des dépenses

Tous niveaux de collectivités confondus, les dépenses les moins perturbées en 2020 sont les frais de personnel : leur évolution (+ 1,1 %) prolonge celle de 2019 (+ 1,5 %) (graphique 9). D'une part, les contractuels prennent une place de plus en plus importante (graphique 10). D'autre part, les contrats aidés disparaissent progressivement, tandis que le nombre d'apprentis continue d'augmenter, dans tous les niveaux de collectivités (graphique 11).

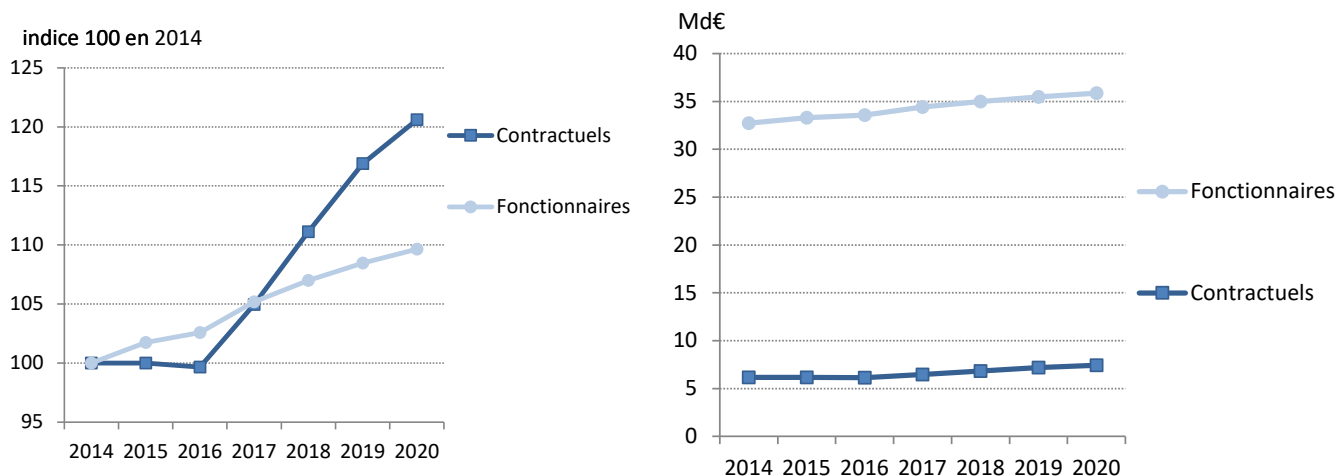
GRAPHIQUE 9 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
en évolution en milliards d'euros



Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

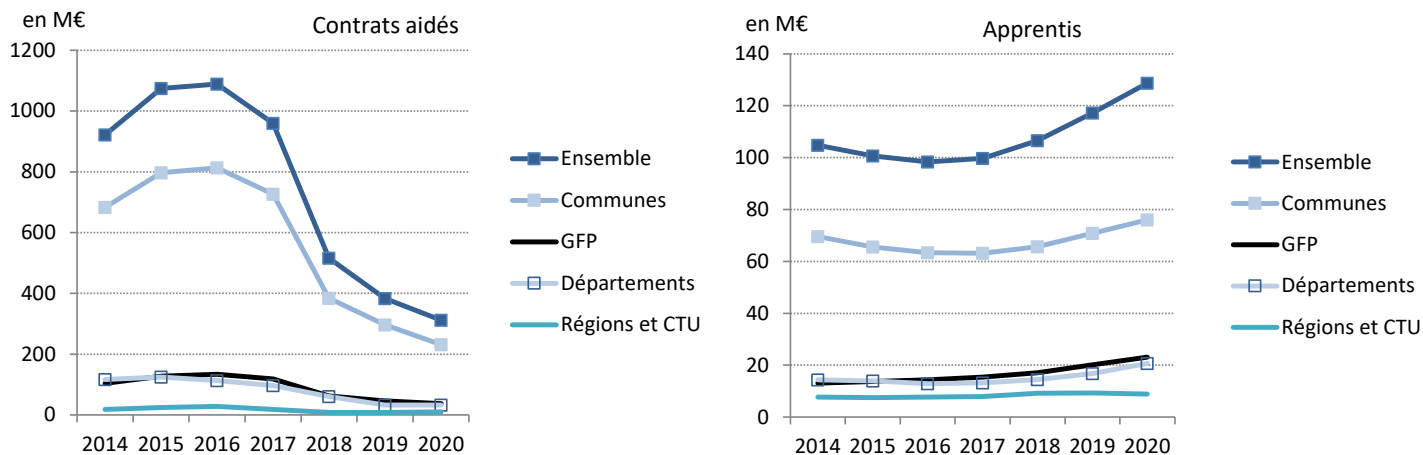
GRAPHIQUE 10 - REMUNERATIONS DES TITULAIRES ET DES CONTRACTUELS
(HORS CONTRATS AIDES, HORS APPRENTIS)

en évolution en milliards d'euros



Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 11 - REMUNERATION DES CONTRATS AIDES ET DES APPRENTIS



Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

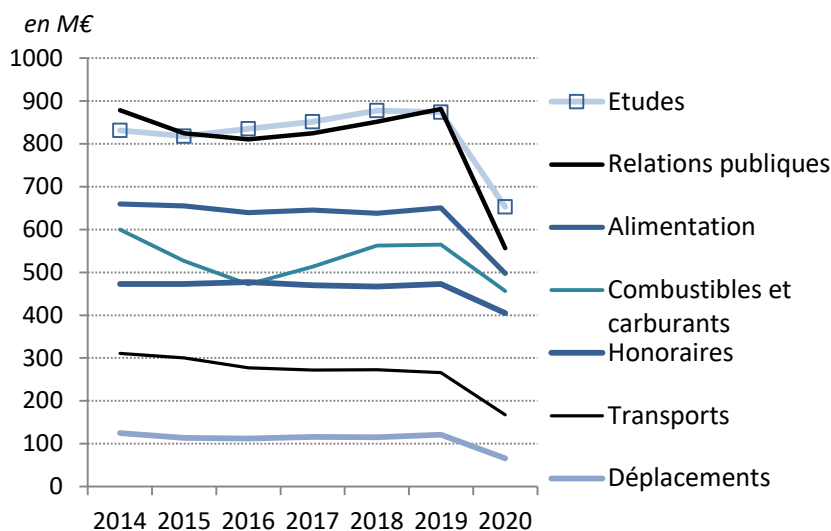
Dans le même temps, la crise sanitaire a réduit certaines charges, notamment pour les communes et leurs groupements. L'ensemble des « Achats et charges externes » a ainsi diminué de - 3,3 % (- 6,4 % pour les communes). Certaines composantes sont en progression, comme celles correspondant à l'achat de fournitures d'entretien et de petits équipements (+ 29,8 %). D'autres, plus nombreuses, diminuent, traduisant la mise en veille de certains services ou équipements. Les consommations d'énergie des communes (- 2,9 %) ou de carburants (- 20,6 %) ont reculé, de même que celles d'alimentation (- 23,5 %), de publicité, foires, réceptions et relations publiques (- 36,9 %), de transports (- 37,0 %), ou encore les frais de déplacement (- 45,3 %) (*graphique 12*).

L'évolution des dépenses d'intervention est très affectée par les changements de périmètres en 2020 : + 0,2 % à champ courant, mais en réalité + 3,2 % hors le département de La Réunion et hors dépenses liées à l'apprentissage des régions et CTU. Cela constitue une nette accélération, après + 0,1 % en 2018 et + 1,2 % en 2019. Ce sont surtout les dépenses des départements liées au RSA qui expliquent cette progression (+ 7,2 % hors La Réunion). Les dépenses d'intervention des régions, hors dépenses liées à l'apprentissage, augmentent plus modérément : + 2,4 % (et - 7,5 % en comptant les dépenses liées à l'apprentissage). La progression des dépenses d'intervention du secteur communal est du même ordre (+ 2,1 %), là aussi en nette accélération après des années de baisse ou de stagnation.

La baisse des charges financières se poursuit (- 7,4 %), dans un contexte de taux d'intérêt faibles (*graphique 9*).

Les « Autres dépenses de fonctionnement » ont en revanche bondi en 2020 de + 14,9 %, après deux années de forte baisse (*graphique 9*). C'est principalement le fait des communes (les dépenses des régions sont en forte augmentation en 2020 mais gardent malgré cela un poids très faible). Les indemnités des élus locaux (enregistrées dans cet agrégat) ont en effet été revalorisées dans les petites communes en 2020. Les dépenses de formation ont aussi augmenté (+ 9,0 %), dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires après les élections. Certaines dépenses exceptionnelles des communes ont par ailleurs fortement augmenté du fait de la crise sanitaire, en particulier dans les grandes communes (*cf. la fiche sur le bloc communal dans le rapport final et le dossier de ce pré-rapport*).

GRAPHIQUE 12 - QUELQUES ACHATS ET CHARGES EXTERNES EN FORTE DIMINUTION EN 2020

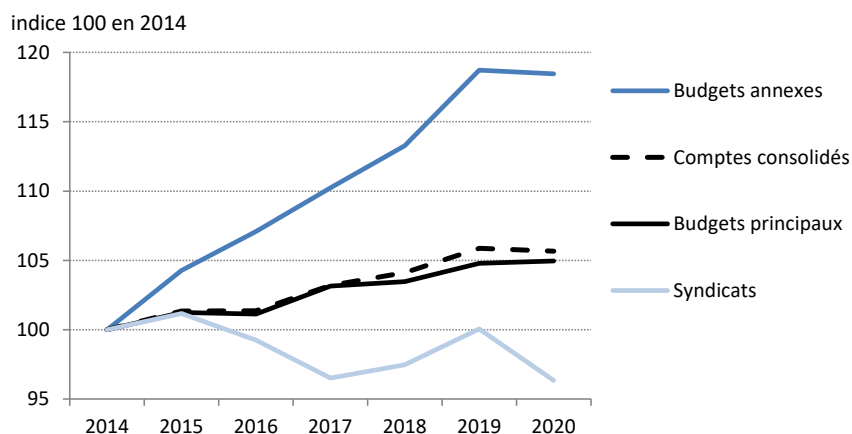


Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

Encadré : la consolidation des comptes des collectivités locales

- Aux résultats fournis par les budgets principaux des collectivités locales (+ 0,2 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement), on peut ajouter ceux des syndicats (*annexe 2A*), dont les dépenses de fonctionnement ont diminué de - 3,7 % en 2020 (*graphique*).

Dépenses de fonctionnement : évolution depuis 2014



Source : DGCL, comptes consolidés. Données DGFIP, comptes de gestion.

- On peut ajouter aussi les budgets annexes de l'ensemble de ces collectivités, dont les dépenses de fonctionnement ont diminué en 2020 (- 0,2 %), contrairement aux années précédentes (*annexe 2B*).

- En sommant les budgets principaux et les budgets annexes de l'ensemble des collectivités locales (y compris syndicats), et en neutralisant les flux internes entre les différents budgets (remboursements de personnels, prise en charge des déficits des budgets annexes, subventions de fonctionnement ou d'investissement entre différents niveaux de collectivités, etc.), on obtient un compte consolidé de l'ensemble des collectivités locales (*annexes 2C et 2D*). Selon ce compte consolidé, les dépenses de fonctionnement ont en fait diminué de - 0,2 % en 2020 (au lieu de + 0,2 % pour les seuls budgets principaux des collectivités hors syndicats). Les recettes de fonctionnement ont baissé de - 1,8 % (contre - 1,6 % pour les budgets principaux non consolidés et hors syndicats). De son côté, l'investissement baisse de - 7,6 % (contre - 6,2 % dans le compte non consolidé). L'ensemble des budgets consolidés dégage toujours un besoin de financement (- 0,5 Md€) mais, contrairement aux seuls budgets principaux des collectivités hors syndicats, il est en amélioration par rapport à 2019 (- 0,8 Md€).

Pour les budgets annexes et les syndicats, les activités ayant enregistré les plus forte baisse de dépenses sont les secteurs de production et distribution d'énergie, les écoles, l'aménagement de zones, ainsi que les sports, le tourisme et la culture, qui représentent toutefois des montants moins importants (*annexe 2F*).

Dossier : Les finances locales et la crise COVID : éléments d'évaluation

THOMAS ROUGIER, MATTHIEU CHTIQUI, NICOLAS LAROCHE, SAMUEL LERESTIF (OFGL)

La crise sanitaire liée au Covid et ses conséquences économiques et sociales ont eu des traductions sur les finances et la gestion des collectivités locales en 2020.

Si certaines recettes locales sont protégées d'un effet immédiat de la crise (taxes foncières, dotations de l'Etat,...), d'autres sont très directement impactées. D'une part, plusieurs ressources fiscales ont vu leur assiette diminuer dès 2020 (taxe de séjour, certificats d'immatriculation, TICPE, ...) et, d'autre part, les effets du confinement avec interruption de certains services ont eu des traductions immédiates sur d'autres financements comme les recettes tarifaires et les produits du domaine. Sur certaines ressources, les collectivités ont par ailleurs pu décider de mesures d'abattement et d'exonération afin de soutenir certains redevables particulièrement touchés par la crise.

En matière de dépenses, les effets de la crise sont intervenus assez rapidement. Contrairement aux recettes, ils s'observent à la baisse mais aussi à la hausse. Certaines actions ou certains services publics ont été mis en veille, supprimés ou repoussés, ce qui a généré des économies. Dans le même temps, d'autres engagements, parfois nouveaux à l'échelle locale, sont apparus : achats de matériels ou de prestations spécifiques, et interventions d'urgence auprès du tissu économique, ou à destination des plus précaires.

Ce dossier dresse un état des lieux à partir des données disponibles sur les comptes 2020 des collectivités (source DGFIP au 30 avril 2021).

Ces informations budgétaires apportent des éclairages instructifs mais ne permettent pas de mesurer l'ensemble des impacts de la crise Covid. D'abord parce que certains ne seront constatés que sur l'exercice 2021, voire plus tard (relations aux délégataires ou opérateurs, fiscalité sur les entreprises...), ensuite parce que certains effets s'entremêlent avec les projets ou décisions propres à chaque territoire. L'analyse des effets de la crise sur les finances des collectivités est d'abord réalisée sans prendre en compte les mesures de compensations financières décidées par l'Etat lors des lois de finances rectificatives de 2020. Le chiffrage de ces dispositions figure dans la partie synthèse du dossier.

Fiscalité locale : effets immédiats de la crise ciblés sur certaines assiettes

Les collectivités locales prises dans leur ensemble, c'est-à-dire y compris les établissements de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre, perçoivent en 2020 l'équivalent de 150,7 Md€ de ressources de nature fiscale. Les assiettes associées sont très diverses : certaines reposent sur le foncier (taxe foncière sur les propriétés bâties, CFE, TEOM...), d'autres sur des consommations de biens ou de services (TVA, taxe de séjour...). Certaines sont imputées dans les comptes de collectivités l'année même de leur règlement par le contribuable, d'autres sont reversées par les services fiscaux avec un décalage temporel.

Cette diversité des assiettes et des rythmes d'encaissement se retrouve dans l'analyse des impacts de la crise Covid sur ces ressources fiscales. Ainsi, certaines taxes perçues par les collectivités n'ont subi aucun effet de la crise en 2020. C'est par exemple le cas des principales taxes directes telles que la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE, 19,5 Md€), la taxe foncière sur propriété bâtie (32,3 Md€), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (7,1 Md€) ou la taxe d'habitation (23,8 Md€) pour sa dernière année d'existence sur les résidences principales dans les comptes des collectivités. Pour certaines de ces taxes, l'absence d'impact se prolongera sur les années suivantes. Pour d'autres en revanche, les principales pertes sont attendues sur 2021, voire 2022 (CVAE, CFE...).

Dans le cas de l'octroi de mer, le produit perçu s'élève à 1,23 Md€ pour les collectivités ultramarines concernées en 2020. L'évolution constatée dans les comptes de gestion en 2020 (-0,1%) ne semble pas refléter la totalité de l'impact attendu. Ce qui laisse entendre que l'impact budgétaire sera, pour le plus grand nombre de collectivités d'outre-mer, constaté en 2021.

L'analyse qui suit s'attarde sur les ressources fiscales pour lesquelles les effets Covid se sont matérialisés dans les comptes des collectivités dès 2020. Elles représentent un total de 42,4 Mds€, soit 29 % des recettes fiscales, et affichent un repli de -3,7% en 2020, soit -1,61 Md€. Cette perte représente l'équivalent de 3,8% de leur épargne brute de l'année précédente.

Le caractère « spécialisé » de certaines ressources peut se traduire par des effets différenciés en fonction de la catégorie de collectivités et, bien entendu, d'une collectivité à l'autre, ce qui constitue l'un des enjeux principaux à court terme.

Pour le bloc communal, syndicats compris, les pertes de ressources fiscales sont estimées à - 694 M€, soit une baisse de - 5,2%. Elles correspondent à près de 2,6 % de son épargne brute 2019.

Elles se concentrent sur certaines taxes sectorielles en lien avec des activités particulièrement touchées par les effets de la crise (taxe de séjour, produits sur les jeux...), sur le versement mobilité et sur les droits de mutation à titre onéreux.

Tableau 1 : Recettes fiscales impactées par la crise Covid en 2020 / détails bloc communal

	Communes ^(a)			Syndicats			GFP ^(b)			Bloc communal		
	M€	2020 / 2019		M€	2020 / 2019		M€	2020 / 2019		M€	2020 / 2019	
Droits de mutation à titre onéreux	4 193	-2,5%	-106	-	-	-	382	3,0%	+11	4 575	-2,0%	-94
TICPE	261	-0,6%	-1,6	-	-	-	112	-2,0%	-2,3	372	-1,0%	-4
Versement mobilité (VM)	15	-4,7%	-0,7	1 179	-4,8%	-59	3 174	-5,6%	-188	4 368	-5,4%	-248
Taxe sur la consommation finale de l'électr.	849	-2,1%	-19	703	-1,5%	-10	35	-10,6%	-4,1	1 587	-2,0%	-33
Taxe de séjour	170	-37,1%	-100	6	-4,4%	-0	200	-21,7%	-55	376	-29,3%	-156
Produits des jeux	191	-34,4%	-100	1	-28,1%	-0	15	-35,4%	-8,1	207	-34,4%	-108
Taxe sur les remontées mécaniques	31	-19,7%	-7,7	2	-16,3%	-0	1	-0,1%	-0	34	-19,1%	-8
Taxes sur les passagers	2	-44,8%	-2	0	-30,4%	-0	0	-40,6%	-0,1	3	-43,7%	-2
Impôts sur les carburants (outr-mer)	97	-8,2%	-8,7	-	-	-	9	-7,1%	-1	107	-8,1%	-9
Octroi de mer	913	0,6%	+6	-	-	-	-	-	-	914	0,8%	+7
Taxe locale sur la publicité extérieure	161	-18,8%	-37,4	-	-	-	2	-4,1%	-0	163	-18,7%	-37
Ensemble	6 885	-5,2%	-377	1 891	-3,6%	-71	3 929	-5,9%	-248	12 706	-5,2%	-694
Pour mémoire, ensemble des impôts et taxes (nets des reversements)	55 173	0,1%	+54	2 120	-4,4%	-98	23 696	1,9%	+452	80 988	0,5%	+407

(a) Y compris Ville de Paris. (b) Groupement à fiscalité propre - Y compris métropole de Lyon et les EPT de la MGP.

Champ : ensemble des budgets (principaux et annexes) des collectivités locales et de leurs syndicats.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, ensemble des budgets (principaux et annexes) des collectivités locales

Ainsi, la taxe de séjour perçue par le bloc communal s'élève à 376 M€ en 2020 et présente une baisse de -29%, soit 156 M€ en moins qu'en 2019. Pour certaines de ces collectivités touristiques, se sont ajoutées des pertes sur des taxes plus spécifiques : taxes sur les remontées mécaniques, taxes passagers et surtout produits des jeux. Ces taxes diminuent de -118 M€ un tiers de leur niveau initial.

L'ensemble de ces recettes liées à l'activité touristique représente un poids relativement faible dans le périmètre de la fiscalité du bloc communal mais elles sont concentrées sur des zones pour lesquelles ces baisses ont des effets sensibles.

Pour le versement mobilité (VM), antérieurement versement transport, les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) fixent un taux sous certaines conditions, qui s'applique à une assiette constituée des revenus d'activité tels qu'ils sont pris en compte pour la détermination de l'assiette des cotisations d'assurance maladie mises à la charge des employeurs. Les contributions concernent les employeurs des secteurs public et privé qui emploient 11 salariés et plus dans les périmètres des AOM. Elles sont recouvrées par les Urssaf qui les reversent aux AOM dans les mois suivants. L'impact de la crise et notamment de la montée en puissance du mécanisme de chômage partiel est donc visible sur 2020 dans les comptes des collectivités².

Le produit du versement mobilité, hors Ile de France³, affiche un repli dans les comptes des collectivités et de leurs groupements de -5,4% en 2020, l'équivalent de 248 M€ en moins.

¹ Ce montant ne comprend pas la baisse des droits de place, comptablement rattachés aux recettes fiscales mais analysés dans ce dossier avec les recettes domaniales. Il ne tient par ailleurs pas compte du « filet de sécurité » voté en LFR3 pour 2020 listés plus loin dans le document.

² Pour une vision plus transversale des équilibres financiers 2020 des AOM disposant de la ressource VM voir l'encadré 1 page 31.

³ IdF mobilités est un établissement public administratif qui n'est pas pris en compte dans le périmètre des collectivités locales et leurs EPCI analysé dans ce rapport annuel sur les finances locales.

Même s'il s'agit de montants beaucoup plus faibles, une autre taxe prélevée sur les entreprises est en repli en 2020 : la taxe locale sur la publicité extérieure. Elle diminue en 2020 de -37 M€ soit 19% de son niveau antérieur. Cette taxe est instaurée de manière facultative et concerne les supports publicitaires visibles. Cette baisse est en partie liée à des décisions locales, les collectivités ayant eu la possibilité de voter un abattement exceptionnel de tout ou partie de l'imposition avant d'engager les recouvrements à partir du 1^{er} septembre⁴.

Dans le même temps, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les communes diminuent de -2,5% en 2020, -106 M€. Ces produits comprennent la fraction des DMTO correspondant aux communes de moins de 5 000 habitants non classées stations de tourisme qui est répartie par les départements sur la base des montants de l'année précédente et qui n'est donc pas encore impactée par la crise. Hors cette partie péréquée, les « autres » DMTO baissent d'environ -3%. Ce repli reste donc contenu par rapport à ce qui avait été envisagé, signe d'un marché immobilier qui est resté, en nombre de transactions et en prix, relativement actif. Cette évolution masque cependant des disparités locales importantes avec des territoires en nette déprise et d'autres plutôt préservés.

Pour les départements, le même constat est opéré sur les DMTO avec un repli d'ensemble plus contenu que prévu, -1,6% en 2020 soit -189 M€. Pour deux départements sur trois, le produit des DMTO a même progressé, voire nettement augmenté dans certains cas puisque 25 d'entre-deux affichent des taux de croissance supérieur à +5%. Pour les 32 départements enregistrant une baisse, cette dernière est en moyenne de -6% ; pour 14 d'entre eux, la situation est atypique puisqu'ils figurent dans la liste des contributeurs au fonds de péréquation, avec le plus souvent une contribution qui augmente, ce qui accentue leur perte de ressources.

La prise en compte des mécanismes départementaux de péréquation sur ces DMTO est donc importante pour apprécier les impacts individuels en cette année si spécifique⁶ : les 29 départements contributeurs à ces mécanismes affichent une diminution moyenne de -8% de leur produit net de DMTO, les 69 départements bénéficiaires de la péréquation présentent une croissance de +10% de leur produit net, près d'un quart de cette dynamique est liée à la mobilisation d'une réserve de 120 M€ sur décision du Comité des Finances Locales.

Dans le courant de l'année 2020, les anticipations sur les produits de DMTO étaient nettement plus pessimistes et ont donné lieu à la création par le gouvernement d'un dispositif d'avances remboursables (LFR3 2020). Les résultats fournis sur les DMTO ne comprennent pas ces avances qui ont été inscrites comme une dette en section d'investissement pour un montant de plus de 330 M€ dont une partie a été ou sera rapidement remboursée compte tenu des encaissements plus favorables des DMTO sur l'année. Au final, le dispositif d'avance concerne 8 départements pour 119 M€.

Les départements constatent par ailleurs, dans leur grande majorité, une diminution de leur taxe sur la consommation finale d'électricité (-17 M€ pour atteindre 660 M€ en 2020, soit -2,5% en moyenne). Ils subissent également des ressources au titre de la TICPE en légère baisse, -65 M€ (-1,2%), neutralisation faite des effets liés à la recentralisation du RSA à La Réunion.

Plus marquée, et concentrée sur les trois départements d'outre-mer, la taxe sur les carburants affiche un repli de -15% en 2020⁸.

Au final, pour les départements, les ressources fiscales affectées par la crise couvrent un périmètre de 17,5 Md€, avec une diminution moyenne modérée (-1,6%, -284 M€) mais des effets individuels potentiellement plus marqués, notamment pour les départements d'outre-mer et les départements subissant de fortes baisses de leurs droits de mutation. La perte de ces ressources spécifiques représente au total l'équivalent de 3,0 % de l'épargne brute des départements.

⁴ Article 16 de l'ordonnance du 22 avril 2020 (n°2020-460).

⁵ La ville de Paris (-6,7% en 2020), la métropole de Lyon, les CTU et la collectivité de Corse qui ne sont pas comptabilisées dans les données départementales expliquent une partie de l'écart entre l'évolution du produit des communes (-2,5%) et celle des conseils départementaux (-1,6%). En intégrant ces collectivités à statut particulier, la perte de produit DMTO « départemental » s'élève à 290 M€

⁶ hors collectivités à statut particulier (Paris, CTU, Métropole de Lyon et collectivité de Corse)

⁷ Source Jean-René Cazeneuve - Baromètre n°4 31/03/2021

⁸ Régions et CTU d'outre-mer sont également concernées. Sur l'ensemble des conseils départementaux ou régionaux et des CTU, la taxe sur les carburants affiche une baisse totale de 11%, -46,6 M€

Pour les régions et CTU, la récession s'est traduite de manière directe sur plusieurs taxes en lien avec la consommation.

La fraction de TVA attribuée aux régions depuis 2018 est assise sur les recettes de l'année en cours. Elle est donc très directement pénalisée par le repli national de TVA (-7,4%). Cependant, le mécanisme de garantie étant actionné (montant minimal correspondant à la DGF perçue en 2017), la perte est ramenée à -266 M€ dans les comptes 2020, soit -6,2%. Hors spécificités de l'outre-mer, toutes les régions subissent par construction le même repli.

A cette diminution de TVA, s'ajoute celle des recettes de TICPE, là aussi une fraction de ces ressources bénéficie d'une garantie mais une autre suit bien les baisses de consommation observées en 2020. Une grande partie de la baisse constatée dans les comptes (-7,4%) est « mécanique », liée à la réforme de l'apprentissage. Au final, la baisse à périmètre constant est évaluée à -84 M€ Pour les régions ou CTU d'outre-mer, la perte la plus importante concerne la taxe spécifique sur les carburants, -10% en 2020.

Plus historique dans les comptes régionaux, le produit des certificats d'immatriculation subit également les effets de la crise, -9,0% soit 207 M€ en moins. Pour 10 des 17 régions ou CTU, la baisse est proche de cette moyenne (entre -8% et -11,4%) mais, pour 4 autres, elle est particulièrement forte (inférieure à -15%).

Au final, le périmètre des ressources régionales en prise directe avec la crise dès 2020 représente 12,3 Md€; il accuse un repli de -628 M€, soit -4,9%. Cette baisse représente l'équivalent de 15% de l'épargne brute des budgets principaux des régions et CTU de l'année précédente (2019).

Tableau 2 : Recettes fiscales impactées par la crise Covid en 2020 – Régions, départements et ensemble

	Départements			Régions et CTU			Ensemble des collectivités locales		
	M€	2020 / 2019		M€	2020 / 2019		M€	2020 / 2019	
Droits de mutation à titre onéreux	11 306	-1,6%	-189	166	-16,5%	-33	16 047	-1,9%	-316
TICPE (a)	5 355	-1,2%	-65	5 328	-1,6%	-84	11 056	-1,4%	-153
Versement mobilité (VM)	-	-	-	-	-	-	4 368	-5,4%	-248
Taxe sur la consommation finale de l'électricité (TCFE)	660	-2,5%	-17	9	+26,8%	+2	2 256	-2,1%	-48
Taxe sur les certificats d'immatriculation	-	-	-	2 091	-9,0%	-207	2 091	-9,0%	-207
Taxe de séjour	24	+18,5%	+4	1,1	n.s.	+1,0	401	-27,4%	-151
Produits des jeux	-	-	-	-	-	-	207	-34,4%	-108
Taxe sur les remontées mécaniques	16	-15,3%	-3	-	-	-	51	-18,0%	-11
Taxes sur les passagers	-	-	-	0,6	n.s.	+0,6	3,3	-31,6%	-1,5
Impôts sur les carburants (outre-mer)	81	-14,7%	-14	296	-9,9%	-33	484	-10,3%	-56
Octroi de mer	20	+3,3%	+0,6	296	-2,8%	-8,5	1 231	-0,1%	-0,9
Fraction de TVA	-	-	-	4 025	-6,2%	-266	4 025	-6,2%	-266
Taxe locale sur la publicité extérieure	-	-	-	-	-	-	163	-18,7%	-37
Ensemble	17 461	-1,6%	-284	12 214	-4,9%	-628	42 382	-3,7%	-1 606
Pour mémoire, ensemble des impôts et taxes (nets des reversements) (a)	47 676	0,9%	+413	22 044	-1,8%	-395	150 708	0,3%	+425

(a) Pour les départements, évolution hors Réunion (recentralisation RSA). Pour les régions/CTU, évolution estimée hors réforme apprentissage.

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion, ensemble des budgets (principaux et annexes) des collectivités locales

Recettes domaniales et tarifaires en première ligne dans le bloc communal

Dans le périmètre des ressources des collectivités locales, certaines correspondent à l'exploitation du domaine public ou à la tarification des services rendus. Elles concernent très majoritairement le bloc communal (communes, groupements à fiscalité propre et syndicats) sur lequel l'analyse qui suit se concentre.

Pour certaines de ces ressources, les effets de la crise ne sont pas directement mesurables ou se mélangent à d'autres effets.

Ainsi, les **produits liés aux ventes de terrains aménagés** et surtout les **cessions d'immobilisation** affichent un net repli en 2020 dans le bloc communal, respectivement -60 M€ et -817 M€. Si la crise a pu générer des retards ou reports dans des opérations de ventes ou des effets sur les prix, la présence d'un cycle de baisses en

période d'élection municipale n'est pas une surprise. L'ampleur de la diminution des cessions semble particulièrement forte, deux fois plus importante qu'en 2014, mais elle a débuté dès 2019 et fait suite à plusieurs années de fortes hausses entre 2014 et 2018. Au final, avec 2,18 Md€ en 2020, le montant des cessions d'immobilisations revient à un niveau proche de celui de 2014, 2,26 Md€

Autres recettes en repli sans que cela soit uniquement imputable à la crise, les **ventes des récoltes et produits forestiers** affichent une évolution de -16%, - 45 M€ en 2020. La présence d'une diminution comparable en 2019 (-35 M€) et l'existence de difficultés propres à la filière bois dans certaines régions (bois scolytés, baisses de prix...) semblent démontrer que les facteurs explicatifs sont multiples et que les baisses ne sont que partiellement liées à la crise Covid.

De même, les recettes liées à la **production d'eau** (vente, taxe pollution) ou à **l'assainissement** (redevances) affichent des évolutions plus illustratives du transfert de ces compétences des communes vers les groupements, que des impacts conjoncturels liés à la crise. Ainsi, les redevances d'assainissement baissent de -26% dans les communes et augmentent de +11% dans les groupements à fiscalité propre.

Pour d'autres recettes en revanche les effets de la crise sont nets et plus facilement mesurables.

Au premier rang des pertes de ressources figurent les recettes tarifaires et autres ressources directement liées à des prestations de services. Sans couvrir le coût des services, ces recettes représentent des volumes importants pour les communes et leurs groupements.

Hors gestion des déchets et assainissement, ces **recettes tarifaires représentent** 6,9 Md€ en 2020, soit -1,9 Md€ de moins qu'en 2019 (-21,4%). De nombreuses compétences du bloc communal sont concernées par ces modalités de financement.

Ainsi, sur le secteur des transports déjà touché par la diminution du versement mobilité, la chute des recettes tarifaires est de 29%⁹. La baisse concomitante de leurs deux principales sources de financement constitue une menace très spécifique sur les équilibres financiers des autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Ce constat a entraîné la mise en place par le Gouvernement de mesures spécifiques de soutien, principalement sous forme d'avances remboursables (*cf. encadré 1 page 31, dédié à l'analyse de ces AOM*).

Le secteur périscolaire, avec ses cantines scolaires, ses classes découvertes et une partie de l'activité des centres de loisirs, est le domaine le plus touché en montant de perte de recettes tarifaires : -640 M€ en 2020 (-30%). Plus du tiers des recettes perdues concerne ce secteur.

Mais ce sont les secteurs culturels, d'une part, et sport et loisirs, d'autre part, qui affichent les diminutions de recettes tarifaires les plus fortes en pourcentage, avec respectivement -45% et -43%.

De leur côté, les redevances et droits à caractère social perdent un quart de leur niveau. Ces recettes comprennent notamment les produits liés aux crèches et garderies mais aussi certaines recettes en lien avec des services aux personnes âgées ou la santé.

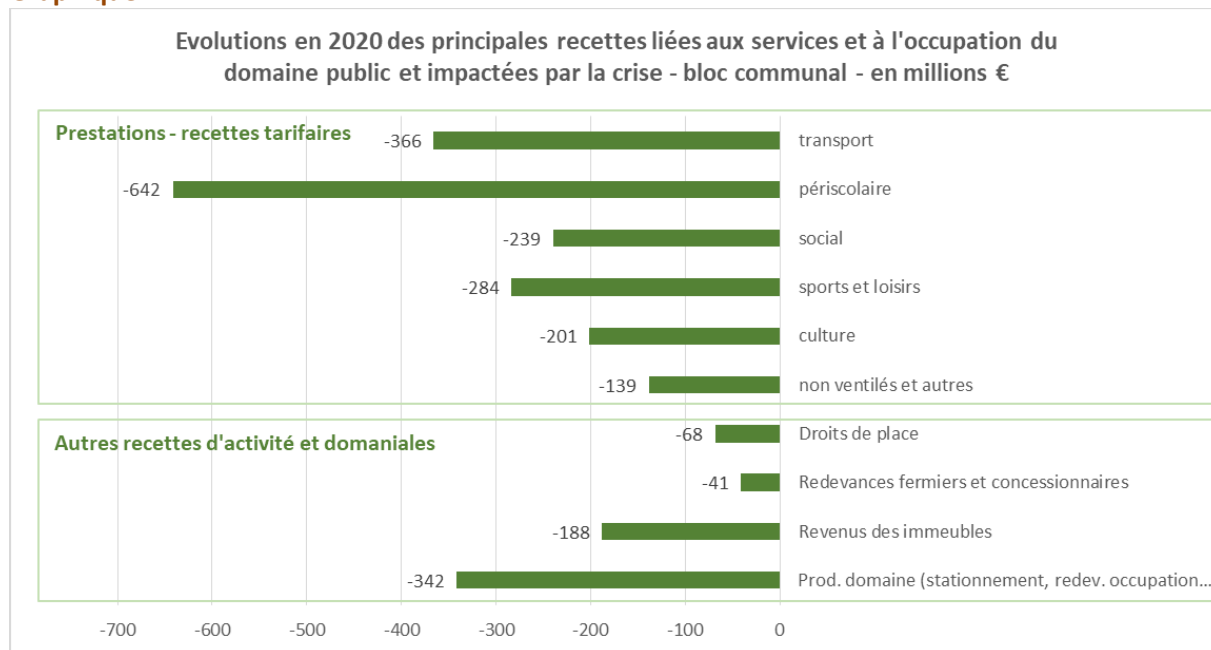
En parallèle, mais pour des montants moins élevés, d'autres recettes liées à la valorisation du domaine ou des services du bloc communal sont impactées par la crise.

Pour les **redevances d'occupation du domaine public ou permis de stationnement**, la perte de ressources du bloc communal s'élève à 126 M€ (-18%). Le confinement et la fermeture des activités utilisant le domaine public ont également des conséquences sur **les redevances de stationnement et forfaits post-stationnement** (-182 M€, -25%) ainsi que sur **les droits de places** (-68 M€, -42%). Ces baisses, liées à l'absence d'occupation du domaine ou à des exonérations temporaires votées par les conseils municipaux en soutien aux redevables, font partie des ressources prises en compte dans les dispositifs de compensations votées en LFR3.

Le revenu des immeubles, produit des locations de salles municipales ou de bureaux dans le cadre de pépinières d'entreprises par exemple, marquent également le pas en 2020, -7,9%, soit près de -190 M€ en moins pour un total de 2,2 Md€

⁹ Hors Ile de France Mobilités. La baisse constatée des recettes tarifaires dans le secteur des transports s'élève à -366 M€ elle est cependant atténuée par l'apparition dans certains comptes d'agglomération de recettes tarifaires en 2020 (antérieurement perçues par le délégataire). Ces mêmes mouvements constatés les années précédentes dans d'autres communautés expliquent une partie de la hausse de 2019 (+200 M€). Une fois ces effets neutralisés, la baisse des recettes fiscales est plus certainement de l'ordre de 390 M€ en 2020 (-31%).

Graphique 1 :



Source : DGCL - OFGL à partir des comptes de gestion DGFIP, budgets principaux et annexes. Communes, groupements à fiscalité propre et syndicats.

Tableau 3 - Secteur communal : recettes d'activité (domaniales, tarifaires, ...) et évaluation des impacts Covid

2020	en M€				en %, évolutions 2020/2019					
	Com-munes (a)	Syndi-cats	GFP (b)	Total 2020	Variations 2020	2019	Communes (a)	Syndicats	GFP (b)	Bloc com.
Ventes de produits finis	881	1 831	1 892	4 603	- 74	- 1	-23,5%	-3,1%	+15,6%	-1,6%
vente d'eau	323	1 412	1 185	2 920	+ 51	+ 62	-33,2%	-2,9%	+27,3%	+1,8%
taxes et redevance d'eau	82	240	297	619	- 35	+ 5	-46,9%	+0,6%	+14,0%	-5,3%
vente de terrains aménagés	366	19	335	720	- 60	- 78	-7,1%	+28,9%	-9,7%	-7,7%
Ventes récoltes et produits forestiers	209	13	1	222	- 43	- 35	-15,6%	-24,8%	-46,0%	-16,3%
coupes de bois	189	10	0	199	- 38	- 34	-15,6%	-19,8%	-33,5%	-15,9%
Produits domaniaux	1 197	87	205	1 489	- 342	+ 93	-20,0%	-0,7%	-17,1%	-18,7%
concessions et redevances funéraires	123	3	3	129	+ 6	+ 1	+3,6%	+52,4%	+14,1%	+4,5%
droits de stationnement et redevances occupation domaine public	475	16	87	578	- 126	+ 101	-19,8%	+6,1%	-9,9%	-17,9%
redevance stationnement et post-autres produits du domaine	480	1	64	545	- 182	- 4	-26,3%	+8,5%	-13,9%	-25,0%
autres produits du domaine	119	67	51	237	- 40	- 4	-10,7%	-3,7%	-30,8%	-14,3%
Prestations de service - recettes tarifaires	3 326	3 278	4 829	11 433	- 1 854	+ 452	-30,0%	-6,0%	-4,3%	-14,0%
transport	12	321	545	878	- 366	+ 200	-32,5%	-32,4%	-27,5%	-29,4%
culture	166	15	59	241	- 201	+ 17	-47,7%	-36,1%	-41,0%	-45,5%
sports et loisirs	220	22	136	378	- 284	+ 16	-40,9%	-38,8%	-46,5%	-42,9%
social	595	27	136	758	- 239	- 3	-25,8%	-23,8%	-15,0%	-24,0%
périscolaire	1 256	92	115	1 464	- 642	+ 46	-31,1%	-26,3%	-26,2%	-30,5%
gestion déchets	15	225	247	486	- 38	+ 18	-39,1%	-2,6%	-8,5%	-7,3%
assainissement	474	1 160	2 426	4 061	+ 56	+ 119	-26,0%	-0,9%	+10,6%	+1,4%
non ventilés et autres	587	1 415	1 165	3 167	- 139	+ 40	-21,9%	+1,8%	+0,1%	-4,2%
Autres recettes analysées										
ventes de marchandises	74	79	76	228	- 44	- 15	-11,5%	-19,4%	-16,9%	-16,2%
concessions, brevets, marques	31	57	16	104	- 7	+ 1	-22,7%	+5,9%	-7,6%	-6,5%
revenus des immeubles	1 733	66	403	2 203	- 188	- 1	-8,7%	-11,3%	-3,5%	-7,9%
fermiers et concessionnaires	402	388	329	1 119	- 41	+ 123	-8,4%	+6,1%	-7,4%	-3,5%
droits de place	90	0,1	2	92	- 68	+ 2	-42,3%	-21,2%	-50,2%	-42,5%
produit des cessions d'immobilisations	1 673	41	460	2 175	- 817	- 88	-27,0%	-72,7%	-16,2%	-27,3%
Impact crise Covid-19 sur variations :										
					- certain					- 2 510
					- possible mais partiellement					- 971

(a) Y compris Ville de Paris. (b) Groupements à fiscalité propre, y compris métropole de Lyon et les EPT de la MGP.

Champ : ensemble des budgets (principaux et annexes) des collectivités locales et de leurs syndicats.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion.

Enfin, citons les redevances reversés par les fermiers et concessionnaires qui reculent de -3,5% (-41 M€). La dernière baisse de ces recettes remontait à 2013. Bien que probable, le lien direct de ce repli avec la crise Covid est moins évident que pour d'autres recettes, d'autant plus que les impacts de cette crise sur les relations financières entre collectivités et délégataires ne concernent pas que ce poste. Ainsi certaines interventions d'urgence sont probablement passées par des indemnités d'imprévision versées par les collectivités aux

déléataires ou par des renégociations de contrats. Il est par ailleurs probable que les principaux impacts se manifestent sur les années suivantes, quand déléataires et collectivités auront dressé le bilan des effets induits sur l'équilibre financiers des contrats.

Au final, sur les « ressources d'activité » couvrant principalement des recettes domaniales ou tarifaires, le bloc communal affiche en 2020 une perte liée à la crise Covid et à ses conséquences évaluée à -2,5 Md€ Ce montant représente l'équivalent de 9,4% de l'épargne brute de 2019 des communes, groupements à fiscalité propre et syndicats, budgets annexes compris.

Pour ce bloc communal, le Gouvernement a mis en place avec le Parlement (LFR2020-III) un « filet de sécurité » garantissant un niveau global de ressources (domaniales et fiscales mais pas tarifaires) *a minima* égal à celui de la moyenne des années 2017-2019. Initialement calibré sur 750 M€ il a finalement mobilisé 193 M€ en raison de baisses des produits fiscaux (DMTO en particulier) moins fortes que dans les premières estimations. Par ailleurs, d'autres mesures compensatoires financées par l'Etat et concernant les AOM (autorités organisatrices de la mobilité) ou le versement mobilité, ont également été adoptés en 2020 (*voir infra*).

Au final, des pertes de recettes représentant 10% de l'épargne brute

L'observation agrégée des effets de la crise Covid sur les ressources des collectivités permet d'estimer la perte à -4,2 Md€ en 2020. Le poids des pertes fiscales représente 38% de ce total, les 62% restants correspondent à des recettes « d'activité », liées à l'exploitation des équipements et aux services.

Ces pertes représentent, en moyenne et toutes collectivités confondues, l'équivalent de 10% de l'épargne brute (solde entre recettes et dépenses de fonctionnement).

Tableau 4 :

Recettes fiscales et d'activités impactées par la crise Covid en 2020

Variations entre 2019 et 2020, en M€	Com-munes ^(a)	Syndi-cats	GFP ^(b)	Bloc communal	Départements	Régions et CTU	Ensemble CL
Produits domaniaux et droits de place (1)	- 365	- 1	- 45	- 410	+ 2	- 2	- 409
Prestations de service / recettes tarifaires (c) (2)	- 1 249	- 193	- 429	- 1 871	- 37	- 7	- 1 915
Autres recettes d'activité (Revenus des immeubles, redev concessionnaires) (3)	- 201	+ 14	- 41	- 229	- 8	+ 0	- 237
Recettes fiscales (4)	- 377	- 71	- 246	- 694	- 284	- 628	- 1 606
Total recettes "impactées"	- 2 192	- 251	- 761	- 3 204	- 327	- 636	- 4 167
Pertes et Epargne brute :							
Epargne brute (EPB) 2019 en M€ (5)	13 964	3 673	9 201	26 838	9 367	6 459	42 680
Recettes "activités" / EPB 2019 [(1)+(2)+(3)]/(5)	-13,0%	-4,9%	-5,6%	-9,4%	-0,5%	-0,1%	-6,0%
Recettes fiscales / EPB 2019 (4)/(5)	-2,7%	-1,9%	-2,7%	-2,6%	-3,0%	-9,7%	-3,8%
Total perte recettes en % EPB	-15,7%	-6,8%	-8,3%	-11,9%	-3,5%	-9,9%	-9,8%
<i>Evolution constatée EPB en 2020</i>	<i>-8,5%</i>	<i>-0,4%</i>	<i>-0,9%</i>	<i>-5,4%</i>	<i>-14,2%</i>	<i>-21,7%</i>	<i>-9,4%</i>

(a) Y compris Ville de Paris. (b) Groupement à fiscalité propre - Y compris métropole de Lyon et les EPT de la MGP.

(c) hors assainissement et déchets

Champ : ensemble des budgets (principaux et annexes) des collectivités locales et de leurs syndicats.

Source : DGCL et OFGL. Données DGFiP, comptes de gestion.

Mais cette épargne a bien entendu varié différemment, en fonction de la dynamique des autres ressources et des charges.

Ainsi, pour le bloc communal (syndicats compris), alors que les pertes de ressources liées à la crise Covid représentent 12% de leur épargne brute de l'année, cette dernière affiche une baisse plus de deux fois moindre en 2020, -5,4% sur les comptes consolidés (budgets principaux et annexes). La stabilité des dépenses de fonctionnement et la croissance de certaines autres ressources (taxes foncières, CET...) ont ainsi permis d'atténuer l'érosion de cet autofinancement.

A l'inverse, les départements perdent l'équivalent de 3,5% de leur épargne brute sous forme de moindres recettes sans pouvoir les compenser par d'autres ressources dynamiques ou par une atténuation des charges à supporter compte tenu de la pression mise par la crise sur les dépenses sociales. Au final, leur épargne brute se replie de 14%.

Dépenses : coup de frein sur certaines opérations mais apparition de nouveaux engagements

En 2020, les dépenses de fonctionnement consolidées (budgets principaux et annexes) des collectivités locales et de leurs EPCI ont très légèrement diminué (-0,2%). Hors impact de la recentralisation du RSA à La Réunion et de la réforme de l'apprentissage, les dépenses progressent en fait très légèrement (+0,9%). La crise de la covid-19 n'a pas été sans impact sur cette évolution. D'une part, elle a obligé les collectivités à engager des dépenses nouvelles pour contribuer à l'effort sanitaire ou pour soutenir les populations et acteurs de leurs territoires des conséquences économiques et sociales de la crise. D'autre part et à l'inverse, les différentes périodes de confinement ont conduit à l'annulation ou au report de certaines opérations, à la fermeture ou à la réduction de certains services publics, générant ainsi une diminution mécanique de leurs charges.

Par ailleurs, la section d'investissement a pu également être sollicitée pour des mesures en soutien des secteurs économiques en difficulté.

La connaissance exacte des charges nouvellement engagées et des économies réalisées n'est pas possible à la lecture des comptes, car un même poste de dépenses peut recouvrir les deux types de mouvements opposés. Il inclut également les décisions prises par les collectivités indépendamment de la situation de crise sanitaire. Cependant, l'observation de certains postes, dont l'évolution en 2020 est en rupture complète avec celles observées les années précédentes, s'avère instructive et apporte des éclairages sur certains effets de la crise.

Achats et charges externes, à la fois sources d'économies et de dépenses nouvelles

Ainsi, l'analyse des **charges et achats externes** fournit des enseignements sur l'impact de la crise en matière de dépenses. Avec un repli de -3,1% pour l'ensemble des collectivités, ce poste est plutôt le reflet d'économies mais il comprend également certaines dépenses rendues nécessaires par le contexte sanitaire.

Pour le bloc communal, syndicats compris, les achats et charges externes ont chuté de -3,7% en 2020, soit une baisse de -1,5 milliard d'euros, d'une ampleur jamais enregistrée au cours du précédent mandat municipal et intercommunal.

Derrière cette évolution globale, plusieurs postes ont connu des diminutions marquées, en lien avec l'annulation ou le report de certaines opérations, ou l'adaptation des services publics aux périodes de confinement :

- Les publicités, publications et relations publiques (-449 M€) ;
- Les contrats de prestation de services (-373 M€)
- Les achats de combustibles, de carburants et d'eau (-320 M€) ;
- Les achats d'aliments (-208 M€) ;
- Les achats de prestations de transports collectifs (-144 M€) ;
- Les honoraires (-111 M€) ;
- Les frais de déplacements individuels, missions, réceptions (-95 M€).

En cumulé, la baisse des charges sur ces différents postes s'établit à -1,7 Md€ soit l'équivalent de 6,3 % de l'épargne brute des communes et de leurs groupements de l'année précédente.

A l'inverse, le poste des fournitures d'entretien et de petit équipement s'accroît de +31,3%, soit une hausse de +356 M€ 1,3% de l'épargne brute de 2019. Il traduit une partie des achats réalisés par le secteur communal pour protéger ses habitants, ses élus et ses agents (masques, matériels de protection, gels hydro alcooliques...). Une partie des achats de masques réalisés par les collectivités a été prise en charge par l'Etat (*voir infra*).

Tableau 5 :**Décomposition des achats et charges externes du bloc communal en 2020**

	Communes (a)			Syndicats			GFP (b)			Bloc communal		
	M€	2020/2019		M€	2020/2019		M€	2020/2019		M€	2020/2019	
Achats et charges externes	17 419	-7,5%	-1 405	5 987	-2,0%	-124	13 953	0,5%	74	37 359	-3,7%	-1 455
Publicité, publications, relations publiques	584	-37,1%	-344	52	-30,7%	-23	175	-31,9%	-82	811	-35,6%	-449
Contrats de prestations de services	2 565	-13,7%	-407	3 299	-0,3%	-12	7 167	0,6%	45	13 031	-2,8%	-373
Combustibles, carburants, eau	3 261	-7,0%	-246	341	-4,4%	-16	818	-6,6%	-58	4 421	-6,7%	-320
Alimentation	544	-23,2%	-164	86	-23,5%	-26	69	-20,4%	-18	699	-23,0%	-208
Transports	147	-38,6%	-92	58	-20,9%	-15	180	-16,9%	-37	384	-27,3%	-144
Honoraires	453	-15,7%	-84	250	-2,5%	-6	370	-5,2%	-20	1 073	-9,4%	-111
Déplacements, missions et réceptions	72	-45,0%	-59	20	-41,2%	-14	27	-44,6%	-22	120	-44,3%	-95
Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 103	27,2%	236	75	7,8%	5	318	56,6%	115	1 496	31,3%	356
Autres	8 690	-2,7%	-244	1 806	-0,9%	-17	4 828	3,2%	150	15 324	-0,7%	-111

(a) Y compris Ville de Paris. (b) Groupement à fiscalité propre - Y compris métropole de Lyon et les EPT de la MGP.

Sources : traitements OFGL, données DGFIP. Comptes de gestion 2020, budgets principaux et annexes.

Pour les départements et régions, l'analyse des achats et charges externes -dont le poids dans les budgets est plus faible que pour les collectivités du bloc communal- fait également ressortir des postes en forte baisse, quand d'autres bondissent, traduisant les impacts multiples de la crise. A l'instar des communes et de leurs groupements, départements et régions ont pu réaliser certaines économies, comme sur les achats de prestations de transport collectif, qui connaissent la plus forte baisse en montant (-129 M€ pour les départements et -187 M€ pour les régions). Mais ils ont également accompagné activement les acteurs de leur territoire en engageant des dépenses nouvelles, comme le traduit la forte hausse des dépenses des fournitures d'entretien et de petit équipement (respectivement +192 M€ et +208 M€).

Des dépenses au titre des allocations RSA très directement impactées

Hors dépenses re-centralisées (RSA de La Réunion et dépenses régionales consacrées à l'apprentissage), les **dépenses d'intervention** de l'ensemble des collectivités locales ont connu une hausse de +3,0% en 2020.

Au sein de cet agrégat, ce sont les dépenses consacrées au règlement des allocations RSA par les départements et les autres collectivités concernées qui ont été les plus directement touchées. Hors Réunion, elles ont crû de +787 M€ (+7,5%) en 2020, en lien avec la hausse du nombre de bénéficiaires (+8,5% entre octobre 2019 et octobre 2020¹⁰). Selon la CNAF¹¹, sans la crise sanitaire, le nombre d'allocataires du RSA serait resté quasiment stable pendant les trois premiers trimestres de l'année 2020. La hausse des effectifs depuis juin s'est d'abord expliquée par le faible nombre de sorties du RSA, principalement celles liées à une amélioration des ressources, puis par l'importance des entrées d'allocataires, notamment des personnes qui avaient quitté le dispositif antérieurement.

Sur l'ensemble des seuls départements, la variation des allocations RSA représente une diminution moyenne de -7,7% de leur épargne brute. Individuellement, l'impact est bien entendu variable. La quasi-totalité des départements voient leurs dépenses au titre des allocations RSA progresser, mais parfois de manière particulièrement forte : pour 85% d'entre eux, le taux de croissance est ainsi supérieur à +5%, et même supérieur à +10% pour 26% des départements.

Sur les autres composantes des dépenses d'intervention, les impacts de la crise sanitaire, à la hausse comme à la baisse, semblent moins marqués. On pourra noter la légère progression des subventions versées par le bloc communal aux CCAS-CIAS (+3,7%, soit +74 M€). A l'inverse, les subventions versées par les communes au secteur privé, notamment associatif, ont légèrement diminué (-3,6%, soit -113 M€).

En complément des impacts sur les achats et charges externes et sur certaines dépenses d'intervention au titre des compétences de chaque niveau, on constate en 2020 de fortes progressions des charges exceptionnelles

¹⁰ « Plus de 2 millions d'allocataires du RSA fin octobre 2020 » - DRESS – décembre 2020

¹¹ « Estimations avancées des évolutions des foyers allocataires du RSA » - CNAF, RSA conjoncture, supplément exceptionnel lié à la Covid-19 – novembre 2020.

dont une partie importante est très probablement liée à la crise, par exemple en soutien au secteur des transports, et plus largement à des interventions exceptionnelles auprès des acteurs les plus touchés par la crise : + 132 M€ sur les régions et CTU, + 61 M€ sur les départements et + 242 M€ sur le bloc communal.

Mobilisation de la section d'investissement pour les régions et CTU

Les régions et collectivités territoriales unique (CTU) affichent en 2020 une progression sensible de leurs **dépenses d'investissement** (+14,9%, budgets principaux et annexes consolidées). Cette dynamique ne concerne pas les dépenses d'équipements directs sur le patrimoine propre des régions qui reculent de -4,1 % ; elle s'observe en revanche sur la plupart des interventions auprès des tiers partenaires des régions. Cette situation est en grande partie la conséquence de la crise Covid. Les régions et CTU sont en effet intervenues de manière intensive auprès des secteurs économiques les plus touchés, soit en partenariat (Etat, Bpifrance, CCI, Banque des territoires...) sur des plans nationaux déclinés localement, soit directement avec des plans régionaux.

Ainsi, les subventions d'investissement versées à l'Etat augmentent de +525 M€, principalement en raison de leur participation au fonds national de solidarité mis en place par l'Etat à destination des entreprises.

De même, la forte augmentation des subventions aux personnes de droit privé (+411 M€) ainsi que la montée en puissance des prêts et avances remboursables (+183 M€) sont étroitement liées aux décisions d'urgence prises dès le confinement de l'économie.

Tableau 6 :

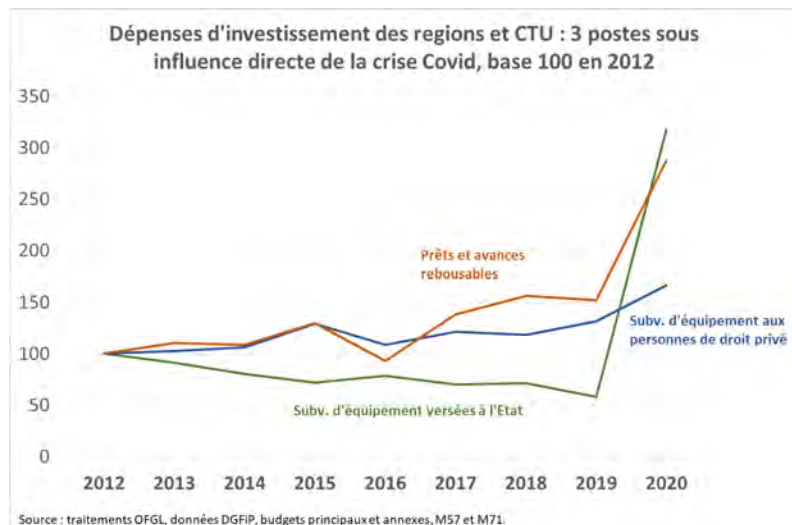
Dépenses d'investissement des régions et CTU- subventions et prêts à des tiers en 2020

Périmètre : budgets principaux et annexes sur les nomenclatures M71 et M57

	2019	2020	Evolutions 2020/2019	
			en M€	en %
Subventions d'équipement versées	7 285	8 788	+ 1 503	+ 20,6%
- aux tiers (fonds européens)	1 463	1 677	+ 214	+ 14,6%
- aux personnes de droit privé*	1 534	1 944	+ 411	+ 26,8%
- aux établis. scolaires publics	125	138	+ 13	+ 10,3%
- aux organismes publics	4 164	5 029	+ 865	+ 20,8%
dont Etat*	118	643	+ 525	+ 444,5%
dont Régions	5	3	- 2	- 48,5%
dont départements	136	161	+ 26	+ 18,9%
dont communes et structures intercommunales	980	1 003	+ 23	+ 2,4%
dont autres groupements de collectivités, collectivités à statut particulier et EPL	223	288	+ 64	+ 28,8%
dont SPIC	57	48	- 8	- 14,5%
dont organismes de transport	1 905	2 103	+ 198	+ 10,4%
dont organismes publics divers	740	779	+ 39	+ 5,3%
Dépenses d'équipements directs (sur patrimoine propre)	3 408	3 268	- 140	- 4,1%
Prêts*	206	389	+ 183	+ 88,7%
- avances remboursables	179	276	+ 97	+ 53,9%
- autres prêts	27	114	+ 85	+ 313,3%
Autres (subventions, participations, autres immobilisations financières)	315	437	+ 122	+ 38,7%
Total dépenses d'investissement consolidées (Bp+Ba)	11 239	12 909	+ 1 670	+ 14,9%
*Ensemble des dépenses "sous influence crise Covid" (1)	1 858	2 977	+ 1 119	+ 60,2%
en % épargne brute 2019			17,3%	

Source : traitement OFGL, données DGFiP, comptes de gestion budgets principaux et annexes en M71 et M57.

(1) La notion "d'influence Covid" n'est pas identifiée dans les comptes de gestion en tant que telle. Elle constitue donc ici une évaluation et n'a pas de caractère exhaustif.

Graphique 2 :

Au global, sur +1,67 Md€ d'augmentation des dépenses d'investissement des régions et CTU en 2020, +1,12 Md€ sont très directement liées à la crise, l'équivalent de 17% de l'épargne brute des régions en 2019.

Synthèse des effets estimés de la crise sur les finances des collectivités locales

L'ensemble des recherches effectuées sur les comptes de gestion des collectivités fournit donc des éléments d'appréciation des impacts de la crise Covid sur les finances locales en 2020. L'approche reste cependant partielle et estimative, compte tenu de la globalisation de certaines dépenses dans des comptes génériques et de la difficulté d'isoler l'impact des choix opérés localement, indépendamment de la crise (cycle électoral, situations financières initiales, engagements antérieurs vis-à-vis d'un tiers...). Le tableau qui suit synthétise les effets mesurés et commentés précédemment.

Tableau 7 : Évaluation des effets de la crise sur les finances des collectivités locales

en Millions d'eurs	Bloc communal (yc Syndicats)	Départements	Régions et CTU	Ensemble
Recettes fiscales	-694	-284	-628	-1 606
Recettes d'activités (domaines, tarifs, revenus des immeubles...)	-2 510	-42	-9	-2 561
Recettes (1)	-3 204	-327	-636	-4 167
Achats et charges externes				
- postes "à économies"	-1 701	-288	-223	-2 211
- fournitures d'entretien et de petits équipement	+356	+192	+208	+756
Allocations RSA	+58	+690	+38	+787
Charges exceptionnelles	+242	+61	+132	+435
Dépenses d'investissement - soutien économie (hors prêts et avances)	(*)	(*)	+936	+936
Dépenses d'investissement - soutien économie (prêts et avances)	(*)	(*)	+183	+183
Dépenses (2)	-1 044	+655	+1 275	+885
Coût net avant aides de l'Etat (1)-(2)	-2 160	-982	-1 911	-5 052
<i>en % de l'épargne brute 2019</i>	<i>-8,0%</i>	<i>-10,5%</i>	<i>-29,6%</i>	<i>-11,8%</i>

(*) impact Covid non identifié.

Source : traitements OFGL, données budgets principaux et annexes (DGFiP). Avertissement : ces mesures des effets de la crise sont des évaluations à partir de traitements possibles sur les comptes de gestion.

A l'échelle de l'ensemble des collectivités locales, les baisses de ressources imputables à la crise s'élèvent à - 4,2 Md€ Elles concernent tous les niveaux de collectivités mais le bloc communal représente à lui seul les trois quarts des pertes, notamment en raison de sa plus grande dépendance aux recettes tarifaires et domaniales.

En parallèle, l'impact sur les dépenses, plus difficile à mesurer, regroupe des surcoûts (achats de matériel, aides aux acteurs économiques ou au ménages...) et des économies (achats correspondant à des services mis en veille). Il est évalué de manière partielle à environ + 900 M€ Il est négatif pour le bloc communal (-1,0 Md€) mais positif pour les départements (+ 0,65 Md€), en lien avec la hausse des allocations RSA, et pour les régions (+ 1,3 Md€) compte tenu de leurs interventions sur le secteur économique.

Au final, sur la base de ces estimations, **le coût net avant prise en compte des aides de l'État se monte à 5,1 Md€ en 2020**, soit l'équivalent de 12% de l'épargne brute de l'année précédente (excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement). Derrière ce chiffre, des disparités entre niveaux de collectivités et entre collectivités elles-mêmes apparaissent et nécessiteront des analyses spécifiques.

Ces résultats ne tiennent pas compte de **mesures d'urgence mises en place par le Gouvernement**, notamment dans le cadre des lois de finances rectificatives 2020. Certaines de ces mesures impliquaient des financements nationaux à destinations des collectivités, certains sous forme de compensation, d'autres sous forme d'avances remboursables.

Citons les principaux dispositifs financiers mis en place sur les collectivités locales :

- Financements supplémentaires dédiés à l'investissement, il s'agit notamment de l'abondement de 950 M€ sur la dotation de soutien à l'investissement locale (DSIL) exceptionnelle. Au 31 décembre 2020, plus de 574 millions d'euros de subventions (AE) avaient été accordées au bénéfice de 3 357 projets¹². La matérialisation effective (CP) de ces dotations supplémentaires dans les comptes de collectivités devrait intervenir principalement à compter de 2021 ou 2022.
- Concours exceptionnel de l'Etat pour l'achat de masques par les collectivités locales, qui s'est traduit par la prise en charge par l'Etat de 50 % du coût des masques achetés entre le 13 avril et 1er juin 2020, dans la limite d'un prix de référence. Un montant de 213,8 M€ a été versé à environ 16 000 collectivités, permettant ainsi un co-financement par l'Etat d'environ 400 millions de masques.
- Le montant total de la dotation définitive versée au titre de l'article 21 de la troisième loi de finances rectificative de 2020 (article instaurant la mesure dite du « filet de sécurité » financier) s'élève à 193 M€ dont 163 M€ pour 4 168 communes et 51 EPCI à fiscalité propre et 29 M€ pour les groupements de collectivités autorités organisatrices de la mobilité (AOM) ou percevant de la fiscalité liée au tourisme et au loisir¹³.
- Les AOM ont également bénéficié d'un dispositif d'avance remboursable au titre de la quatrième loi de finances pour 2020. Ainsi, 85 AOM (71 EPCI, 11 syndicats et 3 communes) ont sollicité le versement d'une avance pour un montant total de 574 M€
- Garanties spécifiques pour les collectivités d'outre-mer et la collectivité de Corse (31 M€)¹⁵.
- Mécanisme d'avances remboursables en cas de perte sur les DMTO pour les départements. Sur les 40 bénéficiaires initiaux (394 M€), seuls 8 départements pour 119 M€¹⁶ devraient finalement correspondre aux critères retenus en raison de la bonne tenue de ces produits fiscaux dans de nombreux territoires.

Hors DSIL exceptionnelle qui n'a pas d'effet sur les encaissements en 2020 et sans compter les avances remboursables compte tenu de leur nature spécifique, les compensations versées par l'Etat en 2020 représentent près de 440 M€ soit l'équivalent de 1% de l'épargne brute initiale des collectivités locales prises dans leur ensemble.

¹² Source et détails des projets soutenus : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/letat-investit-dans-les-territoires-consultez-la-carte-des-projets-soutenus-la-dsil-exceptionnelle>

¹³ Ce chiffre est définitif mais non exhaustif dans la mesure où un certain nombre de collectivités n'avaient pas encore clôturé leur compte de gestion au 19 avril.

¹⁴ Par ailleurs, un dispositif de soutien financier spécifique a été institué au profit d'Île de France Mobilités. A ce titre, l'Etat s'est engagé sur un soutien de plus de 2,5 milliards d'euros pour compenser les pertes de recettes de l'établissement qui bénéficie ainsi d'une dotation destinée à compenser les pertes de versement mobilité. Enfin, l'établissement a également bénéficié d'une avance remboursable de plus d'un milliard d'euros.

¹⁵ Source : Dossier de presse France Relance 6 mai 2021 « coup de projecteur sur les mesures de soutien aux collectivités locales ».

¹⁶ Source : Jean-René Cazeneuve – Baromètre n°4 « impact de la crise sur les finances locales » - 31 mars 2021.

Encadré 1 : Situation spécifique des autorités organisatrices de la mobilité (AOM)

En 2020, les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) ont été particulièrement touchées par la crise de la covid-19. L'observation des comptes des 200 collectivités autorités organisatrices qui prélèvent du versement mobilité (VM) et qui disposent d'un compte spécifique pour ces activités en 2019 et 2020¹⁷ traduit cet impact.

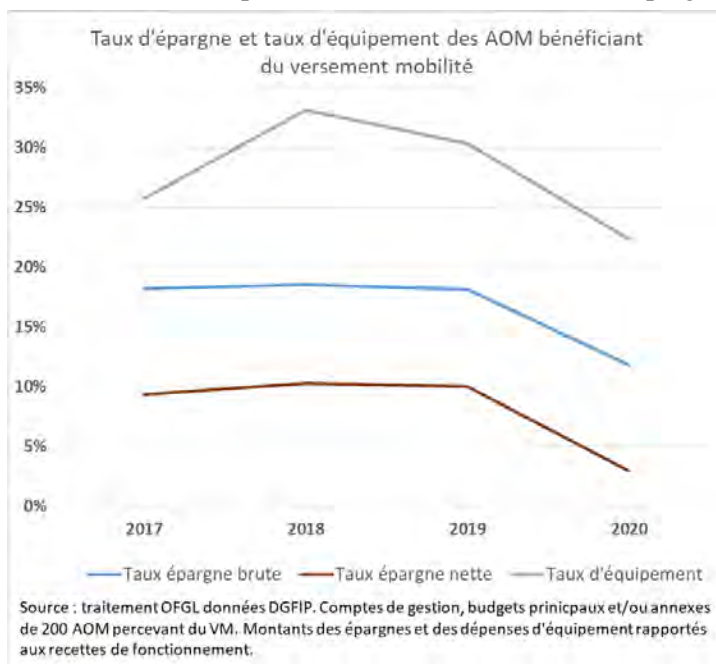
En fonctionnement, ces collectivités ont vu leurs recettes baisser de manière drastique (-7,1%). Leurs deux principales recettes, le versement mobilité (59% des recettes 2019) et les recettes tarifaires (17% des recettes 2019), ont simultanément reculé de -5,5% et de -29,3%, en lien avec la baisse de l'activité salariée et la diminution de la fréquentation des transports. Pour quelques syndicats, les baisses de versement mobilité ont fait l'objet d'une compensation spécifique en fonctionnement¹⁸.

De leur côté, les dépenses de fonctionnement des services transports -majoritairement lié au financement des délégataires ou prestataires- ont stagné (+0%), dans la lignée de l'évolution de l'ensemble des dépenses de fonctionnement des collectivités du bloc communal (- 0,4%) : l'offre de services, même en mode dégradé, n'a en effet pas suivi l'effondrement des recettes.

Il en a résulté une détérioration très forte des soldes d'épargne des autorités organisatrices de la mobilité. L'épargne brute, excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement, a reculé de -39,3%, son poids dans les recettes de fonctionnement passant de 18% à 12%. Mais surtout, après remboursement de la dette, l'épargne nette a chuté de -72,8%, avec un taux d'épargne nette tombé de 10% à 3%, réduisant à la portion congrue la part des ressources de fonctionnement affectée au financement des investissements en 2020.

Cette baisse de la capacité d'autofinancement, couplée au ralentissement ou à l'arrêt de certains chantiers ainsi qu'aux effets du cycle des élections municipales et intercommunales, s'est traduite par une diminution des investissements des autorités organisatrices de la mobilité de -31,0%, soit une chute deux fois plus marquée que celle de l'ensemble des dépenses d'investissement des communes et groupements à fiscalité propre (-15,3%).

En investissement, les autorités organisatrices de la mobilité ont cependant pu bénéficier des avances remboursables proposées par l'Etat¹⁹.



¹⁷ Hors Ile-de-France Mobilités, ces collectivités représentent 60% des AOM 2020 et perçoivent 89% du versement mobilité. Il s'agit essentiellement de groupements à fiscalité propre (168 groupements, 73% des dépenses de fonctionnement des AOM analysés), mais également de syndicats (21 syndicats, 27% des dépenses de fonctionnement) et de quelques communes (7 communes) au poids plus marginal.

¹⁸ La troisième loi de finances rectificative (LFR3) pour 2020, votée en juillet 2020, a mis en place une compensation des pertes de versement mobilité pour les syndicats qui sont autorités organisatrices de la mobilité. Cette garantie leur assure de percevoir en 2020 le montant moyen de versement mobilité de la période 2017-2019, 22 syndicats ont bénéficié de ce mécanisme de compensation pour un montant total de 28 millions d'euros.

¹⁹ La quatrième loi de finances rectificative (LFR4) pour 2020, votée en novembre 2020, a prévu un mécanisme d'avances remboursables pour l'ensemble des autorités organisatrices de la mobilité touchées par une baisse du versement mobilité et des recettes tarifaires. Une convention précise les modalités de versement et de remboursement de ces avances. Elles seront remboursées à partir du moment où le montant de versement mobilité et des recettes tarifaires auront rattrapé le montant moyen de ces recettes observé sur la période 2017-2019, ou au plus tard à partir de 2031. La durée de

Ces avances, assimilables à une dette, ont ainsi constitué plus de 40% du montant des emprunts de 2020. Avances et emprunts bancaires ont représenté l'équivalent de 84% des dépenses d'investissement hors remboursement de la dette et ont compensé la diminution de l'épargne nette, cette dernière n'ayant couvert que 13% des dépenses d'investissement de l'année.

Ces avances ont également participé à une augmentation du fonds de roulement assez forte en 2020, ainsi qu'à un accroissement de l'encours de dette (+7,2%). Cette hausse de l'encours de dette mais surtout la diminution très forte de l'épargne ont fait passer la capacité de désendettement des autorités organisatrices de la mobilité de 7,4 années à 13,1 années. En moyenne, près de 40% de cette dégradation est cependant comptablement atténuée par l'utilisation par certaines collectivités de la possibilité de basculer les avances remboursables de l'Etat en section de fonctionnement²⁰.

Tableau : Equilibres financiers des autorités organisatrices de la mobilité qui prélèvent du versement mobilité et qui disposent d'un compte spécifique pour ces activités en 2019 et 2020

Montant en milliards d'euros	2019	2020	2020/ 2019
Opérations réelles			
Recettes de fonctionnement (a)	6,92	6,43	-7,1%
dont versement mobilité	4,10	3,88	-5,5%
dont recettes tarifaires	1,16	0,82	-29,3%
Dépenses de fonctionnement (b)	5,67	5,67	+0,0%
Epargne brute (c = a-b)	1,25	0,76	-39,3%
Remboursements de dette (d)	0,56	0,57	+1,8%
Epargne nette (e = c-d)	0,69	0,19	-72,8%
Dépenses d'investissement hors remboursements (f)	2,17	1,50	-31,0%
Epargne nette	0,69	0,19	-72,8%
Recettes d'investissement hors emprunts (g)	0,43	0,33	-23,2%
Emprunts et avances remboursables (h)	0,99	1,26	+27,8%
Variation du fonds de roulement (e)+(g)+(h)-(f)	- 0,06	+ 0,28	
Dettes au 31 décembre	9,29	9,96	+7,2%

Traitement : OFGL - Source : Données DGFIP. Comptes de gestion, budgets principaux et/ou annexes de 200 autorités organisatrices de la mobilité qui prélèvent du versement mobilité et qui disposent d'un compte spécifique pour ces activités en 2019 et 2020

remboursement sera d'au moins 6 ans. 86 collectivités ont demandé à bénéficier de ces avances, pour un montant global de 583 millions d'euros.

²⁰ A l'instar du reste du rapport, les données présentées dans cette partie portent sur des opérations réelles. Il convient cependant de noter que les collectivités bénéficiaires des avances remboursables pouvaient exceptionnellement les basculer en recettes de fonctionnement par le biais d'une écriture d'ordre budgétaire. 31% des avances remboursables ont ainsi été réinscrites en fonctionnement de cette manière. En tenant compte de ces opérations d'ordre, la capacité de désendettement des autorités organisatrices de la mobilité s'établit à 10,7 années.

Encadré 2 : Les CCAS et CIAS conservent une situation financière rassurante

Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS-CIAS) étaient en première ligne lors de la crise sanitaire et sociale, notamment en accompagnant les populations les plus fragiles. Dès lors, il semble naturel d'analyser l'évolution de la situation de ces entités, qui plus est avec l'effet de la crise qui va perdurer sur les années à venir.

Afin de travailler sur un périmètre constant et pertinent, les structures étudiées dans cette partie sont celles présentant au moins un montant non nul en dépenses de fonctionnement, recettes de fonctionnement ou encours de dette (pour le budget principal), et qui existent en 2019 et 2020. Cela porte leur nombre à 13 403, le centre d'action sociale de la ville de Paris étant exclu de l'analyse²¹. A noter que le nombre de CCAS-CIAS poursuit sa tendance à la baisse : ils étaient 15 371 en 2018 (avec au moins un montant non nul en dépenses de fonctionnement, recettes de fonctionnement ou encours de dette), 14 457 en 2019, et sont 13 517 en 2020²².

Consolidation de l'autofinancement des CCAS-CIAS en 2020

Du côté des **budgets principaux**, les dépenses de fonctionnement sont quasiment stables en 2020 (-0,2%) sous l'effet conjugué de la baisse des achats et charges externes (-7,6%, -48M€) et de la faible hausse des frais de personnel (+0,7%). Sur le premier poste, des économies ont pu être réalisées, comme pour les collectivités en général, sur des achats divers, par exemple : publicités, publications et relations publiques, en diminution de -16,7M€; déplacements, missions et réceptions à -8,2M€. Les dépenses de secours connaissent en revanche une augmentation de +15% (+21M€), en lien direct avec l'aide apportée par les CCAS-CIAS aux populations les plus touchées par la crise, mais ne suffisent **pas** à contrebalancer la baisse des achats.

Les recettes de fonctionnement sont, quant à elles, en hausse (+1,9%), malgré une baisse des produits de la vente de biens et services (-6,5%, -40M€) et du revenu des immeubles (-5%, -6M€). L'accroissement des participations des différents niveaux de collectivités, et notamment des communes (+52M€) en est la principale raison.

Ces mouvements combinés en section de fonctionnement engendrent une forte hausse de l'autofinancement en 2020 (épargne brute à +80%, +61M€).

Du côté des **budgets annexes**, regroupant en particulier des EHPAD et résidences autonomie, une augmentation des dépenses de fonctionnement est constatée (+4,5%), principalement liée à la forte progression des frais de personnel (+145M€, +6,2%). Une partie de cette dynamique provient des primes ou indemnités versées aux agents présents durant la crise²³, notamment au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ainsi que des établissements et services accompagnant les personnes adultes et enfants en situation de handicap²⁴. Les achats et charges externes sont aussi en légère hausse (+11M€) du fait d'un accroissement des dépenses de fournitures médicales ou encore de produits d'entretien rendu nécessaire, compte tenu de la situation sanitaire particulière de l'année 2020.

Les recettes de fonctionnement augmentent plus fortement que les dépenses (+5,5%), et ce malgré une diminution de -32M€ du produit de la vente de biens et services. Les subventions et participations reçues, et notamment les sommes versées par l'assurance maladie aux EHPAD (+167M€, dont plus de la moitié correspond à la compensation des primes versées au personnel des EHPAD ou d'autres surcoûts liés à la crise au sein de ces structures), expliquent majoritairement cet accroissement des recettes. Il en découle un autofinancement dynamique également au sein des budgets annexes (épargne brute à +30%, +42M€).

²¹ Le périmètre étudié et les chiffres obtenus peuvent ainsi varier légèrement de ceux de l'annexe 7 du rapport de l'OFGL.

²² Cette tendance à la baisse n'est pas nouvelle et s'observe depuis plus de 10 ans, avec une diminution significative en 2016 (cf. cap sur n° 13 de l'OFGL – Les enjeux financiers portés par les CCAS et CIAS – octobre 2020)

²³ Décret n° 2020-711 du 12 juin 2020, pris pour l'application de l'article 11 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020

²⁴ Les comptes de la nomenclature M22 sur lesquels doivent être imputés la prime covid versée au personnel non médical augmentent de 42M€ en 2020.

Des investissements en baisse mais une reconstitution des marges de manœuvre pour les années à venir

Les dépenses d'investissement, déjà faibles pour les CCAS-CIAS en comparaison des actions portées par la section de fonctionnement, connaissent une forte baisse en 2020 (-29% sur l'ensemble des budgets non consolidés, soit 96M€ en moins).

En conséquence de cette baisse de l'investissement et de l'augmentation de l'autofinancement, et malgré un net repli des recettes d'investissement hors emprunts (-36,5%)²⁵, le recours à l'endettement diminue fortement, avec une souscription d'emprunts quasiment divisée par deux par rapport à 2019. Il en résulte ainsi un amoindrissement de l'encours de dette au 31 décembre des CCAS-CIAS (-2,1%).

En revanche, l'accroissement des dépôts au compte du trésor de ces structures est marqué, avec +148M€ sur 2020. Il consolide les marges de manœuvre des CCAS-CIAS et permettra de couvrir une partie des actions à mener sur 2021 et les années suivantes pour amortir les conséquences de la crise auprès des populations les plus fragiles.

Tableau : Equilibres financiers des CCAS-CIAS en 2020 et évolution par rapport à 2019

Opérations réelles	2020			Evolution 2020 / 2019 (%)		
	Montant BP	Montant BA	BP + BA non consolidé	BP	BA	BP + BA
Dépenses de fonctionnement (a)	2 777	3 464	6 240	-0,2%	4,5%	2,4%
Achats et charges externes	581	893	1 474	-7,6%	0,4%	-2,9%
Frais de personnel	1 762	2 499	4 262	0,7%	6,2%	3,8%
Secours	162	0,16	163	15,0%	-26,8%	14,9%
Recettes de fonctionnement (b)	2 914	3 645	6 559	1,9%	5,5%	3,9%
Subventions reçues et participations	2 147	1 926	4 073	4,6%	12,7%	8,3%
dont participation des communes	1 525	7	1 533	3,6%	7,2%	3,6%
dont produits des EHPAD à charge assur. mal.	-	756	756	-	28,3%	28,3%
Ventes de biens et services	574	1 567	2 140	-6,5%	-2,0%	-3,2%
Revenu des immeubles	113	18	131	-5,0%	-7,3%	-5,3%
Epargne brute (c = b - a)	137	181	319	79,7%	29,8%	47,4%
Dépenses d'investissement hors remboursements (d)	110	125	235	-21,1%	-34,6%	-28,9%
Recettes d'investissement hors emprunts (e)	48	47	95	-49,9%	-12,9%	-36,5%
Remboursement de dette (f)	37	72	108	-24,9%	1,8%	-9,2%
Emprunts (g)	29	60	89	-47,1%	-42,5%	-44,1%
Flux net de dette (h = g - f)	-8	-12	-19			
Variation du fonds de roulement (i = c + e + h - d)	68	92	159			
Dette au 31 décembre	422	957	1 380	-4,8%	-0,8%	-2,1%
Dépôts au trésor au 31 décembre	1 378	1,3	1 379	13,8%	-94,0%	12,0%

Traitement : OFGL - Source : Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux (BP) et annexes (BA). Les données présentées dans ce tableau concernent les CCAS-CIAS ayant au moins un montant non nul en dépenses de fonctionnement, recettes de fonctionnement ou encours de dette (pour les budgets principaux) et existant en 2019 et 2020. Les montants obtenus peuvent ainsi varier de ceux de l'annexe 7 du rapport de l'OFGL.

²⁵ Les recettes d'investissement hors emprunts sont en nette diminution, mais représentent des montants limités (-55M€). La chute du produit des cessions (-44M€ sur les budgets principaux) explique cette tendance.

ANNEXES

Plan des annexes du Rapport

ANNEXE 1	
Les comptes des administrations publiques locales	3 6
ANNEXE 2	
Les finances des collectivités locales	4 0
A. Les budgets principaux des collectivités locales	4 3
B. Les budgets annexes des collectivités locales	5 2
C. Consolidation des budgets principaux et annexes des collectivités locales.	6 1
D. Consolidation des budgets entre les différentes collectivités locales . .	6 9
E. Comptes consolidés régionalisés (r a p p o r t f i n a l)	
F. Présentation fonctionnelle.	7 5
ANNEXE 3	
Les collectivités locales ultramarines (r a p p o r t f i n a l)	
ANNEXE 4	
Les transferts, extensions et créations de compétences (r a p p o r t f i n a l)	
ANNEXE 5	
Les disparités des situations communales, départementales et régionales. .	8 0
ANNEXE 6	
Le périmètre des EPCI à fiscalité propre au 1 ^{er} janvier 2021	8 6
ANNEXE 7	
Les finances des établissements publics locaux (EPL). (r a p p o r t f i n a l)	
ANNEXE 8	
La fiscalité locale (r a p p o r t f i n a l)	
ANNEXE 9	
Les concours financiers de l'Etat aux collectivités (r a p p o r t f i n a l)	
ANNEXE 10	
La péréquation entre collectivités territoriales (r a p p o r t f i n a l)	
ANNEXE 11	
Les effectifs et les salaires dans les collectivités locales (r a p p o r t f i n a l)	
ANNEXE 12	
Synthèse du rapport public annuel du CNEN (r a p p o r t f i n a l)	

ANNEXE 1

Les comptes des administrations publiques locales

LUC BRIERE (DGCL)

Dans le contexte de la crise sanitaire, le besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques défini au sens de Maastricht atteint un niveau historiquement jamais atteint à 212,0 Md€(tableau 1), soit -9,2% du PIB.

L'État et les administrations de sécurité sociale, supportant la majeure partie du coût des mesures de soutien d'urgence, contribuent le plus à cette détérioration du solde, à hauteur respectivement de 71,3 Md€(hors reprise de la dette de SNCF Réseau par l'État) et de 63,3 Md€. Les administrations publiques locales (APUL) sont en déficit de - 4,2 Md€ mais les seules collectivités locales sont à l'équilibre (0,0 Md€), après un excédent de + 1,2 Md€ en 2019. Le déficit des organismes divers d'administration locale (ODAL) se creuse, à - 4,2 Md€ après un déficit de - 2,3 Md€ en 2019, du fait de la forte augmentation des dépenses de participation aux organismes de transport de la part d'Île-de-France Mobilités, et, dans une moindre mesure, de la progression des investissements de la Société du Grand Paris.

TABLEAU 1 - CAPACITE (+) OU BESOIN (-) DE FINANCEMENT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

	<i>en milliards d'euros</i>				
	2016	2017	2018	2019	2020
Administrations publiques centrales (État + ODAC)	-82,1	-74,5	-68,5	-88,1	-159,0
Administrations de Sécurité sociale	-2,2	+4,9	+11,7	+14,5	-48,8
Administrations publiques locales	+3,0	+1,6	+2,7	-1,1	-4,2
<i>dont : collectivités locales</i>	+3,3	+2,3	+4,2	+1,2	+0,0
<i>organismes divers d'administration locale</i>	-0,3	-0,7	-1,5	-2,3	-4,2
Total Administrations publiques	-81,3	-68,0	-54,1	-74,7	-212,0
Déficit public notifié (au sens du traité de Maastricht, en % du PIB)	-3,6	-3,0	-2,3	-3,1	-9,2

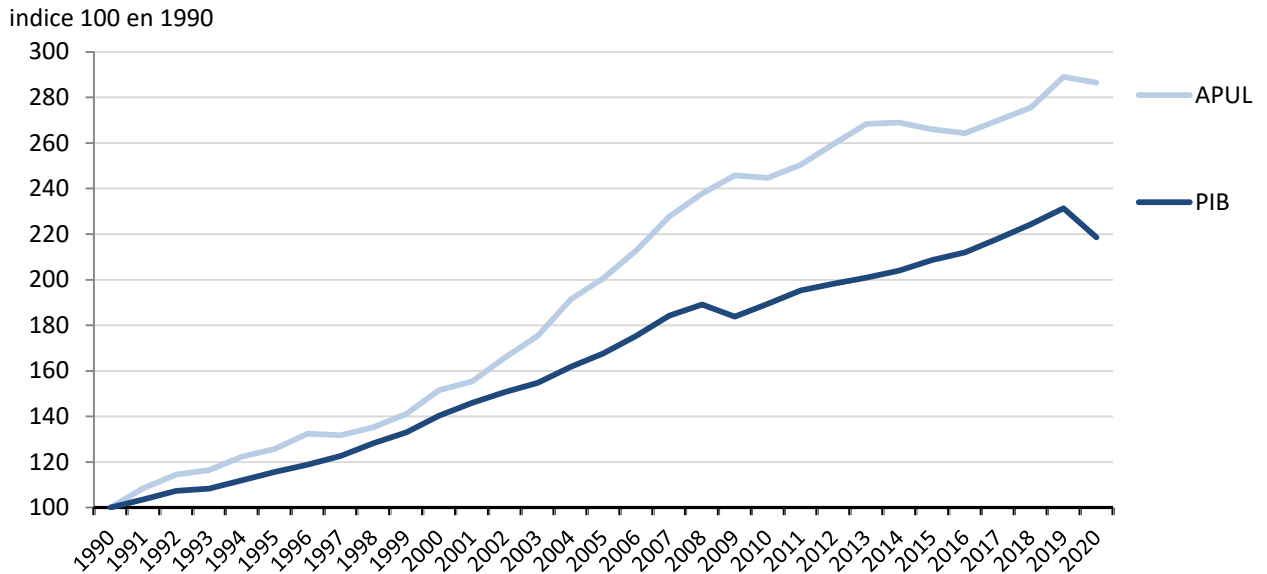
Source : Insee, comptes nationaux - base 2014

APUL : baisse des dépenses de - 0,9 % et baisse des recettes de - 2,0 %

Les dépenses et les recettes des administrations publiques locales (APUL) sont en recul, dans le contexte de la crise sanitaire, de la réforme de l'apprentissage, et de la recentralisation du revenu de solidarité active (RSA) à La Réunion.

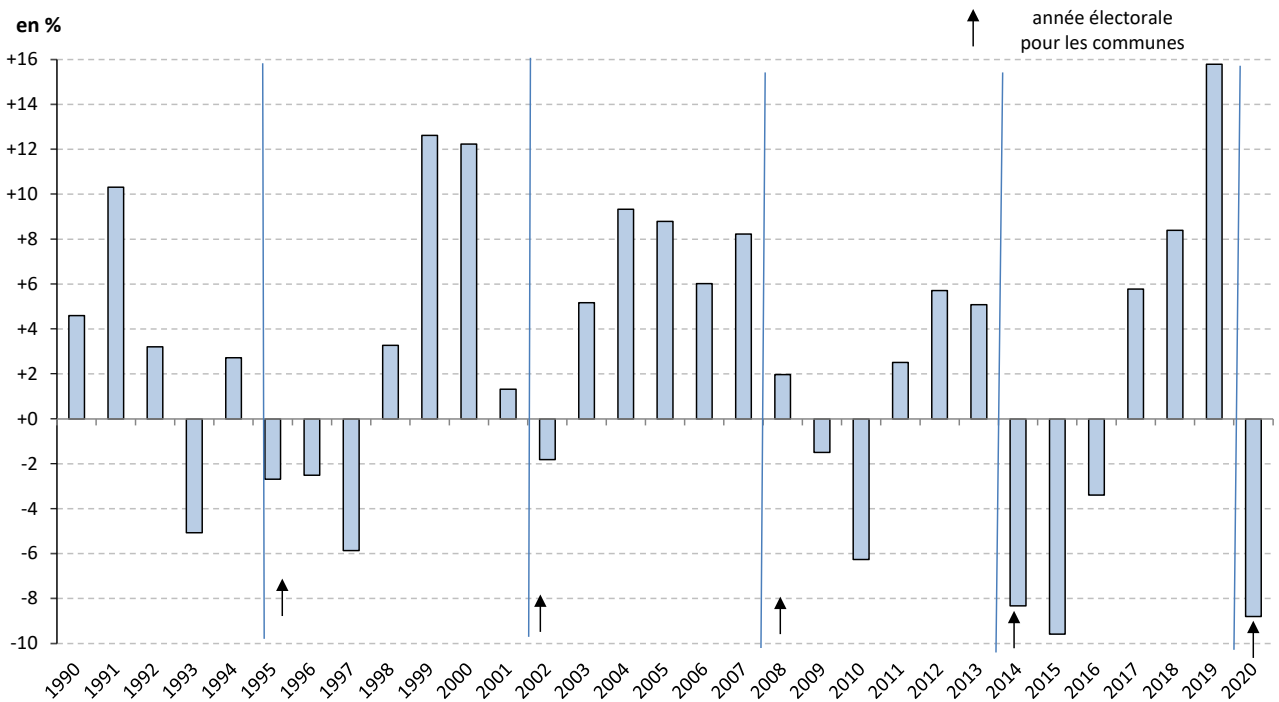
Le montant des dépenses se replie ainsi à 269,8 Md€ en 2020 (- 0,9 %). Pour les seules collectivités locales, au sens de la comptabilité nationale, la baisse des dépenses est plus marquée (- 1,7 % en 2020). Sous l'effet de la forte augmentation des dépenses de l'État (+ 12,3 %) et de celles des administrations de sécurité sociale (+ 9,7 %) pour soutenir l'économie du fait de la crise sanitaire, le poids des dépenses des APUL dans les dépenses de l'ensemble des administrations publiques diminue de plus d'un point. Elles en représentent 19,0 % en 2020, après avoir atteint 20,1 % en 2019 (graphique 1). Les dépenses d'investissement (FBCF) des APUL sont en recul en 2020 (- 8,8 %) du fait de la crise, soit une baisse plus accentuée qu'habituellement en début de cycle électoral (+ 0,4 % en moyenne sur les cinq cycles précédents) (graphique 2).

GRAPHIQUE 1 - ÉVOLUTION DES DEPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES ET DU PIB



Source : Insee, comptes nationaux - base 2014.

GRAPHIQUE 2 - TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DE LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES



Source : Insee, comptes nationaux - base 2014.

Le total des recettes des APUL (265,6 Md€) se contracte de -2,0 % en 2020, plus fortement que les dépenses. Les prélèvements obligatoires perçus par les APUL sont en repli modéré en 2020 (-1,8 %) car l'assiette des impôts directs locaux est peu sensible à l'activité économique. Le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers est sans effet direct sur les recettes locales puisque compensé par l'État. Les concours financiers de l'État progressent en 2020 du fait du dynamisme du fonds de compensation de la TVA. Globalement, les impôts perçus par les APUL s'établissent à 153,4 Md€ et représentent 6,7 % du PIB (tableau 2), et 15,0 % de l'ensemble des prélèvements obligatoires.

TABLEAU 2 - TAUX DE PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES

	en % du PIB				
	2016	2017	2018	2019	2020
Impôts après transferts ⁽¹⁾ perçus par					
les administrations publiques centrales	13,9	14,4	13,8	12,9	12,8
les administrations publiques locales	6,2	6,2	6,4	6,4	6,7
les administrations de Sécurité sociale	7,7	7,7	8,4	9,5	10,0
les institutions de l'Union européenne	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Cotisations sociales effectives ⁽²⁾ perçues par :					
l'État	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4
les administrations de Sécurité sociale	16,3	16,3	15,7	14,5	14,4
Prélèvements obligatoires effectifs	44,6	45,1	44,7	43,8	44,5

Les prélèvements obligatoires comprennent :

(1) les impôts après transferts (c'est-à-dire après transferts de recettes fiscales et nets des impôts dus non recouvrables) ;

(2) les cotisations sociales effectives (nettes des cotisations dues non recouvrables).

Source : Insee, comptes nationaux - base 2014.

La dette publique au sens de Maastricht augmente de + 270,6 milliards d'euros en 2020 pour s'établir à 2 650,1 milliards d'euros, soit 115,1 % du PIB. Ce ratio augmente sous le double effet du déficit et de la contraction du PIB en 2020. Exprimé en points de PIB de 2019, il serait de 108,7 %. Les APUL augmentent leur contribution à la dette publique de + 19,5 Md€ du fait de l'endettement de la Société du Grand Paris (+ 11,1 Md€), d'Île-de-France Mobilités (+ 1,5 Md€), des régions (+ 2,9 Md€) et du secteur communal (+ 2,5 Md€).

La France dans l'Union européenne

Les dépenses des administrations publiques locales représentent en France 11,8 % du PIB en 2020 (tableau 3). Ce taux est inférieur à la moyenne européenne (18,2 % y compris les dépenses des États fédérés) et à celui d'autres grands pays, notamment ceux d'organisation fédérale.

En revanche, la part de l'investissement des administrations publiques locales dans l'investissement public en France (56,7 % de la FBCF des APU) est supérieure à la moyenne européenne (55,7 %).

Enfin, la dette des APUL qui représente en France 10,1 % du PIB en 2020, se situe en moyenne à un niveau inférieur à la moyenne européenne (14,1 %).

Définitions

Les comptes nationaux sont établis selon des concepts harmonisés au niveau européen, et qui sont revus à intervalles réguliers. Les données présentées ici sont conformes à la méthodologie de la « base 2014 ».

Les administrations publiques locales (APUL) comprennent les collectivités locales et les organismes divers d'administration locale (ODAL). Les collectivités locales regroupent les collectivités territoriales, leurs groupements à fiscalité propre, certains syndicats, ainsi que leurs services annexes. Les ODAL comprennent les chambres d'agriculture, de commerce, des métiers, les organismes consulaires, les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER). À l'inverse, certains syndicats de communes et les régies sont exclus du champ des APUL lorsque le produit de leurs ventes couvre plus de 50 % de leurs coûts de production.

ANNEXE 1 - LES COMPTES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TABLEAU 3 - DEPENSES, FBCF ET DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES (*) EN 2020

	Dépenses des administrations publiques locales		Formation brute de capital fixe des administrations publiques locales		Dettes des administrations publiques locales	
	en % du PIB	part dans les APU (en %)	en % du PIB	part dans les APU (en %)	en % du PIB	part dans les APU (en %)
Allemagne	24,6	48,2	1,9	69,6	24,8	35,5
Autriche	19,0	32,8	1,4	40,8	10,8	12,9
Belgique	29,5	49,1	2,1	78,6	22,3	19,6
Bulgarie	8,2	19,0	0,7	33,5	1,2	4,6
Chypre	1,6	3,5	1,5	14,4	0,7	0,6
Croatie	14,5	26,1	0,4	48,2	2,6	2,9
Danemark	34,6	64,1	2,7	47,8	7,0	16,7
Espagne	24,7	47,2	1,7	67,2	29,1	24,2
Estonie	10,5	23,3	1,9	33,8	3,2	17,7
Finlande	22,7	40,1	2,8	60,4	11,0	15,9
France	11,8	19,0	2,1	56,7	10,1	8,7
Grèce	3,9	6,4	1,0	32,1	0,7	0,3
Hongrie	6,5	12,5	1,5	23,8	0,6	0,7
Irlande	2,7	9,7	0,9	32,1	1,7	2,9
Italie	15,5	27,1	1,4	54,0	7,4	4,8
Lettonie	11,3	26,0	2,3	40,6	7,2	16,5
Lituanie	9,9	22,7	1,7	41,6	1,2	2,6
Luxembourg	5,2	10,9	1,8	35,1	1,4	5,5
Malte	0,6	1,2	0,1	2,5	0,0	0,0
Pays-Bas	14,0	29,2	1,7	50,4	7,0	12,9
Pologne	14,9	30,7	2,1	46,6	4,2	7,4
Portugal	6,5	13,3	1,0	46,7	5,3	3,9
Roumanie	9,5	22,3	2,5	53,9	1,7	3,6
Slovaquie	7,9	16,5	1,1	31,5	2,4	3,9
Slovénie	9,1	17,6	1,8	42,4	1,9	2,4
Suède	25,8	48,7	2,6	50,4	13,0	32,5
Tchéquie	13,0	27,5	2,3	46,4	1,5	4,0
Union européenne (à 27)	18,2	34,1	1,9	55,7	14,1	15,5

(*) Y compris "Administrations d'Etats fédérées" pour les Etats fédéraux
Source : Eurostat ; valeurs mises à jour le 2 juin 2021

Pour en savoir plus

"Les comptes des administrations publiques en 2020 - Un déficit public historique dans le contexte de la crise sanitaire", Insee Première n°1859, mai 2021.

Pour les définitions des agrégats de la comptabilité nationale, cf. le site de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5354786#documentation-sommaire>

ANNEXE 2

Les finances des collectivités locales

2A. Les budgets principaux des collectivités locales

GUILLAUME LEFORESTIER, XAVIER NIEL (DGCL)

1. Une approche méthodologique privilégiant les opérations réelles

L'ensemble du rapport de l'Observatoire s'appuie désormais sur des agrégats comptables en ne prenant en compte que les opérations dites « réelles », c'est-à-dire correspondant à des transferts monétaires effectifs. La différence avec l'approche dite « budgétaire », publiée dans les éditions du rapport antérieures à 2017, correspond à des opérations qui retracent des mouvements entre lignes budgétaires sans encaissement ou décaissement effectifs. Les opérations réelles présentent ainsi une vision plus économique de l'activité des collectivités locales (*pour plus de détails, voir l'édition 2017 du rapport*).

Les budgets annexes ne sont pas intégrés au calcul des fiches financières de l'annexe 2A ; ils sont présentés dans l'annexe 2B. Les annexes 2C et 2D présentent les comptes consolidés, c'est-à-dire les comptes des budgets principaux et annexes, neutralisés des flux entre budgets (principaux et annexes) et entre les différentes personnes morales (régions, départements, groupements, communes, etc.). Les syndicats sont désormais inclus dans le champ de la consolidation, car ils représentent le même poids que les budgets annexes et jouent parfois des rôles complémentaires (*cf. BIS de la DGCL n°126, novembre 2018*).

2. Des évolutions calculées « à périmètres constants »

La transformation du paysage administratif des collectivités locales entraîne depuis plusieurs années des modifications du contour des différents niveaux de collectivités dans des proportions importantes. La métropole de Lyon a été créée en 2015, la métropole du Grand Paris en 2016, les collectivités territoriales uniques de Martinique et de Guyane en 2016 également et la collectivité de Corse en 2018, la Ville de Paris en 2019. Pour apprécier correctement l'évolution des finances des différents niveaux de collectivités (communes, GFP, départements, régions, CTU), il faut donc tenir compte des divers changements de périmètres que cela induit.

1) C'est le cas entre 2014 et 2015 du fait de la création de la métropole de Lyon. Bien qu'elle soit une collectivité locale à statut particulier, exerçant des compétences à la fois départementales et intercommunales, cette métropole est assimilée dans ce rapport à un GFP, comme cela est fait par l'Insee dans les comptes nationaux, en raison des flux importants qui existent entre la métropole de Lyon et ses communes membres, comme il en existe entre les GFP et leurs communes membres. Les montants des agrégats financiers de 2015 pour les GFP intègrent donc ceux de cette métropole particulière. En revanche, les évolutions entre 2014 et 2015 des agrégats concernant les départements et les GFP seraient artificiellement affectées par ce changement de périmètre. Pour calculer ces évolutions, on retire donc du champ des GFP en 2014 la communauté urbaine de Lyon, et en 2015 la métropole de Lyon ; de même, on retire du champ des départements le conseil départemental du Rhône en 2014 et en 2015. Pour les évolutions entre 2015 et 2016 en revanche, la métropole de Lyon est intégrée dans le champ des GFP sur les deux années.

2) Au 1^{er} janvier 2016, la Martinique et la Guyane se dotent d'une collectivité territoriale unique (CTU), dont les compétences recouvrent celles des régions et des départements. Pour établir les résultats de 2016, on choisit d'associer leurs comptes à ceux des régions. Mais, en suivant la même logique que pour la métropole de Lyon en 2015, il faut calculer les évolutions des comptes des départements et des régions entre 2015 et 2016 à périmètre constant : on retire donc en 2015 les départements et les régions de Martinique et Guyane, et en 2016 les collectivités territoriales uniques. Dans l'annexe 3, les données des trois départements, des deux régions et des deux CTU sont établies séparément.

3) La métropole du Grand Paris (MGP) a été créée le 1^{er} janvier 2016 ; elle regroupe 131 communes. Les 11 établissements publics territoriaux (EPT) prennent en 2016 la suite des GFP qui existaient en 2015 et intègrent les communes qui étaient jusqu'à présent isolées ; la situation de Paris reste particulière puisque la commune joue le rôle d'EPT. Dans les comptes du présent rapport, la MGP et ses EPT sont intégrés dans les groupements à fiscalité propre, Paris restant dans le compte des communes. Des flux financiers importants apparaissent alors à partir de 2016 entre les communes, les EPT et la MGP. Le traitement retenu varie selon les flux.

a - La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) garantit aux EPT le même niveau de ressources que les groupements à fiscalité propre préexistants. Selon les cas, c'est la MGP qui verse une dotation d'équilibre aux EPT, ou l'inverse ; les montants en jeu sont de l'ordre d'un milliard d'euros. Les montants sont déclarés en recettes ou moindres recettes par la MGP (comptes 74861 ou 74869 en M57) et par les EPT (comptes 7431 ou 7439 en M14). Il n'y a donc aucun traitement spécifique à faire puisque ces flux s'annulent au sein du même agrégat (« Autres recettes de fonctionnement ») dans le même niveau de collectivités (les GFP).

b - Une autre conséquence de la création de la MGP en 2016 est la mise en place du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), pour compenser le fait que les communes perçoivent aujourd'hui des recettes fiscales qui étaient auparavant perçues par les GFP (FB, TH, ex-part départementale de TH...). Compte tenu de la nature comptable des opérations, le versement des communes est enregistré dans leur compte 65541 en M14, comme une contribution, et en recettes des GFP (en compte 74752). Ce flux, de l'ordre d'un milliard d'euros, perturberait l'analyse de l'évolution des comptes si l'on considérait la contribution des communes comme une subvention versée, puisque cela augmenterait artificiellement leurs dépenses ; ce flux perturberait également les comparaisons entre communes, notamment par taille puisque ce flux concerne surtout des communes de plus de 20 000 habitants. Pour pouvoir mieux interpréter les comptes des communes, on décide donc dans ce rapport de neutraliser leur contribution au FCCT en ne la considérant pas comme une dépense, mais en la déduisant des recettes fiscales des communes ; dans le compte des GFP, on intègre symétriquement ces recettes perçues par les GFP non pas dans les subventions reçues, mais dans l'agrégat « fiscalité reversée » afin de privilégier une approche économique plutôt que strictement comptable. Les nouvelles spécifications des agrégats comptables décrites dans le tableau de définitions en ligne précisent ces traitements.

c - Par ailleurs, d'autres flux apparaissent du fait que la MGP perçoit des ressources (DGF, impôts économiques) qui étaient perçues en 2015 par les GFP préexistants ou par les communes membres, et que, pour l'essentiel, la MGP reverse en 2016 aux communes. Ces flux n'affectent toutefois que quelques agrégats comptables au sein des recettes de fonctionnement : la fiscalité reversée reçue par les communes, les impôts locaux, la DGF, et par répercussion au niveau supérieur d'agrégation, les postes « Concours de l'État », et « Impôts et taxes ». Pour apprécier les évolutions de ces agrégats entre 2015 et 2016, il convient donc là encore de raisonner à périmètre géographique constant, c'est-à-dire de soustraire de l'analyse en 2015 et en 2016 les 131 communes et tous les EPCI touchés directement ou indirectement en 2016 par la création de la MGP.

L'ensemble des recettes de fonctionnement n'est en revanche pas affecté, les flux se compensant à l'intérieur de cet ensemble pour chaque niveau de collectivité. Pour les postes qui ne sont pas affectés, il n'est pas nécessaire de présenter des évolutions « à périmètre constant, hors contour de la MGP ». Nous présentons donc les évolutions « hors contour de la MGP » seulement pour les agrégats cités ci-dessus, qui sont touchés par ces flux.

4) En 2018, l'analyse des budgets des départements et régions s'opère en neutralisant les effets de la fusion de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse sur les évolutions présentées. En niveaux, les montants agrègent la Corse avec les régions et les CTU à partir de 2018.

5) En 2019, l'analyse des communes et des départements s'opère en neutralisant les effets de la création de la Ville de Paris en lieu et place de la commune et du département. En niveaux, les montants agrègent la Ville de Paris avec les communes à partir de 2019.

3. Évolutions des instructions comptables

Contrairement aux années 2017 et 2018, les nomenclatures comptables n'ont pas connu de changements majeurs en 2019 et 2020.

(Cf. en ligne, joint avec le rapport, le tableau des définitions des agrégats de dépenses et de recettes selon les nomenclatures des collectivités)

Fiches financières

A1. Communes - Opérations réelles

<i>(en milliards d'euros)</i>					<i>Valeurs provisoires</i>		
Budgets principaux	2017	2018 / 2017	2018	2019 / 2018 à champ constant ^(b)	2019	2020 / 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	67,94	-0,5 %	67,58	+0,9%	70,15	-0,8 %	69,60
Achats et charges externes	16,39	+2,1 %	16,73	+2,5%	17,22	-6,4 %	16,13
Frais de personnel	37,61	+0,0 %	37,63	+1,0%	38,21	+0,5 %	38,41
Charges financières	1,92	-6,7 %	1,79	-6,7%	1,68	-8,2 %	1,54
Dépenses d'intervention	9,16	-6,5 %	8,56	-0,5%	10,22	+0,5 %	10,27
Autres dépenses de fonctionnement	2,86	-0,2 %	2,86	-2,2%	2,81	+15,5 %	3,24
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	79,27	+0,8 %	79,90	+1,5%	83,10	-1,8 %	81,59
Impôts et taxes	51,71	+1,2 %	52,34	+1,9%	55,09	+0,1 %	55,15
- Impôts locaux	44,88	+1,4 %	45,51	+1,7%	46,68	+1,3 %	47,27
(dont : fiscalité reversée)	11,16	-1,3 %	11,02	-1,6%	10,85	-0,8 %	10,76
- Autres impôts et taxes	6,83	-0,1 %	6,82	+3,3%	8,42	-6,3 %	7,89
Concours de l'État	14,17	-0,3 %	14,13	+0,7%	14,22	+1,1 %	14,38
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	11,73	-0,4 %	11,68	+0,5%	11,72	+0,3 %	11,76
- Autres dotations	0,25	+15,8 %	0,28	+4,9%	0,30	+14,6 %	0,34
- Péréquations et compensations fiscales	2,20	-1,6 %	2,16	+1,4%	2,20	+3,6 %	2,28
Subventions reçues et participations	3,73	-6,3 %	3,50	-2,1%	3,49	+7,5 %	3,76
Ventes de biens et services	5,82	+9,4 %	6,37	+2,6%	6,61	-22,7 %	5,11
Autres recettes de fonctionnement	3,83	-7,0 %	3,57	+1,2%	3,69	-13,4 %	3,20
Épargne brute (3) = (2)-(1)	11,33	+8,7 %	12,32	+4,9%	12,95	-7,4 %	11,99
Épargne nette = (3)-(8)	5,18	+17,7 %	6,10	+8,9%	6,61	-13,8 %	5,70
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	20,93	+5,9 %	22,16	+13,6%	25,36	-16,3 %	21,22
Dépenses d'équipement	18,67	+6,9 %	19,96	+14,1%	22,80	-17,2 %	18,87
Subventions d'équipement versées	1,15	+9,2 %	1,26	+21,0%	1,63	-8,7 %	1,48
Autres dépenses d'investissement	1,11	-14,9 %	0,95	-5,5%	0,94	-7,5 %	0,87
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	10,18	+10,3 %	11,23	+4,8%	11,88	-6,4 %	11,12
FCTVA	2,34	+9,3 %	2,56	+8,1%	2,77	+8,9 %	3,01
Dotations et Subventions d'équipement	4,74	+11,6 %	5,29	+10,7%	5,90	-3,8 %	5,68
Autres recettes d'investissement	3,10	+9,2 %	3,39	-7,5%	3,21	-24,5 %	2,43
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	88,87	+1,0 %	89,74	+4,1%	95,51	-4,9 %	90,82
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	89,45	+1,9 %	91,13	+1,9%	94,99	-2,4 %	92,71
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,58		+1,39		-0,53		+1,89
Remboursements de dette (8)	6,15	+1,2 %	6,22	+1,0%	6,35	-0,8 %	6,29
Emprunts (9)	6,38	-11,1 %	5,67	+12,4%	6,05	-3,1 %	5,86
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,23		-0,55		-0,30		-0,44
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	95,02	+1,0 %	95,96	+3,9%	101,86	-4,7 %	97,11
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	95,83	+1,0 %	96,80	+2,5%	101,03	-2,4 %	98,57
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,81		+0,84		-0,82		+1,46
Dette au 31 décembre (12) ^(a)	65,21	-0,4 %	64,95	-0,5%	64,72	+0,3 %	64,89
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	14,3%	+1,1 pt	15,4%	+0,5 pt	15,6%	-0,9 pt	14,7%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	6,5%	+1,1 pt	7,6%	+0,6 pt	8,0%	-1,0 pt	7,0%
Taux d'endettement = (12) / (2)	82,3%	-1,0 pt	81,3%	-1,6 pt	77,9%	+1,7 pt	79,5%
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,8 ans	-0,5 an	5,3 ans	-0,3 an	5,0 ans	+0,4 an	5,4 ans

(a) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(b) Évolution calculée à champ constant, c'est-à-dire hors Paris.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

A2a. Groupements de communes à fiscalité propre ^(a) - Opérations réelles

<i>(en milliards d'euros)</i>		<i>Valeurs provisoires</i>					
Budgets principaux	2017	2018 / 2017	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	24,72	+2,7 %	25,38	+2,4 %	26,00	+2,1 %	26,54
Achats et charges externes	6,66	+2,4 %	6,82	+2,8 %	7,01	-1,0 %	6,94
Frais de personnel	9,04	+4,5 %	9,45	+3,9 %	9,82	+2,3 %	10,04
Charges financières	0,68	-8,8 %	0,62	-5,5 %	0,58	-7,2 %	0,54
Dépenses d'intervention	6,86	+5,4 %	7,24	+0,9 %	7,30	+4,3 %	7,62
Autres dépenses de fonctionnement	1,48	-14,9 %	1,26	+2,1 %	1,29	+8,9 %	1,40
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	29,99	+3,1 %	30,93	+3,6 %	32,03	+1,4 %	32,49
Impôts et taxes	16,60	+5,3 %	17,48	+4,3 %	18,23	+2,5 %	18,69
- Impôts locaux	11,18	+6,8 %	11,94	+8,3 %	12,94	+4,3 %	13,49
- Autres impôts et taxes	5,42	+2,2 %	5,54	-4,4 %	5,30	-1,9 %	5,20
Concours de l'État	8,38	-1,1 %	8,28	+1,1 %	8,37	-0,2 %	8,35
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	6,79	-1,4 %	6,69	-0,9 %	6,63	-1,2 %	6,54
- Autres dotations	0,08	+9,6 %	0,09	+5,2 %	0,09	+6,6 %	0,10
- Péréquations et compensations fiscales	1,51	-0,2 %	1,50	+9,9 %	1,65	+3,3 %	1,71
Subventions reçues et participations	1,29	+5,2 %	1,35	+7,4 %	1,46	+18,8 %	1,73
Ventes de biens et services	2,76	+6,2 %	2,93	+4,3 %	3,05	-5,7 %	2,88
Autres recettes de fonctionnement	0,97	-8,3 %	0,89	+3,6 %	0,92	-8,5 %	0,84
Épargne brute (3) = (2)-(1)	5,27	+5,3 %	5,55	+8,7 %	6,03	-1,5 %	5,94
Épargne nette = (3)-(8)	3,05	+0,2 %	3,05	+12,5 %	3,43	+3,9 %	3,57
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	8,66	+7,8 %	9,34	+18,1 %	11,02	-10,2 %	9,90
Dépenses d'équipement	6,12	+11,1 %	6,80	+19,0 %	8,10	-14,0 %	6,96
Subventions d'équipement versées	1,65	+5,3 %	1,74	+15,2 %	2,00	+5,2 %	2,11
Autres dépenses d'investissement	0,88	-9,9 %	0,80	+16,1 %	0,92	-10,4 %	0,83
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	3,31	+9,0 %	3,61	+16,9 %	4,22	-4,5 %	4,03
FCTVA	0,74	+11,7 %	0,83	+12,7 %	0,93	+7,9 %	1,01
Dotations et Subventions d'équipement	1,61	+18,9 %	1,91	+17,1 %	2,24	-7,2 %	2,08
Autres recettes d'investissement	0,97	-9,6 %	0,88	+20,3 %	1,05	-9,6 %	0,95
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	33,38	+4,0 %	34,72	+6,6 %	37,03	-1,6 %	36,44
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	33,30	+3,7 %	34,54	+5,0 %	36,25	+0,7 %	36,52
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,07		-0,18		-0,77		+0,08
Remboursements de dette (8)	2,23	+12,3 %	2,50	+4,1 %	2,60	-8,6 %	2,38
Emprunts (9)	2,44	+2,3 %	2,50	+24,3 %	3,11	+13,4 %	3,52
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,22		-0,00		+0,50		+1,14
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	35,60	+4,5 %	37,22	+6,5 %	39,63	-2,0 %	38,82
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	35,75	+3,6 %	37,04	+6,3 %	39,36	+1,7 %	40,04
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,14		-0,18		-0,27		+1,22
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	25,07	+1,2 %	25,37	+2,2 %	25,94	+5,1 %	27,26
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	17,6%	+0,4 pt	17,9%	+0,9 pt	18,8%	-0,5 pt	18,3%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	10,2%	-0,3 pt	9,9%	+0,8 pt	10,7%	+0,3 pt	11,0%
Taux d'endettement = (12) / (2)	83,6%	-1,6 pt	82,0%	-1,1 pt	81,0%	+2,9 pt	83,9%
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,8 ans	-0,2 an	4,6 ans	-0,3 an	4,3 ans	+0,3 an	4,6 ans

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

A2b. Groupements de communes à fiscalité propre, par type de groupement - Opérations réelles*(en millions d'euros)*

2020	Métropoles ^(a)	Communautés urbaines (CU)	Communautés d'agglomération (CA)	Communautés de communes (CC)	Ensemble des GFP ^(a)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	9 074	1 477	9 204	6 788	26 543
Achats et charges externes	2 181	381	2 572	1 808	6 942
Frais de personnel	3 191	579	3 555	2 714	10 040
Charges financières	222	37	184	100	542
Dépenses d'intervention	3 176	385	2 306	1 749	7 616
Autres dépenses de fonctionnement	304	95	588	417	1 404
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	11 508	1 874	10 917	8 188	32 486
Impôts et taxes	5 921	1 121	6 405	5 239	18 687
- Impôts locaux	4 319	991	4 341	3 840	13 491
- Autres impôts et taxes	1 602	131	2 063	1 399	5 195
Concours de l'État	3 740	512	2 715	1 384	8 351
- DGF	3 121	348	2 074	1 000	6 543
- Autres dotations	40	8	29	24	101
- Péréquation et compensations fiscales	579	156	612	359	1 706
Subventions reçues et participations	436	39	597	657	1 729
Ventes de biens et services	1 074	147	967	691	2 879
Autres recettes de fonctionnement	337	53	233	217	841
Épargne brute (3) = (2)-(1)	2 434	397	1 713	1 400	5 943
Épargne nette = (3)-(8)	1 379	248	952	987	3 565
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	3 953	708	3 034	2 205	9 900
Dépenses d'équipement	2 655	530	2 098	1 682	6 965
Subventions d'équipement versées	930	107	712	357	2 106
Autres dépenses d'investissement	368	71	225	165	829
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	1 627	295	1 145	966	4 033
FCTVA	396	64	301	245	1 005
Autres dotations et Subventions d'équipement	835	146	551	544	2 076
Autres recettes d'investissement	396	85	293	177	951
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	13 027	2 184	12 238	8 993	36 443
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	13 135	2 169	12 061	9 153	36 518
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+107	-15	-177	+161	+76
Remboursements de dette (8)	1 055	149	761	413	2 378
Emprunts (9)	1 868	198	1 058	398	3 521
Flux net de dette = (9)-(8)	813	48	297	-15	1 143
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	14 082	2 333	12 999	9 405	38 821
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	15 003	2 367	13 119	9 551	40 040
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+920	+33	+120	+145	+1219
Dette au 31 décembre (12)	12 569	1 814	8 621	4 255	27 259
Ratios					
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	21,1%	21,2%	15,7%	17,1%	18,3%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	12,0%	13,2%	8,7%	12,0%	11,0%
Taux d'endettement = (12) / (2)	109,2%	96,8%	79,0%	52,0%	83,9%
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,2 ans	4,6 ans	5,0 ans	3,0 ans	4,6 ans

*(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du grand Paris et ses établissements publics territoriaux (EPT).**Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion, budgets principaux en opérations réelles. Montants calculés hors gestion active de la dette.*

A3. Secteur communal (communes, groupements à fiscalité propre)^(a) - Opérations réelles

<i>(en milliards d'euros)</i>		<i>Valeurs provisoires</i>					
Budgets principaux	2017	2018 / 2017	2018	2019 / 2018 ^(c)	2019	2020 / 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	92,66	+0,3 %	92,96	+1,3%	96,15	-0,0 %	96,14
Achats et charges externes	23,05	+2,2 %	23,55	+2,6%	24,23	-4,8 %	23,07
Frais de personnel	46,65	+0,9 %	47,08	+1,6%	48,03	+0,9 %	48,45
Charges financières	2,59	-7,2 %	2,41	-6,4%	2,26	-7,9 %	2,09
Dépenses d'intervention	16,02	-1,4 %	15,80	+0,2%	17,53	+2,1 %	17,89
Autres dépenses de fonctionnement	4,35	-5,2 %	4,12	-0,8%	4,10	+13,4 %	4,65
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	109,26	+1,4 %	110,83	+2,1%	115,14	-0,9 %	114,08
Impôts et taxes	68,31	+2,2 %	69,81	+2,5%	73,33	+0,7 %	73,84
- Impôts locaux	56,06	+2,5 %	57,45	+3,1%	59,61	+1,9 %	60,76
- Autres impôts et taxes	12,25	+0,9 %	12,36	-0,5%	13,71	-4,6 %	13,08
Concours de l'État	22,55	-0,6 %	22,41	+0,9%	22,59	+0,6 %	22,73
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	18,52	-0,8 %	18,37	-0,0%	18,34	-0,2 %	18,30
- Autres dotations	0,33	+14,3 %	0,38	+5,0%	0,39	+12,6 %	0,44
- Péréquations et compensations fiscales	3,70	-1,0 %	3,66	+4,9%	3,85	+3,5 %	3,99
Subventions reçues et participations	5,02	-3,4 %	4,85	+0,6%	4,95	+10,8 %	5,48
Ventes de biens et services	8,58	+8,3 %	9,30	+3,2%	9,66	-17,4 %	7,99
Autres recettes de fonctionnement	4,80	-7,2 %	4,45	+1,7%	4,61	-12,4 %	4,04
Épargne brute (3) = (2)-(1)	16,60	+7,6 %	17,87	+6,1%	18,99	-5,5 %	17,94
Épargne nette = (3)-(8)	8,23	+11,2 %	9,15	+10,1%	10,04	-7,7 %	9,26
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	29,59	+6,5 %	31,50	+15,0%	36,39	-14,5 %	31,12
Dépenses d'équipement	24,79	+8,0 %	26,76	+15,4%	30,90	-16,4 %	25,83
Subventions d'équipement versées	2,80	+6,9 %	2,99	+17,3%	3,63	-1,0 %	3,59
Autres dépenses d'investissement	2,00	-12,7 %	1,74	+4,7%	1,86	-8,9 %	1,69
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	13,50	+10,0 %	14,85	+7,9%	16,10	-5,9 %	15,15
FCTVA	3,08	+9,9 %	3,39	+9,3%	3,70	+8,7 %	4,02
Dotations et Subventions d'équipement	6,35	+13,4 %	7,20	+12,4%	8,14	-4,8 %	7,75
Autres recettes d'investissement	4,07	+4,8 %	4,26	-1,4%	4,26	-20,8 %	3,38
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	122,25	+1,8 %	124,46	+4,8%	132,54	-4,0 %	127,26
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	122,76	+2,4 %	125,67	+2,8%	131,24	-1,5 %	129,23
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,51		+1,22		-1,30		+1,97
Remboursements de dette (8)	8,37	+4,2 %	8,72	+1,9%	8,95	-3,1 %	8,67
Emprunts (9)	8,82	-7,4 %	8,17	+16,4%	9,15	+2,5 %	9,38
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,45		-0,55		0,20		+0,70
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	130,62	+2,0 %	133,18	+4,6%	141,49	-3,9 %	135,93
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	131,58	+1,7 %	133,84	+3,6%	140,39	-1,3 %	138,61
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,96		+0,66		-1,09		+2,67
Dettes au 31 décembre (12)^(b)	90,28	+0,0 %	90,32	+0,3%	90,66	+1,6 %	92,15
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	15,2%	+0,9 pt	16,1%	+0,6 pt	16,5%	-0,8 pt	15,7%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	7,5%	+0,7 pt	8,3%	+0,7 pt	8,7%	-0,6 pt	8,1%
Taux d'endettement = (12) / (2)	82,6%	-1,1 pt	81,5%	-1,4 pt	78,7%	+2,0 pt	80,8%
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,4 ans	-0,4 an	5,1 ans	-0,3 an	4,8 ans	+0,4 an	5,1 ans

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Ville de Paris.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

A4. Départements^(a) - Opérations réelles

<i>(en milliards d'euros)</i>					<i>Valeurs provisoires</i>		
Budgets principaux	2017	2018 / 2017 à champ constant ^(c)	2018	2019 / 2018 à champ constant ^(d)	2019 ^(e)	2020 / 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	58,19	-0,8 %	57,28	+1,3 %	56,01	+1,8 %	57,03
Achats et charges externes	4,49	-16,0 %	3,73	+1,5 %	3,69	+0,2 %	3,69
Frais de personnel	12,07	-0,2 %	11,92	+1,0 %	11,85	+1,6 %	12,04
Charges financières	0,81	-7,9 %	0,73	-6,0 %	0,69	-8,5 %	0,63
Dépenses d'intervention	39,97	+0,7 %	40,01	+1,9 %	39,06	+2,2 %	39,90
Autres dépenses de fonctionnement	0,85	+5,3 %	0,89	-16,2 %	0,73	+6,4 %	0,77
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	66,00	-0,7 %	65,06	+3,2 %	65,15	-0,4 %	64,88
Impôts et taxes	47,24	+0,7 %	47,28	+4,8 %	47,67	-0,0 %	47,65
- Impôts locaux	21,34	-0,8 %	21,09	+3,2 %	21,34	+1,3 %	21,62
- Autres impôts et taxes (Dont : DMTO)	25,90	+1,9 %	26,19	+6,2 %	26,33	-1,1 %	26,03
(TICPE)	11,15	+4,0 %	11,52	+11,1 %	11,50	-1,6 %	11,31
(TSCA)	6,14	-0,1 %	6,10	-0,1 %	5,83	-8,1 %	5,35
6,96	+3,1 %	7,12	+3,1 %	7,27	+3,3 %	7,52	
Concours de l'État	10,50	-0,0 %	10,36	+0,7 %	10,43	-1,5 %	10,27
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	8,26	-0,2 %	8,14	-0,1 %	8,13	-1,6 %	8,01
- Autres dotations	0,46	+2,0 %	0,46	-1,2 %	0,46	-0,1 %	0,46
- Péréquations et compensations fiscales	1,77	+0,4 %	1,76	+4,9 %	1,84	-1,8 %	1,81
Subventions reçues et participations	5,31	-8,9 %	4,81	-2,9 %	4,60	+1,7 %	4,68
Ventes de biens et services	0,59	-26,6 %	0,43	+7,1 %	0,47	-7,0 %	0,43
Autres recettes de fonctionnement	2,36	-7,5 %	2,17	-5,6 %	1,98	-6,4 %	1,86
Épargne brute (3) = (2)-(1)	7,81	+0,2 %	7,78	+16,7 %	9,14	-14,1 %	7,85
Épargne nette = (3)-(8)	4,51	+1,7 %	4,56	+24,6 %	5,74	-20,4 %	4,57
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	9,02	+4,1 %	9,28	+13,5 %	10,31	+1,0 %	10,41
Dépenses d'équipement	5,42	+7,9 %	5,77	+11,9 %	6,41	+2,0 %	6,53
Subventions d'équipement versées	3,40	-2,4 %	3,28	+16,9 %	3,68	-2,0 %	3,61
Autres dépenses d'investissement	0,20	+13,0 %	0,22	+8,4 %	0,22	+20,9 %	0,27
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	2,44	+3,6 %	2,49	+11,1 %	2,53	-3,5 %	2,44
FCTVA	0,83	+1,9 %	0,84	+6,1 %	0,89	+10,5 %	0,98
Dotations et subventions d'investissement	1,20	+2,9 %	1,21	+13,1 %	1,22	-7,2 %	1,13
Autres recettes d'investissement	0,40	+9,0 %	0,43	+17,1 %	0,43	-21,8 %	0,33
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	67,21	-0,2 %	66,56	+3,0 %	66,32	+1,7 %	67,44
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	68,43	-0,6 %	67,55	+3,5 %	67,68	-0,5 %	67,33
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	1,23		0,99		+1,36		-0,11
Remboursements de dette (8)	3,30	-2,0 %	3,23	+5,2 %	3,40	-3,4 %	3,28
Emprunts (9)	2,50	+0,9 %	2,49	-2,2 %	2,44	+72,3 %	4,20
Flux net de dette =(9)-(8)	-0,80		-0,73		-0,96		+0,92
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	70,51	-0,3 %	69,79	+3,1 %	69,72	+1,4 %	70,72
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	70,93	-0,5 %	70,04	+3,3 %	70,12	+2,0 %	71,53
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	0,42		0,26		+0,40		+0,81
Dettes au 31 décembre (12)^(b)	33,01	-1,8%	32,22	-2,5 %	31,40	+3,2 %	32,40
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	11,8%	+0,1 pt	12,0%	+1,6 pt	14,0%	-1,9 pt	12,1%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	6,8%	+0,2 pt	7,0%	+1,5 pt	8,8%	-1,8 pt	7,0%
Taux d'endettement = (12) / (2)	50,0%	-0,5 pt	49,5%	-2,9 pt	48,2%	+1,7 pt	49,9%
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,2 ans	-0,1 an	4,1 ans	-0,7 an	3,4 ans	+0,7 an	4,1 ans

(a) Hors collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane à partir de 2016 et de Corse à partir de 2018.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Corse.

(d) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Paris.

(e) La Ville de Paris, créée en 2019 en lieu et place du département et de la commune de Paris, est considérée comme une commune.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

A5. Régions et collectivités territoriales uniques (CTU) ^(a) - Opérations réelles

<i>(en milliards d'euros)</i>		<i>Valeurs provisoires</i>					
Budgets principaux	2017	2018 / 2017 à champ constant ^(c)	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	21,13	+3,5 %	22,26	+1,2 %	22,54	-3,2 %	21,81
Achats et charges externes	3,00	+18,4 %	3,58	+3,9 %	3,72	+2,9 %	3,83
Frais de personnel	3,69	+3,5 %	3,95	+2,3 %	4,05	+1,9 %	4,12
Charges financières	0,60	-0,4 %	0,60	-2,3 %	0,59	-3,8 %	0,56
Dépenses d'intervention	13,62	+0,2 %	13,86	+0,7 %	13,96	-7,5 %	12,91
Autres dépenses de fonctionnement	0,22	+11,7 %	0,26	-12,9 %	0,23	+68,5 %	0,38
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	26,45	+4,2 %	28,00	+3,5 %	28,98	-7,3 %	26,86
Impôts et taxes	18,28	+28,2 %	23,80	+2,6 %	24,43	-9,8 %	22,04
- Impôts locaux	7,13	+10,4 %	7,97	+6,9 %	8,52	+2,6 %	8,74
- Autres impôts et taxes	11,14	+39,7 %	15,84	+0,5 %	15,92	-16,4 %	13,30
- dont : Cartes grises	2,23	+4,4 %	2,33	-1,2 %	2,30	-9,0 %	2,09
- dont : TICPE	5,48	+0,5 %	5,53	-1,4 %	5,46	-7,8 %	5,03
Concours de l'État	5,88	-71,3 %	1,92	-3,4 %	1,86	+4,0 %	1,93
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	4,13	-95,2 %	0,30	-0,0 %	0,30	-0,1 %	0,30
- Autres dotations	0,98	-0,1 %	0,90	-2,6 %	0,87	+14,8 %	1,00
- Péréquations et compensations fiscales	0,77	-8,5 %	0,72	-5,9 %	0,68	-8,0 %	0,62
Subventions reçues et participations	1,84	-5,5 %	1,77	+19,7 %	2,12	+10,7 %	2,34
Ventes de biens et services	0,08	+62,1 %	0,13	+24,8 %	0,17	-13,3 %	0,15
Autres recettes de fonctionnement	0,37	+8,8 %	0,37	+9,5 %	0,41	-1,1 %	0,40
Épargne brute (3) = (2)-(1)	5,32	+6,9 %	5,74	+12,3 %	6,44	-21,6 %	5,05
Épargne nette = (3)-(8)	3,50	+2,6 %	3,63	+25,3 %	4,55	-41,4 %	2,67
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	9,68	+2,6 %	10,03	+10,5 %	11,09	+14,2 %	12,67
Dépenses d'équipement	3,33	-6,0 %	3,20	+5,8 %	3,38	-3,8 %	3,26
Subventions d'équipement versées	5,74	+10,3 %	6,35	+12,4 %	7,14	+19,8 %	8,55
Autres dépenses d'investissement	0,62	-23,0 %	0,49	+16,7 %	0,57	+52,1 %	0,86
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	3,52	+18,7 %	4,20	+10,1 %	4,63	+13,9 %	5,27
FCTVA	0,55	+1,6 %	0,57	-10,3 %	0,51	+0,9 %	0,52
Dotations et subventions d'investissement	2,63	+19,6 %	3,16	+14,4 %	3,62	+15,9 %	4,19
Autres recettes d'investissement	0,34	+39,8 %	0,47	+6,2 %	0,50	+12,4 %	0,56
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	30,81	+3,2 %	32,29	+4,1 %	33,63	+2,5 %	34,48
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	29,97	+5,9 %	32,20	+4,4 %	33,61	-4,4 %	32,13
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,84		-0,09		-0,02		-2,34
Remboursements de dette (8)	1,82	+15,0 %	2,11	-10,1 %	1,89	+26,1 %	2,39
Emprunts (9)	2,53	+7,0 %	2,70	-24,7 %	2,03	+136,2 %	4,80
Flux net de dette =(9)-(8)	+0,72		+0,59		+0,14		+2,41
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	32,63	+3,9 %	34,40	+3,3 %	35,52	+3,8 %	36,86
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	32,50	+6,0 %	34,90	+2,1 %	35,64	+3,6 %	36,93
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-0,13		+0,50		+0,12		+0,07
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	26,83	+3,1 %	27,81	+0,7 %	27,99	+9,0 %	30,50
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	20,1%	+0,5 pt	20,5%	+1,7 pt	22,2%	-3,4 pt	18,8%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	13,2%	-0,2 pt	13,0%	+2,7 pt	15,7%	-5,8 pt	9,9%
Taux d'endettement = (12) / (2)	101,5%	-1,1 pt	99,3%	-2,7 pt	96,6%	+17,0 pt	113,5%
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,0 ans	- 0,2 an	4,8 ans	- 0,5 an	4,3 ans	+ 1,7 an	6,0 ans

(a) Y compris collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane à partir de 2016 et de Corse à partir de 2018.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Corse.

Source : DGCL - Données DGFIIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

A6. Ensemble des collectivités locales (hors syndicats) - Opérations réellesCommunes, groupements à fiscalité propre, départements, collectivités territoriales uniques et régions ^(a)

(en milliards d'euros)

Budgets principaux	Valeurs provisoires						
	2017	2018 / 2017	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	171,97	+0,3 %	172,50	+1,3 %	174,70	+0,2 %	174,98
Achats et charges externes	30,53	+1,1 %	30,86	+2,5 %	31,64	-3,3 %	30,59
Frais de personnel	62,41	+0,9 %	62,95	+1,5 %	63,93	+1,1 %	64,61
Charges financières	4,00	-6,4 %	3,74	-5,4 %	3,54	-7,4 %	3,28
Dépenses d'intervention	69,61	+0,1 %	69,67	+1,2 %	70,54	+0,2 %	70,70
Autres dépenses de fonctionnement	5,42	-2,8 %	5,27	-4,2 %	5,05	+14,9 %	5,80
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	201,70	+1,1 %	203,89	+2,6 %	209,27	-1,6 %	205,83
Impôts et taxes	133,83	+5,3 %	140,90	+3,2 %	145,43	-1,3 %	143,53
- Impôts locaux	84,54	+2,3 %	86,51	+3,4 %	89,47	+1,8 %	91,12
- Autres impôts et taxes	49,29	+10,4 %	54,39	+2,9 %	55,96	-6,3 %	52,41
Concours de l'État	38,92	-10,9 %	34,70	+0,5 %	34,88	+0,2 %	34,94
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	30,91	-13,2 %	26,82	-0,1 %	26,78	-0,6 %	26,61
- Autres dotations	1,77	-2,0 %	1,74	-0,6 %	1,73	+10,3 %	1,90
- Péréquations et compensations fiscales	6,24	-1,6 %	6,14	+3,8 %	6,38	+0,7 %	6,42
Subventions reçues et participations	12,17	-6,1 %	11,43	+2,0 %	11,66	+7,2 %	12,50
Ventes de biens et services	9,26	+6,6 %	9,87	+4,3 %	10,30	-16,8 %	8,56
Autres recettes de fonctionnement	7,53	-7,1 %	7,00	+0,0 %	7,00	-10,1 %	6,30
Épargne brute (3) = (2)-(1)	29,73	+5,6 %	31,39	+10,1 %	34,57	-10,8 %	30,84
Épargne nette = (3)-(8)	16,24	+6,8 %	17,34	+17,3 %	20,33	-18,8 %	16,50
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	48,29	+5,2 %	50,81	+13,7 %	57,79	-6,2 %	54,19
Dépenses d'équipement	33,54	+6,5 %	35,73	+13,9 %	40,69	-12,5 %	35,62
Subventions d'équipement versées	11,94	+5,7 %	12,62	+14,4 %	14,45	+9,0 %	15,75
Autres dépenses d'investissement	2,81	-12,7 %	2,45	+8,1 %	2,65	+6,6 %	2,83
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	19,45	+10,7 %	21,53	+8,0 %	23,26	-1,7 %	22,86
FCTVA	4,47	+7,3 %	4,80	+6,3 %	5,10	+8,2 %	5,52
Dotations et Subventions d'équipement	10,18	+13,7 %	11,57	+12,1 %	12,98	+0,8 %	13,08
Autres recettes d'investissement	4,80	+7,4 %	5,16	+0,5 %	5,19	-17,7 %	4,27
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	220,26	+1,4 %	223,31	+4,1 %	232,48	-1,4 %	229,18
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	221,16	+1,9 %	225,42	+3,2 %	232,53	-1,7 %	228,69
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,89		+2,11		+0,04		-0,49
Remboursements de dette (8)	13,49	+4,2 %	14,05	+1,3 %	14,23	+0,7 %	14,34
Emprunts (9)	13,85	-3,6 %	13,36	+2,0 %	13,62	+34,9 %	18,38
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,36		-0,69		-0,61		+4,04
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	233,76	+1,5 %	237,36	+3,9 %	246,72	-1,3 %	243,52
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	235,01	+1,6 %	238,78	+3,1 %	246,15	+0,4 %	247,07
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,25		+1,42		-0,57		+3,55
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	150,12	+0,1 %	150,34	-0,2 %	150,05	+3,3 %	155,06
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	14,7%	+0,7 pt	15,4%	+1,1 pt	16,5%	-1,5 pt	15,0%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	8,1%	+0,5 pt	8,5%	+1,2 pt	9,7%	-1,7 pt	8,0%
Taux d'endettement = (12) / (2)	74,4%	-0,7 pt	73,7%	-2,0 pt	71,7%	+3,6 pt	75,3%
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,0 ans	- 0,3 an	4,8 ans	- 0,4 an	4,3 ans	+ 0,7 an	5,0 ans

(a) Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités, sauf reversements fiscaux.

A7. Syndicats ^(a) - Opérations réelles

<i>(en milliards d'euros)</i>							<i>Valeurs provisoires</i>	
Budgets principaux	2017	2018 / 2017	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	9,71	+1,0 %	9,81	+2,7 %	10,07	-3,7 %	9,69	
Achats et charges externes	4,88	+3,2 %	5,04	+3,7 %	5,22	-3,9 %	5,02	
Frais de personnel	2,49	+1,3 %	2,52	+1,3 %	2,55	+0,5 %	2,57	
Charges financières	0,52	-3,0 %	0,50	-8,7 %	0,46	-12,0 %	0,40	
Dépenses d'intervention	0,99	-1,5 %	0,98	+3,5 %	1,01	-12,6 %	0,89	
Autres dépenses de fonctionnement	0,83	-7,5 %	0,77	+6,7 %	0,82	-0,3 %	0,82	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	12,83	-0,0 %	12,82	+2,7 %	13,17	-3,7 %	12,68	
Impôts et taxes	1,99	-0,2 %	1,98	+6,3 %	2,11	-4,7 %	2,01	
- Impôts locaux	0,19	-14,2 %	0,17	+7,9 %	0,18	+0,7 %	0,18	
- Autres impôts et taxes	1,80	+1,3 %	1,82	+6,2 %	1,93	-5,2 %	1,83	
Concours de l'État	0,02	+9,9 %	0,02	+26,3 %	0,03	+52,9 %	0,04	
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	0,01	-2,2 %	0,01	-7,0 %	0,01	+263,1 %	0,02	
- Autres dotations	0,01	+15,1 %	0,01	+49,0 %	0,02	+0,1 %	0,02	
- Péréquations et compensations fiscales	0,00	+16,1 %	0,00	-23,9 %	0,00	+0,2 %	0,00	
Subventions reçues et participations	5,04	+0,9 %	5,08	+0,5 %	5,11	+0,3 %	5,12	
Ventes de biens et services	4,72	-0,5 %	4,69	+2,7 %	4,82	-7,6 %	4,45	
Autres recettes de fonctionnement	1,06	-1,8 %	1,05	+6,3 %	1,11	-4,6 %	1,06	
Épargne brute (3) = (2)-(1)	3,11	-3,1 %	3,02	+2,8 %	3,10	-3,6 %	2,99	
Épargne nette = (3)-(8)	1,80	-8,2 %	1,65	+4,9 %	1,73	+1,5 %	1,76	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	5,20	+5,1 %	5,46	+7,0 %	5,85	-10,3 %	5,25	
Dépenses d'équipement	4,66	+5,3 %	4,90	+3,5 %	5,07	-11,3 %	4,50	
Subventions d'équipement versées	0,11	+11,2 %	0,13	+132,0 %	0,30	+6,8 %	0,32	
Autres dépenses d'investissement	0,43	+1,3 %	0,43	+10,3 %	0,48	-10,0 %	0,43	
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	2,48	+0,3 %	2,49	+8,0 %	2,69	-5,6 %	2,54	
FCTVA	0,18	-6,4 %	0,17	+15,9 %	0,19	+11,4 %	0,21	
Dotations et Subventions d'équipement	1,65	-1,9 %	1,61	+11,4 %	1,80	-1,1 %	1,78	
Autres recettes d'investissement	0,65	+7,7 %	0,71	-1,5 %	0,69	-21,9 %	0,54	
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	14,91	+2,4 %	15,27	+4,2 %	15,92	-6,1 %	14,94	
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	15,30	+0,0 %	15,31	+3,6 %	15,86	-4,0 %	15,22	
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,39		+0,04		-0,06		+0,28	
Remboursements de dette (8)	1,32	+3,8 %	1,37	+0,4 %	1,37	-10,1 %	1,23	
Emprunts (9)	1,16	+13,1 %	1,31	-0,9 %	1,29	+4,7 %	1,35	
Flux net de dette = (9)-(8)	-0,16		-0,06		-0,08		+0,12	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	16,23	+2,5 %	16,64	+3,9 %	17,29	-6,5 %	16,17	
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	16,46	+0,9 %	16,62	+3,2 %	17,15	-3,4 %	16,57	
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,23		-0,02		-0,14		+0,40	
Dettes au 31 décembre (12) ^(b)	14,76	-3,2 %	14,29	+0,9 %	14,41	-6,0 %	13,55	
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	24,3%	-0,8 pt	23,5%	+0,0 pt	23,6%	+0,0 pt	23,6%	
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	14,0%	-1,1 pt	12,9%	+0,3 pt	13,1%	+0,7 pt	13,8%	
Taux d'endettement = (12) / (2)	115,1%	-3,7 pt	111,4%	-2,0 pt	109,4%	-2,6 pt	106,8%	
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,7 ans	-0,0 an	4,7 ans	-0,1 an	4,6 ans	-0,1 an	4,5 ans	

(a) Types 421 à 424 dans les comptes de gestion, c'est-à-dire y compris les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), les pôles métropolitains et les PETR, mais hors EPT (assimilés à des EPCI à fiscalité propre dans nos statistiques).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants calculés hors gestion active de la dette.

A8. Ensemble des collectivités locales y compris syndicats ^(a) - Opérations réelles

<i>(en milliards d'euros)</i>							<i>Valeurs provisoires</i>	
Budgets principaux	2017	2018 / 2017	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	181,68	+0,3 %	182,30	+1,3 %	184,77	-0,0 %	184,68	
Achats et charges externes	35,41	+1,4 %	35,90	+2,7 %	36,86	-3,4 %	35,61	
Frais de personnel	64,90	+0,9 %	65,47	+1,5 %	66,48	+1,0 %	67,18	
Charges financières	4,52	-6,0 %	4,24	-5,8 %	4,00	-7,9 %	3,68	
Dépenses d'intervention	70,60	+0,1 %	70,65	+1,3 %	71,55	+0,0 %	71,58	
Autres dépenses de fonctionnement	6,25	-3,4 %	6,04	-2,8 %	5,87	+12,7 %	6,62	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	214,53	+1,0 %	216,71	+2,6 %	222,44	-1,8 %	218,51	
Impôts et taxes	135,81	+5,2 %	142,88	+3,3 %	147,54	-1,4 %	145,54	
- Impôts locaux	84,73	+2,3 %	86,67	+3,4 %	89,65	+1,8 %	91,29	
- Autres impôts et taxes	51,08	+10,0 %	56,21	+3,0 %	57,89	-6,3 %	54,25	
Concours de l'État	38,94	-10,8 %	34,72	+0,5 %	34,91	+0,2 %	34,97	
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	30,91	-13,2 %	26,82	-0,1 %	26,78	-0,6 %	26,63	
- Autres dotations	1,78	-1,9 %	1,75	-0,2 %	1,74	+10,2 %	1,92	
- Péréquations et compensations fiscales	6,24	-1,6 %	6,15	+3,8 %	6,38	+0,7 %	6,42	
Subventions reçues et participations	17,21	-4,1 %	16,51	+1,6 %	16,77	+5,1 %	17,62	
Ventes de biens et services	13,97	+4,2 %	14,56	+3,8 %	15,11	-13,9 %	13,02	
Autres recettes de fonctionnement	8,60	-6,4 %	8,04	+0,9 %	8,11	-9,3 %	7,36	
Épargne brute (3) = (2)-(1)	32,85	+4,7 %	34,41	+9,5 %	37,67	-10,2 %	33,83	
Épargne nette = (3)-(8)	18,04	+5,3 %	18,99	+16,2 %	22,06	-17,2 %	18,26	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	53,49	+5,2 %	56,27	+13,1 %	63,63	-6,6 %	59,44	
Dépenses d'équipement	38,20	+6,4 %	40,64	+12,6 %	45,76	-12,3 %	40,12	
Subventions d'équipement versées	12,05	+5,8 %	12,75	+15,6 %	14,74	+9,0 %	16,06	
Autres dépenses d'investissement	3,24	-10,9 %	2,89	+8,4 %	3,13	+4,1 %	3,26	
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	21,93	+9,5 %	24,02	+8,0 %	25,95	-2,1 %	25,40	
FCTVA	4,65	+6,8 %	4,96	+6,6 %	5,29	+8,3 %	5,73	
Dotations et Subventions d'équipement	11,82	+11,5 %	13,19	+12,1 %	14,78	+0,5 %	14,86	
Autres recettes d'investissement	5,46	+7,5 %	5,87	+0,2 %	5,88	-18,2 %	4,81	
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	235,17	+1,4 %	238,58	+4,1 %	248,40	-1,7 %	244,12	
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	236,46	+1,8 %	240,73	+3,2 %	248,38	-1,8 %	243,91	
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+1,29		+2,15		-0,02		-0,21	
Remboursements de dette (8)	14,81	+4,1 %	15,42	+1,2 %	15,61	-0,2 %	15,57	
Emprunts (9)	15,01	-2,3 %	14,67	+1,7 %	14,92	+32,3 %	19,73	
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,20		-0,75		-0,69		+4,16	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	249,98	+1,6 %	254,00	+3,9 %	264,01	-1,6 %	259,69	
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	251,47	+1,6 %	255,40	+3,1 %	263,30	+0,1 %	263,64	
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,48		+1,40		-0,71		+3,95	
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	164,88	-0,2 %	164,63	-0,1 %	164,46	+2,5 %	168,61	
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	15,3%	+0,6 pt	15,9%	+1,1 pt	16,9%	-1,5 pt	15,5%	
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	8,4%	+0,4 pt	8,8%	+1,2 pt	9,9%	-1,6 pt	8,4%	
Taux d'endettement = (12) / (2)	76,9%	-0,9 pt	76,0%	-2,0 pt	73,9%	+3,2 pt	77,2%	
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,0 ans	- 0,2 an	4,8 ans	- 0,4 an	4,4 ans	+ 0,6 an	5,0 ans	

(a) Types 421 à 424 dans les comptes de gestion, c'est-à-dire y compris les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), les pôles métropolitains et les PETR, mais hors EPT (assimilés à des EPCI à fiscalité propre dans nos statistiques).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants calculés hors gestion active de la dette.

Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités, sauf reversements fiscaux.

2B. Les budgets annexes des collectivités locales

XAVIER NIEL (DGCL)

1. Budgets annexes : définitions et précaution d'utilisation

On présente ci-après les comptes des budgets annexes des collectivités locales (*pour plus de détails sur les définitions, voir l'édition 2017 du rapport*).

L'interprétation de certains ratios doit se faire avec précaution, du fait de la structure particulière des comptes des budgets annexes. Ces budgets sont en effet créés pour gérer certaines activités précises, dont l'équilibre budgétaire peut être très spécifique. Par exemple, une activité de lotissement, associée à des opérations d'aménagement qui s'étalent sur plusieurs années, va entraîner des dépenses sans contrepartie pendant plusieurs années puis une recette importante l'année de revente du terrain une fois aménagé. Les ratios d'endettement qui en résultent peuvent en être artificiellement affectés, selon l'année considérée.

Les définitions des agrégats comptables selon les différentes nomenclatures comptables (instructions budgétaires) sont détaillées dans le tableau mis en ligne avec le rapport. Elles incluent les budgets annexes des établissements publics sociaux et médico-sociaux (EPSM, en M22) en les associant à leur budget de rattachement (communes, GFP, départements etc.).

2. Principaux résultats

Avec un montant de 28,8 Md€ les dépenses totales des budgets annexes des collectivités locales représentent (y compris remboursements d'emprunts) l'équivalent de 11 % des dépenses totales de leurs budgets principaux. Pour les groupements de communes à fiscalité propre cette proportion est beaucoup plus importante (48 %), de même que pour les syndicats (24 %). Les budgets annexes des communes sont en revanche nettement moins conséquents (4 %) ; ceux des départements (2 %) et des régions (1 %) restent marginaux.

En 2020, les dépenses de fonctionnement des budgets annexes des collectivités diminuent alors que celles des budgets principaux restent stables (- 0,2 % pour les BA et - 0,0 % pour les BP y compris ceux des syndicats).

Poids des budgets annexes (exercice 2020)

		Nombre de budgets	Dépenses totales (y compris remboursements d'emprunts)	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement (hors remboursements d'emprunts)
Ensemble des collectivités locales	Budgets principaux (BP)	45 770	259,7 Md€	184,7 Md€	59,4 Md€
	Budgets annexes (BA)	36 912	28,8 Md€	18,0 Md€	8,1 Md€
	BA / BP (en %)	81%	11%	10%	14%
Communes	Budgets principaux (BP)	34 968	97,1 Md€	69,6 Md€	21,2 Md€
	Budgets annexes (BA)	26 333	4,3 Md€	2,5 Md€	1,2 Md€
	BA / BP (en %)	75%	4%	4%	6%
GFP	Budgets principaux (BP)	1 267	38,8 Md€	26,5 Md€	9,9 Md€
	Budgets annexes (BA)	8 358	18,6 Md€	12,2 Md€	4,7 Md€
	BA / BP (en %)	660%	48%	46%	47%
Départements	Budgets principaux (BP)	96	70,7 Md€	57,0 Md€	10,4 Md€
	Budgets annexes (BA)	371	1,6 Md€	1,2 Md€	0,4 Md€
	BA / BP (en %)	386%	2%	2%	3%
Régions et CTU	Budgets principaux (BP)	17	36,9 Md€	21,8 Md€	12,7 Md€
	Budgets annexes (BA)	20	0,4 Md€	0,1 Md€	0,2 Md€
	BA / BP (en %)	118%	1%	1%	2%
Syndicats	Budgets principaux (BP)	9 422	16,2 Md€	9,7 Md€	5,2 Md€
	Budgets annexes (BA)	1 830	3,91 Md€	1,87 Md€	1,67 Md€
	BA / BP (en %)	19%	24%	19%	32%

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, y compris les EPSM (M22). Montants calculés hors gestion active de la dette.

B1. Budgets annexes – Communes - Opérations réelles

<i>(en milliards d'euros)</i>				<i>Valeurs provisoires</i>			
budgets annexes	2017	2018 / 2017	2018	2019 / 2018 à champ constant ^(a)	2019	2020 / 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	3,20	-2,8%	3,11	-3,2%	3,07	-17,5%	2,53
Achats et charges externes	1,62	+1,2%	1,64	-3,2%	1,60	-18,5%	1,31
Frais de personnel	0,80	-4,6%	0,77	-0,8%	0,80	-11,1%	0,72
Charges financières	0,22	-13,6%	0,19	-8,9%	0,17	-21,9%	0,13
Dépenses d'intervention	0,02	+1,5%	0,02	+5,2%	0,03	-19,0%	0,02
Autres dépenses de fonctionnement	0,53	-8,1%	0,49	-5,0%	0,47	-23,3%	0,36
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	4,49	-5,9%	4,23	-5,2%	4,08	-18,6%	3,32
Impôts et taxes	0,03	-7,7%	0,03	-11,0%	0,03	-20,4%	0,02
Concours de l'État	0,00	+76,4%	0,00	+51,2%	0,00	-11,9%	0,00
Subventions reçues et participations	0,59	-4,1%	0,57	+2,4%	0,64	-3,4%	0,62
Ventes de biens et services	3,19	-5,4%	3,02	-7,7%	2,79	-25,0%	2,09
Autres recettes de fonctionnement	0,68	-9,9%	0,61	+1,2%	0,62	-5,6%	0,58
Épargne brute (3) = (2)-(1)	1,29	-13,7%	1,12	-10,6%	1,01	-22,0%	0,79
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	1,83	-10,1%	1,64	+13,6%	1,87	-36,3%	1,19
Dépenses d'équipement	1,72	-8,9%	1,57	+14,9%	1,81	-38,0%	1,12
Subventions d'équipement versées	0,00	-60,8%	0,00	+1,4%	0,00	+190,1%	0,01
Autres dépenses d'investissement	0,10	-28,5%	0,07	-18,6%	0,06	+8,5%	0,06
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	0,76	-9,5%	0,69	+0,7%	0,69	-19,2%	0,56
FCTVA	0,07	+2,8%	0,07	-9,7%	0,06	-9,8%	0,06
Dotations et Subventions d'équipement	0,50	-5,1%	0,48	+3,0%	0,49	-19,9%	0,39
Autres recettes d'investissement	0,19	-25,3%	0,14	-1,9%	0,14	-21,0%	0,11
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	5,03	-5,5%	4,76	+2,8%	4,94	-24,6%	3,72
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	5,26	-6,4%	4,92	-4,4%	4,77	-18,7%	3,88
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,23		+0,16		-0,17		+0,16
Remboursements de dette (8)	0,84	-16,3%	0,71	+3,9%	0,73	-17,0%	0,61
Emprunts (9)	0,83	+3,6%	0,86	+7,5%	0,93	-39,1%	0,57
Flux net de dette = (9)-(8)	-0,01		+0,16		+0,20		-0,04
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	5,87	-7,0%	5,46	+2,9%	5,68	-23,7%	4,33
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	6,09	-5,1%	5,78	-2,5%	5,70	-22,0%	4,45
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,22		+0,32		+0,03		+0,11
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	7,88	-8,5%	7,21	-2,4%	7,03	-17,6%	5,79
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	28,8%	-2,4 pt	26,4%	-1,5 pt	24,7%	-1,0 pt	23,7%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	10,0%	-0,3 pt	9,7%	-3,2 pt	6,8%	-1,4 pt	5,4%
Taux d'endettement = (12) / (2)	175,3%	-4,9 pt	170,5%	+5,4 pt	172,3%	+2,1 pt	174,5%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	6,1 ans	+ 0,4 an	6,5 ans	+ 0,6 an	7,0 ans	+ 0,4 an	7,4 ans

(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Paris.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

B2. Budgets annexes – Groupements de communes à fiscalité propre ^(a) - Opérations réelles

<i>(en milliards d'euros)</i>		<i>Valeurs provisoires</i>					
Budgets annexes	2017	2018 / 2017	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	10,52	+6,1 %	11,16	+6,5 %	11,88	+3,0 %	12,23
Achats et charges externes	5,46	+14,7 %	6,26	+9,9 %	6,88	+2,1 %	7,02
Frais de personnel	1,76	+8,0 %	1,90	+4,0 %	1,97	+9,0 %	2,15
Charges financières	0,46	+3,5 %	0,48	-5,8 %	0,45	+2,9 %	0,46
Dépenses d'intervention	1,64	-13,4 %	1,42	-1,9 %	1,40	-0,4 %	1,39
Autres dépenses de fonctionnement	1,20	-8,2 %	1,10	+7,4 %	1,18	+2,1 %	1,21
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	13,21	+8,5 %	14,32	+5,1 %	15,05	+2,4 %	15,41
Impôts et taxes	4,34	+6,7 %	4,63	+8,2 %	5,01	-0,0 %	5,01
Concours de l'État	0,01	+15,4 %	0,01	-1,8 %	0,01	+12,2 %	0,01
Subventions reçues et participations	2,23	+0,1 %	2,23	-0,2 %	2,23	-3,9 %	2,14
Ventes de biens et services	5,28	+14,0 %	6,01	+5,5 %	6,34	+4,0 %	6,60
Autres recettes de fonctionnement	1,35	+6,2 %	1,43	+1,6 %	1,45	+13,3 %	1,65
Épargne brute (3) = (2)-(1)	2,69	+17,8 %	3,16	+0,1 %	3,17	+0,3 %	3,18
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	4,23	+16,7 %	4,93	+10,4 %	5,44	-14,5 %	4,66
Dépenses d'équipement	3,65	+19,6 %	4,36	+9,3 %	4,77	-13,5 %	4,12
Subventions d'équipement versées	0,04	-4,3 %	0,04	+8,5 %	0,04	+0,9 %	0,04
Autres dépenses d'investissement	0,54	-1,7 %	0,53	+19,7 %	0,64	-22,6 %	0,49
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	1,58	+2,4 %	1,62	+10,0 %	1,78	-28,2 %	1,28
FCTVA	0,08	+26,8 %	0,10	+23,0 %	0,12	+5,6 %	0,12
Dotations et Subventions d'équipement	0,73	+12,3 %	0,81	+5,3 %	0,86	-3,7 %	0,83
Autres recettes d'investissement	0,78	-9,2 %	0,71	+13,6 %	0,81	-59,2 %	0,33
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	14,75	+9,1 %	16,09	+7,7 %	17,32	-2,5 %	16,89
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	14,79	+7,8 %	15,94	+5,6 %	16,83	-0,8 %	16,69
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,04		-0,15		-0,49		-0,20
Remboursements de dette (8)	1,51	+7,8 %	1,63	+0,4 %	1,64	+3,4 %	1,69
Emprunts (9)	1,61	+25,0 %	2,01	+15,8 %	2,32	-9,0 %	2,12
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,09		+0,38		+0,69		+0,42
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	16,26	+9,0 %	17,72	+7,0 %	18,96	-2,0 %	18,58
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	16,39	+9,5 %	17,95	+6,7 %	19,16	-1,8 %	18,81
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,13		+0,23		+0,19		+0,22
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	17,51	+7,7 %	18,86	+4,4 %	19,70	+7,4 %	21,15
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	20,3%	+1,8 pt	22,1%	-1,0 pt	21,1%	-0,4 pt	20,6%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	8,9%	+1,8 pt	10,7%	-0,5 pt	10,2%	-0,5 pt	9,6%
Taux d'endettement = (12) / (2)	132,6%	-0,9 pt	131,7%	-0,8 pt	130,9%	+6,4 pt	137,3%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	6,5 ans	-0,6 an	6,0 ans	+0,3 an	6,2 ans	+0,4 an	6,7 ans

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du Grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

B3. Budgets annexes – Secteur communal (communes, groupements à fiscalité propre)^(a) - Opérations réelles

<i>(en milliards d'euros)</i>		<i>Données provisoires</i>					
Budgets annexes	2017	2018 / 2017	2018	2019 / 2018 ^(c)	2019	2020 / 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	13,72	+4,0%	14,27	+4,5%	14,95	-1,3%	14,76
Achats et charges externes	7,08	+11,6%	7,90	+7,4%	8,48	-1,8%	8,33
Frais de personnel	2,56	+4,0%	2,66	+2,7%	2,78	+3,2%	2,87
Charges financières	0,68	-2,0%	0,67	-6,7%	0,62	-3,9%	0,60
Dépenses d'intervention	1,67	-13,2%	1,45	-1,8%	1,42	-0,8%	1,41
Autres dépenses de fonctionnement	1,73	-8,2%	1,59	+3,6%	1,65	-5,1%	1,56
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	17,70	+4,8%	18,55	+2,8%	19,13	-2,1%	18,73
Impôts et taxes	4,37	+6,6%	4,66	+8,0%	5,04	-0,1%	5,03
Concours de l'État	0,01	+23,0%	0,01	+7,6%	0,01	+6,1%	0,02
Subventions reçues et participations	2,82	-0,8%	2,80	+0,2%	2,87	-3,8%	2,76
Ventes de biens et services	8,47	+6,7%	9,03	+1,2%	9,14	-4,8%	8,70
Autres recettes de fonctionnement	2,03	+0,8%	2,04	+1,5%	2,07	+7,6%	2,23
Épargne brute (3) = (2)-(1)	3,98	+7,6%	4,28	-2,6%	4,18	-5,1%	3,97
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	6,06	+8,6%	6,57	+11,2%	7,32	-20,1%	5,85
Dépenses d'équipement	5,37	+10,5%	5,93	+10,8%	6,58	-20,3%	5,25
Subventions d'équipement versées	0,04	-10,3%	0,04	+8,2%	0,04	+9,2%	0,05
Autres dépenses d'investissement	0,64	-5,9%	0,60	+15,6%	0,70	-20,0%	0,56
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	2,35	-1,5%	2,31	+7,3%	2,48	-25,7%	1,84
FCTVA	0,14	+15,4%	0,17	+9,4%	0,18	+0,1%	0,18
Autres dotations et Subventions d'équipement	1,23	+5,2%	1,29	+4,5%	1,35	-9,6%	1,22
Autres recettes d'investissement	0,98	-12,4%	0,85	+11,2%	0,95	-53,6%	0,44
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	19,78	+5,4%	20,85	+6,6%	22,27	-7,4%	20,61
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	20,05	+4,1%	20,86	+3,3%	21,60	-4,8%	20,57
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,27		+0,02		-0,66		-0,04
Remboursements de dette (8)	2,36	-0,9%	2,34	+1,5%	2,37	-2,9%	2,30
Emprunts (9)	2,44	+17,7%	2,87	+13,3%	3,25	-17,6%	2,68
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,08		+0,54		+0,88		+0,38
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	22,13	+4,7%	23,18	+6,1%	24,64	-7,0%	22,91
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	22,49	+5,5%	23,74	+4,6%	24,86	-6,5%	23,25
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,35		+0,55		+0,22		+0,34
Dettes au 31 décembre (12)^(b)	25,39	+2,7%	26,07	+2,5%	26,73	+0,8%	26,95
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	22,5%	+0,6 pt	23,1%	-1,2 pt	21,8%	-0,7 pt	21,2%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	9,2%	+1,3 pt	10,5%	-1,1 pt	9,4%	-0,6 pt	8,9%
Taux d'endettement = (12) / (2)	143,4%	-2,9 pt	140,5%	-0,4 pt	139,7%	+4,1 pt	143,9%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	6,4 ans	-0,3 an	6,1 ans	+0,3 an	6,4 ans	+0,4 an	6,8 ans

Montants non consolidés ; la consolidation est présentée dans la partie C en incluant les budgets principaux et annexes.

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles

(c) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Ville de Paris.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

B4. Budgets annexes – Départements ^(a) - Opérations réelles

<i>(en milliards d'euros)</i>		<i>Valeurs provisoires</i>					
Budgets annexes	2017	2018 / 2017 à champ constant ^(c)	2018	2019 / 2018 à champ constant ^(d)	2019 ^(e)	2020 / 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	1,43	-15,0 %	1,21	+3,6 %	1,19	-0,0 %	1,19
Achats et charges externes	0,65	-28,3 %	0,46	+1,0 %	0,46	-10,9 %	0,41
Frais de personnel	0,69	-0,0 %	0,68	+5,9 %	0,67	+3,9 %	0,70
Charges financières	0,01	-10,3 %	0,01	+0,9 %	0,01	-2,5 %	0,01
Dépenses d'intervention	0,05	-45,1 %	0,02	+39,0 %	0,03	+11,5 %	0,04
Autres dépenses de fonctionnement	0,04	-20,6 %	0,03	-31,1 %	0,02	+91,0 %	0,04
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	1,62	-14,3 %	1,38	+8,1 %	1,42	-3,2 %	1,37
Impôts et taxes	0,01	-9,1 %	0,01	+128,1 %	0,02	+39,7 %	0,03
Concours de l'État	0,00	+3574,9 %	0,06	+58,9 %	0,10	-73,9 %	0,03
Subventions reçues et participations	1,10	-17,5 %	0,90	+8,4 %	0,91	+2,9 %	0,94
Ventes de biens et services	0,61	-10,1 %	0,55	-0,7 %	0,54	-3,6 %	0,52
Autres recettes de fonctionnement	-0,10	+34,1 %	-0,14	+4,7 %	-0,15	-7,4 %	-0,14
Épargne brute (3) = (2)-(1)	0,18	-9,2 %	0,17	+40,1 %	0,23	-20,0 %	0,18
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	0,27	-0,8 %	0,27	+58,8 %	0,42	-15,4 %	0,35
Dépenses d'équipement	0,26	-0,6 %	0,26	+55,7 %	0,40	-18,8 %	0,32
Subventions d'équipement versées	0,00	+71,7 %	0,01	-53,3 %	0,00	+37,7 %	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	-69,7 %	0,00	+1168,5 %	0,02	+63,3 %	0,03
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	0,11	+65,6 %	0,18	-21,0 %	0,14	-4,6 %	0,13
FCTVA	0,01	-15,4 %	0,01	+24,0 %	0,01	-17,0 %	0,01
Dotations et subventions d'investissement	0,09	+59,6 %	0,15	-14,3 %	0,13	-2,8 %	0,12
Autres recettes d'investissement	0,01	+182,5 %	0,03	-66,3 %	0,01	-21,4 %	0,01
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	1,70	-12,7 %	1,48	+13,9 %	1,61	-4,0 %	1,54
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	1,73	-9,2 %	1,56	+4,7 %	1,56	-3,4 %	1,51
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,02		+0,08		-0,05		-0,03
Remboursements de dette (8)	0,03	+1,4 %	0,03	-7,8 %	0,03	+16,8 %	0,03
Emprunts (9)	0,03	+63,5 %	0,04	+59,3 %	0,07	+27,0 %	0,09
Flux net de dette =(9)-(8)	-0,00		+0,01		+0,04		+0,06
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	1,73	-12,5 %	1,51	+13,4 %	1,64	-3,6 %	1,58
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	1,75	-8,1 %	1,60	+6,2 %	1,63	-2,0 %	1,60
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,02		+0,09		-0,00		+0,02
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	0,38	+3,1 %	0,39	+10,2 %	0,43	+13,1 %	0,49
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	11,4%	+0,7 pt	12,2%	+3,7 pt	16,1%	-2,8 pt	13,3%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	9,6%	+0,3 pt	10,0%	+4,0 pt	14,1%	-3,2 pt	10,9%
Taux d'endettement = (12) / (2)	23,6%	+4,8 pt	28,6%	+0,6 pt	30,6%	+5,1 pt	35,7%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	2,1 ans	+ 0,3 an	2,4 ans	- 0,5 an	1,9 ans	+ 0,8 an	2,7 ans

(a) Hors collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane à partir de 2016 et de Corse à partir de 2018.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le

(c) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Corse.

(d) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Paris.

(e) La Ville de Paris, créée en 2019 en lieu et place du département et de la commune de Paris, est considérée comme une commune.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

B5. Budgets annexes – Régions et collectivités territoriales uniques (CTU) ^(a) - Opérations réelles

<i>(en milliards d'euros)</i>		<i>Valeurs provisoires</i>					
Budgets annexes	2017	2018 / 2017 à champ constant ^(c)	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	0,087	+2,1 %	0,098	+6,1 %	0,104	+17,4 %	0,122
Achats et charges externes	0,034		0,031		0,033		0,033
Frais de personnel	0,008		0,013		0,012		0,011
Charges financières	0,000		0,000		0,000		0,000
Dépenses d'intervention	0,044		0,053		0,058		0,077
Autres dépenses de fonctionnement	0,000		0,001		0,001		0,001
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	0,078	+38,0 %	0,108	+11,2 %	0,120	+4,8 %	0,126
Impôts et taxes	0,000		0,000		0,000		0,000
Concours de l'État	0,000		0,000		0,000		0,000
Subventions reçues et participations	0,073		0,091		0,106		0,115
Ventes de biens et services	0,004		0,006		0,006		0,005
Autres recettes de fonctionnement	0,002		0,011		0,009		0,006
Épargne brute (3) = (2)-(1)	-0,008		0,010		0,016		0,004
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	0,135	+12,5 %	0,152	-0,5 %	0,152	+59,8 %	0,242
Dépenses d'équipement	0,004		0,005		0,003		0,002
Subventions d'équipement versées	0,130		0,147		0,148		0,239
Autres dépenses d'investissement	0,002		0,000		0,001		0,001
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	0,146	-8,0 %	0,135	+46,6 %	0,198	+54,7 %	0,305
FCTVA	0,000		0,000		0,000		0,000
Dotations et subventions d'investissement	0,146		0,133		0,197		0,305
Autres recettes d'investissement	0,001		0,002		0,000		0,000
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	0,222	+12,8 %	0,250	+2,1 %	0,256	+42,5 %	0,365
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	0,225	+8,1 %	0,243	+30,9 %	0,318	+35,8 %	0,432
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	0,003		-0,008		0,062		0,067
Remboursements de dette (8)	0,000		0,000		0,000		0,000
Emprunts (9)	0,003		0,000		0,000		0,000
Flux net de dette =(9)-(8)	0,003		0,000		0,000		0,000
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	0,222	+12,8 %	0,251	+2,2 %	0,256	+42,5 %	0,365
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	0,228	+6,7 %	0,243	+30,9 %	0,318	+35,8 %	0,432
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	0,005		-0,008		0,062		0,067
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	0,056	-19,0 %	0,045	-0,4 %	0,045	-0,4 %	0,045
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	-10,7%	+20,0 pt	9,3%	+4,1 pt	13,4%	-10,4 pt	3,0%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	-10,8%	+20,0 pt	9,2%	+4,1 pt	13,3%	-10,4 pt	2,9%
Taux d'endettement = (12) / (2)	71,1%	-29,3 pt	41,7%	-4,3 pt	37,4%	-1,9 pt	35,5%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	-6,7 ans	+ 11,2 an	4,5 ans	- 1,7 an	2,8 ans	+ 9,0 an	11,8 ans

(a) Y compris collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane à partir de 2016 et de Corse à partir de 2018.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) Évolution calculée à périmètre constant (hors Corse)

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

B6. Budgets annexes – Ensemble des collectivités locales ^(a) - Opérations réelles

<i>(en milliards d'euros)</i>	<i>Valeurs provisoires</i>						
Budgets annexes	2017	2018 / 2017	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	15,24	+2,2 %	15,58	+4,3 %	16,25	-1,0 %	16,08
Achats et charges externes	7,77	+8,2 %	8,40	+6,8 %	8,97	-2,3 %	8,77
Frais de personnel	3,26	+3,1 %	3,36	+3,1 %	3,46	+3,3 %	3,57
Charges financières	0,69	-2,0 %	0,67	-6,6 %	0,63	-3,9 %	0,60
Dépenses d'intervention	1,76	-13,2 %	1,53	-0,7 %	1,51	+0,8 %	1,53
Autres dépenses de fonctionnement	1,78	-8,4 %	1,63	+2,8 %	1,67	-3,8 %	1,61
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	19,40	+3,3 %	20,04	+3,2 %	20,67	-2,1 %	20,23
Impôts et taxes	4,38	+6,5 %	4,67	+8,3 %	5,06	+0,0 %	5,06
Concours de l'État	0,01	+478,9 %	0,07	+49,4 %	0,11	-63,2 %	0,04
Subventions reçues et participations	3,99	-5,0 %	3,79	+2,4 %	3,88	-1,9 %	3,81
Ventes de biens et services	9,08	+5,6 %	9,59	+1,0 %	9,68	-4,8 %	9,22
Autres recettes de fonctionnement	1,93	-0,7 %	1,92	+1,0 %	1,94	+8,6 %	2,10
Épargne brute (3) = (2)-(1)	4,16	+7,3 %	4,46	-0,8 %	4,42	-6,1 %	4,15
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	6,46	+8,2 %	6,99	+12,7 %	7,88	-18,3 %	6,44
Dépenses d'équipement	5,64	+9,9 %	6,20	+12,6 %	6,98	-20,2 %	5,57
Subventions d'équipement versées	0,18	+8,5 %	0,19	+0,8 %	0,19	+49,9 %	0,29
Autres dépenses d'investissement	0,65	-6,6 %	0,60	+17,6 %	0,71	-18,0 %	0,58
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	2,60	+0,9 %	2,63	+7,1 %	2,81	-19,0 %	2,28
FCTVA	0,15	+13,9 %	0,17	+9,8 %	0,19	-0,5 %	0,19
Dotations et Subventions d'équipement	1,47	+7,2 %	1,57	+6,3 %	1,67	-1,4 %	1,65
Autres recettes d'investissement	0,99	-10,3 %	0,88	+8,0 %	0,95	-53,3 %	0,45
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	21,70	+4,0 %	22,57	+6,9 %	24,13	-6,7 %	22,52
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	22,00	+3,0 %	22,66	+3,6 %	23,48	-4,1 %	22,51
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,30		+0,09		-0,65		-0,01
Remboursements de dette (8)	2,39	-0,8 %	2,37	+1,4 %	2,40	-2,7 %	2,33
Emprunts (9)	2,47	+18,0 %	2,92	+14,0 %	3,32	-16,6 %	2,77
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,08		+0,55		+0,93		+0,44
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	24,09	+3,5 %	24,94	+6,4 %	26,53	-6,3 %	24,85
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	24,47	+4,5 %	25,58	+4,8 %	26,81	-5,7 %	25,28
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,38		+0,64		+0,28		+0,43
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	25,83	+2,6 %	26,51	+2,6 %	27,21	+1,0 %	27,48
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	21,4%	+0,8 pt	22,3%	-0,9 pt	21,4%	-0,9 pt	20,5%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	9,1%	+1,3 pt	10,4%	-0,6 pt	9,8%	-0,8 pt	9,0%
Taux d'endettement = (12) / (2)	133,1%	-0,8 pt	132,3%	-0,7 pt	131,6%	+4,2 pt	135,8%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	6,2 ans	-0,3 an	5,9 ans	+0,2 an	6,2 ans	+0,5 an	6,6 ans

Montants non consolidés entre les différents niveaux de collectivités. La consolidation est présentée à l'annexe 2D en incluant les budgets principaux.

(a) Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris (MGP).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

B7. Syndicats^(a) - Opérations réelles

Budgets annexes	Valeurs provisoires						
	2017	2018 / 2017	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	1,46	+8,5 %	1,59	+9,9 %	1,75	+7,3 %	1,87
Achats et charges externes	0,80	+11,4 %	0,89	+4,3 %	0,93	+7,5 %	1,00
Frais de personnel	0,39	+5,2 %	0,41	+6,3 %	0,43	+5,2 %	0,46
Charges financières	0,10	+8,7 %	0,11	-7,4 %	0,10	+12,4 %	0,11
Dépenses d'intervention	0,02	+9,4 %	0,02	+176,3 %	0,06	+154,2 %	0,14
Autres dépenses de fonctionnement	0,16	+1,7 %	0,17	+40,2 %	0,23	-27,0 %	0,17
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	1,94	+7,1 %	2,08	+11,4 %	2,32	+9,7 %	2,54
Impôts et taxes	0,10	+4,5 %	0,10	+5,1 %	0,11	+0,6 %	0,11
Concours de l'État	0,00	-27,8 %	0,00	+384,1 %	0,00	-14,3 %	0,00
Subventions reçues et participations	0,44	+6,9 %	0,47	+14,3 %	0,53	+6,1 %	0,57
Ventes de biens et services	1,22	+4,8 %	1,28	+9,9 %	1,41	+4,2 %	1,47
Autres recettes de fonctionnement	0,18	+23,6 %	0,23	+16,5 %	0,27	+49,8 %	0,40
Épargne brute (3) = (2)-(1)	0,48	+2,7 %	0,49	+16,2 %	0,57	+17,0 %	0,67
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	1,20	+10,8 %	1,33	+16,6 %	1,56	+7,6 %	1,67
Dépenses d'équipement	1,11	+13,1 %	1,26	+14,0 %	1,44	+7,6 %	1,55
Subventions d'équipement versées	0,01	+85,0 %	0,01	-12,4 %	0,01	+281,0 %	0,03
Autres dépenses d'investissement	0,08	-23,4 %	0,06	+70,7 %	0,11	-12,5 %	0,10
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	0,64	+28,3 %	0,82	+9,8 %	0,90	-10,5 %	0,80
FCTVA	0,02	-7,3 %	0,02	+20,6 %	0,02	-16,7 %	0,02
Dotations et Subventions d'équipement	0,51	+35,9 %	0,69	+5,2 %	0,73	-11,0 %	0,65
Autres recettes d'investissement	0,10	-2,0 %	0,10	+38,9 %	0,14	-7,3 %	0,13
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	2,67	+9,5 %	2,92	+13,0 %	3,30	+7,4 %	3,55
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	2,58	+12,3 %	2,90	+11,0 %	3,21	+4,0 %	3,34
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,09		-0,03		-0,09		-0,20
Remboursements de dette (8)	0,29	+10,5 %	0,32	-13,3 %	0,28	+30,2 %	0,37
Emprunts (9)	0,50	+25,4 %	0,62	-6,6 %	0,58	-0,2 %	0,58
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,20		+0,30		+0,30		+0,21
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	2,96	+9,6 %	3,25	+10,3 %	3,58	+9,2 %	3,91
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	3,07	+14,4 %	3,52	+7,9 %	3,79	+3,4 %	3,92
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,11		+0,27		+0,21		+0,01
Dette au 31 décembre (12)^(b)	3,37	+8,5 %	3,66	+12,3 %	4,11	+20,4 %	4,95
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	24,6%	-1,0 pt	23,6%	+1,0 pt	24,6%	+1,7 pt	26,3%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	9,5%	-1,5 pt	8,1%	+4,5 pt	12,5%	-0,6 pt	11,9%
Taux d'endettement = (12) / (2)	173,8%	+2,3 pt	176,0%	+1,4 pt	177,4%	+17,3 pt	194,7%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	7,1 ans	+ 0,4 an	7,5 ans	- 0,3 an	7,2 ans	+ 0,2 an	7,4 ans

(a) Types 421 à 424 dans les comptes de gestion, c'est-à-dire y compris les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), les pôles métropolitains et les PETR, mais hors EPT (assimilés à des EPCI à fiscalité propre dans nos statistiques).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

B8. Ensemble des collectivités locales y compris syndicats ^(a) - Opérations réelles

<i>(en milliards d'euros)</i>		<i>Valeurs provisoires</i>					
Budgets annexes	2017	2018 / 2017	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	16,71	+2,8 %	17,17	+4,8 %	17,99	-0,2 %	17,95
Achats et charges externes	8,56	+8,5 %	9,29	+6,6 %	9,90	-1,4 %	9,76
Frais de personnel	3,64	+3,3 %	3,76	+3,5 %	3,89	+3,5 %	4,03
Charges financières	0,78	-0,7 %	0,78	-6,7 %	0,73	-1,7 %	0,72
Dépenses d'intervention	1,78	-13,0 %	1,55	+1,6 %	1,57	+6,2 %	1,67
Autres dépenses de fonctionnement	1,94	-7,6 %	1,79	+6,3 %	1,90	-6,6 %	1,78
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	21,34	+3,6 %	22,12	+3,9 %	22,99	-0,9 %	22,77
Impôts et taxes	4,48	+6,5 %	4,77	+8,2 %	5,17	+0,0 %	5,17
Concours de l'État	0,01	+465,1 %	0,07	+50,6 %	0,11	-62,7 %	0,04
Subventions reçues et participations	4,43	-3,8 %	4,26	+3,7 %	4,42	-0,9 %	4,37
Ventes de biens et services	10,30	+5,5 %	10,87	+2,1 %	11,09	-3,6 %	10,69
Autres recettes de fonctionnement	2,11	+1,4 %	2,14	+2,7 %	2,20	+13,6 %	2,50
Épargne brute (3) = (2)-(1)	4,63	+6,8 %	4,95	+0,9 %	4,99	-3,5 %	4,82
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	7,67	+8,7 %	8,33	+13,3 %	9,44	-14,0 %	8,12
Dépenses d'équipement	6,75	+10,5 %	7,46	+12,8 %	8,42	-15,5 %	7,12
Subventions d'équipement versées	0,18	+10,7 %	0,20	+0,1 %	0,20	+59,5 %	0,32
Autres dépenses d'investissement	0,73	-8,5 %	0,67	+22,7 %	0,82	-17,3 %	0,68
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	3,24	+6,3 %	3,44	+7,7 %	3,71	-16,9 %	3,08
FCTVA	0,17	+11,4 %	0,19	+10,8 %	0,21	-2,2 %	0,21
Dotations et Subventions d'équipement	1,98	+14,6 %	2,27	+6,0 %	2,40	-4,3 %	2,30
Autres recettes d'investissement	1,09	-9,5 %	0,99	+11,3 %	1,10	-47,3 %	0,58
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	24,37	+4,6 %	25,50	+7,6 %	27,43	-5,0 %	26,07
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	24,58	+4,0 %	25,56	+4,4 %	26,70	-3,2 %	25,85
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,21		+0,06		-0,73		-0,21
Remboursements de dette (8)	2,68	+0,4 %	2,69	-0,4 %	2,68	+0,8 %	2,70
Emprunts (9)	2,97	+19,3 %	3,54	+10,4 %	3,90	-14,2 %	3,35
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,29		+0,85		+1,22		+0,65
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	27,05	+4,2 %	28,19	+6,8 %	30,11	-4,5 %	28,77
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	27,54	+5,6 %	29,10	+5,2 %	30,60	-4,6 %	29,20
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,49		+0,91		+0,49		+0,44
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	29,20	+3,3 %	30,17	+3,8 %	31,32	+3,5 %	32,43
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	21,7%	+0,7 pt	22,4%	-0,7 pt	21,7%	-0,6 pt	21,2%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	9,2%	+1,1 pt	10,2%	-0,1 pt	10,1%	-0,8 pt	9,3%
Taux d'endettement = (12) / (2)	136,8%	-0,4 pt	136,4%	-0,2 pt	136,3%	+6,2 pt	142,4%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	6,3 ans	- 0,2 an	6,1 ans	+ 0,2 an	6,3 ans	+ 0,5 an	6,7 ans

Montants non consolidés entre les différents niveaux de collectivités. La consolidation est présentée à l'annexe 2D en incluant les budgets principaux.

(a) Non compris les établissements publics locaux.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

2C. Consolidation des budgets principaux et annexes des collectivités locales

XAVIER NIEL (DGCL)

1. Neutraliser certains doubles comptes

La publication des comptes complets des collectivités locales implique de présenter les budgets annexes (BA) en plus de leurs budgets principaux (BP) (*cf. annexes 2A et 2B*). Additionner simplement ces comptes négligerait cependant le fait que certaines dépenses et recettes correspondent en réalité à des flux entre le budget principal et ses budgets annexes. C'est par exemple le cas pour le remboursement des frais correspondant à une mise à disposition de personnel. Les subventions aux établissements chargés d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) peuvent aussi, sous certaines conditions, être versées à des budgets annexes. En additionnant ces montants, on surestimerait les dépenses et les recettes globales des collectivités.

Un groupe de travail a été constitué en 2018 par la DGCL et l'OFGL pour élaborer et documenter une méthode permettant d'estimer le montant des flux à neutraliser. Il a rassemblé des membres de la DGFIP, de la Cour des comptes, de la Caisse des dépôts, de La Banque postale, de l'AdCF ainsi que des représentants du monde universitaire et des personnalités qualifiées (*cf. l'édition 2018 du rapport pour le détail des méthodes adoptées*). On identifie les comptes à neutraliser et on soustrait, en dépenses et en recettes, le montant de ces flux entre le budget principal et ses budgets annexes.

2. Intégrer les syndicats dans le champ global des comptes consolidés

Présenter un compte consolidé des collectivités locales nécessite aussi de lui intégrer les syndicats. D'une part, ils représentent un volume de dépenses du même ordre de grandeur que les budgets annexes, et d'autre part, ils leur sont en quelque sorte complémentaires : tandis que les dépenses des budgets annexes augmentent beaucoup plus vite que celles des budgets principaux, les dépenses des syndicats ont baissé en 2016 et 2017. La complémentarité la plus évidente s'observe pour les activités de transports, de voirie et le traitement des déchets. Cumulées, les dépenses des budgets annexes et des syndicats évoluaient ainsi comme celles des seuls budgets principaux. Négliger les syndicats reviendrait alors à biaiser l'évolution des dépenses (et des recettes) des collectivités (*cf. le bulletin d'information statistique de la DGCL BIS n° 126, novembre 2018*). La présente édition intègre les comptes consolidés des syndicats dans des tableaux supplémentaires des annexes 2A, 2B, 2C et 2D, au lieu de les présenter séparément dans l'annexe 7, comme dans les éditions d'avant 2019.

3. Précautions d'utilisation et d'interprétation

Ce travail doit être considéré comme une approche « statistique » de la consolidation des flux entre BP et BA et non comme une instruction comptable. Il arrive en effet que des collectivités affectent des montants dans des comptes non prévus à cet usage, ou dont le libellé reste ambigu. Par exemple, une somme déclarée une année en « Subvention de fonctionnement versée aux établissements à caractère administratif » (compte 657363) peut l'année suivante être affectée, après réflexion de la collectivité, au compte 6521 : « Prise en charge du déficit du BA ». Si dans le même temps le BA a correctement enregistré chaque année ce flux dans le compte 7552 : « Prise en charge du déficit par le BP », les règles de neutralisation préconisées ici peuvent générer des apparences d'irrégularités comptables. D'autres collectivités présentent des cas symétriques, et sur un nombre suffisamment grand de collectivités les aléas d'enregistrement comptable se compensent, comme dans toute approche statistique. Appliquées à une seule collectivité, ces règles perdraient en revanche leur robustesse.

Consolidation entre budgets principaux et annexes : définitions

Pour obtenir le compte consolidé, on soustrait à la somme des BP et des BA le montant correspondant aux opérations suivantes :

Nature des flux	Communes (BP+BA)	GFP (BP+BA)	Départements (BP+BA)	Régions (BP+BA)	CTU (BP+BA)
Dépenses de fonctionnement					
Achats et charges externes					
Remboursements de frais des BP aux BA :	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA	Débit net du 62872 des BP	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA
Remboursements de frais des BA aux BP :	Débit net du 62871(M14) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M14, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Crédit net du 70872 des BP	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA
Frais de personnel					
Personnel facturé aux BA :	Débit net du 6215 des BA	Débit net du 6215 des BA	Crédit net du 70841 des BP	Débit net du 6215 des BA	Débit net du 6215 des BA
Charges financières					
Remboursements d'intérêts aux BP :	Débit net du 661133 des BA	Débit net du 661133 des BA			
Dépenses d'intervention					
Subventions de fonctionnement des BP aux BA :	Débit net du 657363 et 657364 des BP	Débit net du 657363 et 657364 (6573641 en M57) des BP	Débit net du 65733 et 65736 des BP (6573641 en M57)	Crédit net du 7472 (M71, M43) et 747 (M49) des BA	Crédit net du 7472, 7473 (M71, M43) et 747 (M49) des BA
Autres dépenses de fonctionnement					
Prise en charge par le BP du déficit des BA :	Débit net du 6521 des BP	Débit net du 6521 (65821 en M57) des BP	Débit net du 65821 des BP	Crédit net du 75822 des BA	Crédit net du 75822 des BA
Reversement au BP de l'excédent des BA :	Débit net du 6522 (M14 et M14A) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 6522 (M14 et M14A), 65822 (M57) et 672 (M4+) des BA	Crédit net du 75821 et 75861 des BP	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA
Subventions exceptionnelles aux BA :	Débit net du 67441 des BP	Débit net du 67441 (67431 en M57 avant 2018) des BP	Débit net du 6743 des BP	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA
Recettes de fonctionnement					
Impôts et taxes					
Concours de l'État					
Subventions reçues et participations					
Subventions de fonctionnement des BP aux BA :	Débit net du 657363 et 657364 des BP	Débit net du 657363 et 657364 (6573641 en M57) des BP	Débit net du 65733 et 65736 des BP (657363 et 6573641 en M57)	Crédit net du 7472 (M71, M43) et 747 (M49) des BA	Crédit net du 7472, 7473 (M71, M43) et 747 (M49) des BA
Ventes de biens et services					
Remboursements de frais des BP aux BA :	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA	Débit net du 62872 des BP	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA
Remboursements de frais des BA aux BP :	Débit net du 62871(M14) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M14, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Crédit net du 70872 des BP	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA
Personnel facturé aux BA :	Débit net du 6215 des BA	Débit net du 6215 des BA	Crédit net du 70841 des BP	Débit net du 6215 des BA	Débit net du 6215 des BA
Autres recettes de fonctionnement					
Remboursements d'intérêts aux BP :	Débit net du 661133 des BA	Débit net du 661133 des BA			
Prise en charge par le BP du déficit des BA :	Débit net du 6521 des BP	Débit net du 6521 (65821 en M57) des BP	Débit net du 65821 des BP	Crédit net du 75822 des BA	Crédit net du 75822 des BA

ANNEXE 2C - LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (CONSOLIDATIONS DES BP ET DES BA)

Nature des flux	Communes (BP+BA)	GFP (BP+BA)	Départements (BP+BA)	Régions (BP+BA)	CTU (BP+BA)
		BP			
Reversement au BP de l'excédent des BA :	Débit net du 6522 (M14 et M14A) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 6522 (M14 et M14A), 65822 (M57) et 672 (M4+) des BA	Crédit net du 75821 et 75861 des BP	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA
Subventions exceptionnelles aux BA :	Débit net du 67441 des BP	Débit net du 67441 (67431 en M57 avant 2018) des BP	Débit net du 6743 des BP	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA
Dépenses d'investissement hors remboursements					
Dépenses d'équipement					
Subventions d'équipement versées					
Subventions d'investissement des BP aux BA :	Débit du 204163 et 204164 des BP	Débit du 204163 et 204164 des BP	Crédit du 1313, 1323 et 1383 des BA	Crédit du 1312, 1322 et 1382 des BA	Crédit du 1312, 1322, 1382 et 1313, 1323 et 1383 des BA
Autres dépenses d'investissement					
Emprunts des BA aux BP :	Crédit du 168741 et 168748 des BA	Crédit du 168751 et 168758 des BA			
Recettes d'investissement hors emprunts					
FCTVA					
Autres dotations et subventions d'équipement					
Subventions d'investissement des BP aux BA :	Débit du 204163 et 204164 des BP	Débit du 204163 et 204164 des BP	Crédit du 1313, 1323 et 1383 des BA	Crédit du 1312, 1322 et 1382 des BA	Crédit du 1312, 1322, 1382 et 1313, 1323 et 1383 des BA
Autres recettes d'investissement					
Remboursements des emprunts par les BA :	Débit du 168741 et 168748 des BA	Débit du 168751 et 168758 des BA			
Remboursements de dette					
Remboursements des emprunts par les BA :	Débit du 168741 et 168748 des BA	Débit du 168751 et 168758 des BA			
Emprunts					
Emprunts des BA aux BP :	Crédit du 168741 et 168748 des BA	Crédit du 168751 et 168758 des BA			

Lecture : les achats et charges externes des communes sont égaux à la somme des achats et charges externes des BP et des BA, de laquelle on soustrait les remboursements de frais entre BP et BA. Les remboursements de frais des BP vers les BA sont estimés par le crédit net du compte 70871 des BA ; les remboursements de frais des BA vers les BP sont estimés par le débit net des comptes 62871 des BA en M14, 6287 des BA en M14A et M4, M41, M42, M43, M49, M22. Ces remboursements de frais versés respectivement par le BP et par le BA se retrouvent par symétrie en recette du BA et du BP, et ils sont donc soustraits aussi du montant des « ventes de biens et services » des communes.

Les montants soustraits étant identiques en recettes et en dépenses, la consolidation est neutre sur l'épargne brute et sur la variation du fonds de roulement. Les flux croisés sont donc nuls sur ces lignes dans les tableaux des résultats. Les différences entre l'épargne brute avant et après consolidation, et entre variations du fonds de roulement avant et après consolidation, ne proviennent que de l'ajout des budgets annexes.

C1. Consolidation BP et BA des communes

<i>(en milliards d'euros)</i>				<i>Valeurs provisoires</i>			
BP et BA consolidés	2017	2018 / 2017	2018	2019 / 2018 à champ constant ^(b)	2019	2020 / 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	70,26	-0,6%	69,84	+0,7%	72,34	-1,5%	71,25
Achats et charges externes	17,95	+2,1%	18,33	+2,0%	18,78	-7,4%	17,39
Frais de personnel	38,26	-0,0%	38,25	+1,0%	38,87	+0,3%	38,99
Charges financières	2,13	-7,4%	1,98	-6,9%	1,85	-9,5%	1,68
Dépenses d'intervention	8,94	-6,9%	8,32	-0,5%	9,97	-0,2%	9,95
Autres dépenses de fonctionnement	2,97	+0,1%	2,97	-3,8%	2,87	+12,8%	3,24
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	82,88	+0,5%	83,28	+1,2%	86,30	-2,6%	84,03
Impôts et taxes	51,74	+1,2%	52,36	+1,9%	55,12	+0,1%	55,17
Concours de l'État	14,17	-0,3%	14,13	+0,7%	14,22	+1,1%	14,38
Subventions reçues et participations	4,09	-7,1%	3,80	-1,9%	3,85	+4,7%	4,03
Ventes de biens et services	8,80	+4,4%	9,19	-0,8%	9,20	-23,6%	7,03
Autres recettes de fonctionnement	4,08	-6,9%	3,80	+0,6%	3,91	-12,5%	3,42
Épargne brute (3) = (2)-(1)	12,62	+6,4%	13,44	+3,6%	13,96	-8,5%	12,78
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	22,62	+4,7%	23,67	+13,7%	27,06	-17,8%	22,25
Dépenses d'équipement	20,39	+5,6%	21,53	+14,2%	24,61	-18,8%	19,99
Subventions d'équipement versées	1,06	+12,0%	1,19	+20,3%	1,50	-8,9%	1,37
Autres dépenses d'investissement	1,17	-18,2%	0,96	-5,1%	0,95	-5,8%	0,89
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	10,79	+9,6%	11,83	+4,4%	12,42	-7,2%	11,53
FACTVA	2,41	+9,1%	2,63	+7,6%	2,83	+8,5%	3,07
Dotations et subventions d'équipement	5,15	+10,6%	5,69	+9,8%	6,27	-5,1%	5,95
Autres recettes d'investissement	3,24	+8,3%	3,51	-7,6%	3,32	-24,5%	2,50
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	92,88	+0,7%	93,51	+4,0%	99,40	-5,9%	93,50
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	93,68	+1,5%	95,11	+1,6%	98,72	-3,2%	95,56
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,80		+1,60		-0,68		+2,06
Remboursements de dette (8)	6,94	-0,4%	6,90	+1,2%	7,04	-2,5%	6,87
Emprunts (9)	7,17	-9,7%	6,47	+12,1%	6,93	-7,8%	6,38
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,23		-0,43		-0,12		-0,49
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	99,81	+0,6%	100,42	+3,8%	106,44	-5,7%	100,37
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	100,84	+0,7%	101,58	+2,2%	105,64	-3,5%	101,94
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,03		+1,16		-0,80		+1,57
Dettes au 31 décembre (12) ^(a)	73,09	-1,3%	72,15	-0,7%	71,75	-1,5%	70,69
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	15,2%	+0,9 pt	16,1%	+0,4 pt	16,2%	-1,0 pt	15,2%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	6,9%	+1,0 pt	7,8%	+0,4 pt	8,0%	-1,0 pt	7,0%
Taux d'endettement = (12) / (2)	88,2%	-1,5 pt	86,6%	-1,6 pt	83,1%	+1,0 pt	84,1%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,8 ans	-0,4 an	5,4 ans	-0,2 an	5,1 ans	+0,4 an	5,5 ans

(a) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(b) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Paris.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

C2. - Consolidation BP et BA des Groupements de communes à fiscalité propre ^(a)

BP et BA consolidés	Valeurs provisoires						
	2017	2018 / 2017	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020
<i>(en milliards d'euros)</i>							
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	33,27	+3,9 %	34,57	+3,7 %	35,86	+2,0 %	36,56
Achats et charges externes	11,94	+7,7 %	12,86	+6,3 %	13,67	+0,3 %	13,71
Frais de personnel	10,42	+4,9 %	10,92	+4,1 %	11,37	+3,0 %	11,71
Charges financières	1,14	-3,8 %	1,10	-5,6 %	1,03	-2,8 %	1,00
Dépenses d'intervention	7,65	+1,7 %	7,78	+0,3 %	7,81	+3,1 %	8,05
Autres dépenses de fonctionnement	2,12	-9,7 %	1,92	+3,4 %	1,98	+5,4 %	2,09
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	41,22	+5,0 %	43,29	+4,1 %	45,06	+1,4 %	45,68
Impôts et taxes	20,94	+5,6 %	22,11	+5,1 %	23,24	+1,9 %	23,70
Concours de l'État	8,39	-1,1 %	8,29	+1,1 %	8,38	-0,2 %	8,36
Subventions reçues et participations	2,66	+1,7 %	2,71	+3,1 %	2,79	+4,1 %	2,91
Ventes de biens et services	7,48	+11,0 %	8,30	+5,4 %	8,75	-0,1 %	8,75
Autres recettes de fonctionnement	1,75	+6,7 %	1,87	+0,6 %	1,88	+4,4 %	1,97
Épargne brute (3) = (2)-(1)	7,96	+9,5 %	8,71	+5,6 %	9,20	-0,9 %	9,12
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	12,66	+11,0 %	14,05	+15,5 %	16,23	-11,3 %	14,40
Dépenses d'équipement	9,77	+14,3 %	11,17	+15,2 %	12,87	-13,8 %	11,09
Subventions d'équipement versées	1,58	+5,0 %	1,66	+15,3 %	1,92	+7,0 %	2,05
Autres dépenses d'investissement	1,30	-6,1 %	1,22	+18,1 %	1,45	-12,6 %	1,26
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	4,74	+6,9 %	5,06	+15,2 %	5,84	-11,5 %	5,17
FCTVA	0,82	+13,1 %	0,92	+13,8 %	1,05	+7,7 %	1,13
Dotations et subventions d'équipement	2,23	+17,3 %	2,61	+13,7 %	2,97	-5,5 %	2,80
Autres recettes d'investissement	1,70	-9,8 %	1,53	+18,7 %	1,82	-32,2 %	1,23
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	45,93	+5,9 %	48,62	+7,1 %	52,08	-2,2 %	50,96
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	45,96	+5,2 %	48,35	+5,3 %	50,89	-0,1 %	50,85
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,04		-0,27		-1,19		-0,11
Remboursements de dette (8)	3,69	+10,6 %	4,08	+3,0 %	4,20	-4,2 %	4,02
Emprunts (9)	3,93	+12,1 %	4,40	+20,7 %	5,31	+5,0 %	5,58
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,24		+0,33		+1,12		+1,56
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	49,61	+6,2 %	52,70	+6,8 %	56,28	-2,3 %	54,98
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	49,89	+5,7 %	52,75	+6,5 %	56,21	+0,4 %	56,43
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,28		+0,05		-0,07		+1,44
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	42,58	+3,9 %	44,23	+3,2 %	45,64	+6,1 %	48,41
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	19,3%	+0,8 pt	20,1%	+0,3 pt	20,4%	-0,5 pt	20,0%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	10,4%	+0,4 pt	10,7%	+0,4 pt	11,1%	+0,1 pt	11,2%
Taux d'endettement = (12) / (2)	103,3%	-1,1 pt	102,2%	-0,9 pt	101,3%	+4,7 pt	106,0%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,4 ans	-0,3 an	5,1 ans	-0,1 an	5,0 ans	+0,3 an	5,3 ans

Dépenses et recettes nettes, notamment des reversements faits aux communes.

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du Grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M2). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

C3. Consolidation BP et BA des Départements ^(a)

(en milliards d'euros)					Valeurs provisoires		
BP et BA consolidés	2017	2018 / 2017 à champ constant ^(c)	2018	2019 / 2018 à champ constant ^(d)	2019 ^(e)	2020 / 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	59,11	-0,9 %	58,13	+1,4 %	56,83	+1,7 %	57,82
Achats et charges externes	5,11	-17,5 %	4,18	+1,4 %	4,12	-1,0 %	4,08
Frais de personnel	12,74	-0,1 %	12,58	+1,3 %	12,50	+1,7 %	12,71
Charges financières	0,81	-7,9 %	0,74	-5,9 %	0,70	-8,5 %	0,64
Dépenses d'intervention	39,85	+0,9 %	39,98	+1,9 %	39,02	+2,2 %	39,87
Autres dépenses de fonctionnement	0,59	+10,9 %	0,66	-23,2 %	0,49	+8,8 %	0,53
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	67,10	-0,8 %	66,08	+3,3 %	66,20	-0,5 %	65,86
Impôts et taxes	47,25	+0,7 %	47,29	+4,8 %	47,69	-0,0 %	47,68
Concours de l'État	10,50	+0,6 %	10,42	+1,1 %	10,53	-2,2 %	10,30
Subventions reçues et participations	6,24	-8,9 %	5,66	-1,4 %	5,44	+1,8 %	5,54
Ventes de biens et services	1,15	-18,2 %	0,94	+2,9 %	0,97	-5,8 %	0,91
Autres recettes de fonctionnement	1,96	-9,4 %	1,77	-7,1 %	1,57	-8,9 %	1,43
Épargne brute (3) = (2)-(1)	8,00	-0,1 %	7,95	+17,1 %	9,37	-14,2 %	8,04
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	9,26	+3,8 %	9,51	+14,7 %	10,67	+0,6 %	10,73
Dépenses d'équipement	5,68	+7,6 %	6,03	+13,7 %	6,81	+0,7 %	6,86
Subventions d'équipement versées	3,38	-2,8 %	3,25	+16,6 %	3,63	-1,3 %	3,58
Autres dépenses d'investissement	0,20	+11,3 %	0,22	+15,4 %	0,24	+23,7 %	0,29
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	2,52	+5,8 %	2,62	+8,4 %	2,62	-2,6 %	2,55
FCTVA	0,84	+1,8 %	0,85	+6,2 %	0,89	+10,3 %	0,98
Dotations et subventions d'équipement	1,27	+6,0 %	1,32	+9,0 %	1,29	-5,1 %	1,23
Autres recettes d'investissement	0,41	+13,1 %	0,46	+11,3 %	0,43	-21,8 %	0,34
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	68,37	-0,3 %	67,63	+3,3 %	67,50	+1,6 %	68,55
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	69,62	-0,6 %	68,70	+3,5 %	68,82	-0,6 %	68,41
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+1,25		+1,07		+1,31		-0,15
Remboursements de dette (8)	3,33	-1,9 %	3,26	+5,1 %	3,42	-3,2 %	3,31
Emprunts (9)	2,53	+1,5 %	2,54	-1,1 %	2,51	+71,1 %	4,29
Flux net de dette =(9)-(8)	-0,81		-0,72		-0,91		+0,98
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	71,70	-0,4 %	70,89	+3,4 %	70,93	+1,3 %	71,87
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	72,15	-0,5 %	71,24	+3,3 %	71,33	+1,9 %	72,70
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,44		+0,35		+0,40		+0,83
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	33,39	-1,8 %	32,61	-2,4 %	31,83	+3,3 %	32,89
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	11,9%	+0,1 pt	12,0%	+1,7 pt	14,2%	-1,9 pt	12,2%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	6,9%	+0,1 pt	7,1%	+1,6 pt	9,0%	-1,8 pt	7,2%
Taux d'endettement = (12) / (2)	49,8%	-0,5 pt	49,4%	-2,8 pt	48,1%	+1,9 pt	49,9%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,2 ans	-0,1 an	4,1 ans	-0,7 an	3,4 ans	+0,7 an	4,1 ans

(a) Hors collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et de Guyane à partir de 2016 et collectivité de Corse à partir de 2018.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Corse.

(d) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Paris.

(e) la Ville de Paris, créée en 2019 en lieu et place du département et de la commune de Paris, est considérée comme une commune.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

C4. Consolidation BP et BA des régions et des CTU^(a)

BP et BA consolidés	Valeurs provisoires						
	2017	2018 / 2017 à champ constant ^(c)	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	21,17	+3,5 %	22,32	+1,3 %	22,61	-3,2 %	21,89
Achats et charges externes	3,03	+18,2 %	3,61	+3,9 %	3,75	+2,9 %	3,86
Frais de personnel	3,69	+3,5 %	3,97	+2,3 %	4,06	+1,8 %	4,13
Charges financières	0,60	-0,4 %	0,60	-2,3 %	0,59	-3,8 %	0,56
Dépenses d'intervention	13,64	+0,3 %	13,89	+0,7 %	13,99	-7,4 %	12,96
Autres dépenses de fonctionnement	0,22	+12,0 %	0,25	-13,2 %	0,22	+70,9 %	0,38
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	26,49	+4,3 %	28,07	+3,6 %	29,07	-7,3 %	26,95
Impôts et taxes	18,28	+28,2 %	23,80	+2,6 %	24,43	-9,8 %	22,04
Concours de l'État	5,88	-71,3 %	1,92	-3,4 %	1,86	+4,0 %	1,93
Subventions reçues et participations	1,88	-4,3 %	1,83	+20,0 %	2,20	+10,4 %	2,42
Ventes de biens et services	0,08	+71,4 %	0,14	+24,6 %	0,17	-14,0 %	0,15
Autres recettes de fonctionnement	0,37	+9,6 %	0,37	+8,7 %	0,41	-1,3 %	0,40
Épargne brute (3) = (2)-(1)	5,31	+7,3 %	5,75	+12,4 %	6,46	-21,7 %	5,06
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	9,82	+2,7 %	10,18	+10,4 %	11,24	+14,9 %	12,91
Dépenses d'équipement	3,34	-6,0 %	3,20	+5,8 %	3,39	-3,8 %	3,26
Subventions d'équipement versées	5,87	+10,4 %	6,49	+12,2 %	7,28	+20,6 %	8,79
Autres dépenses d'investissement	0,62	-23,2 %	0,49	+16,8 %	0,57	+52,2 %	0,87
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	3,67	+17,6 %	4,33	+11,3 %	4,82	+15,6 %	5,57
FCTVA	0,55	+1,6 %	0,57	-10,3 %	0,51	+0,9 %	0,52
Dotations et subventions d'équipement	2,77	+18,0 %	3,29	+15,8 %	3,81	+17,9 %	4,50
Autres recettes d'investissement	0,34	+40,1 %	0,47	+5,8 %	0,50	+12,4 %	0,56
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	30,99	+3,3 %	32,50	+4,1 %	33,85	+2,8 %	34,80
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	30,15	+5,9 %	32,40	+4,6 %	33,89	-4,0 %	32,52
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,84		-0,10		+0,04		-2,28
Remboursements de dette (8)	1,82	+15,0 %	2,11	-10,1 %	1,89	+26,1 %	2,39
Emprunts (9)	2,54	+6,9 %	2,70	-24,7 %	2,03	+136,2 %	4,80
Flux net de dette =(9)-(8)	+0,72		+0,59		+0,14		+2,41
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	32,81	+3,9 %	34,61	+3,3 %	35,74	+4,1 %	37,19
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	32,69	+6,0 %	35,10	+2,3 %	35,92	+3,9 %	37,32
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-0,12		+0,49		+0,18		+0,13
Dette au 31 décembre (12)^(b)	26,89	+3,0 %	27,85	+0,7 %	28,04	+9,0 %	30,55
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	20,1%	+0,6 pt	20,5%	+1,7 pt	22,2%	-3,5 pt	18,8%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	13,2%	-0,1 pt	13,0%	+2,7 pt	15,7%	-5,8 pt	9,9%
Taux d'endettement = (12) / (2)	101,5%	-1,2 pt	99,2%	-2,8 pt	96,5%	+16,9 pt	113,4%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,1 ans	-0,2 an	4,8 ans	-0,5 an	4,3 ans	+1,7 an	6,0 ans

(a) Collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et de Guyane à partir de 2016 et collectivité de Corse à partir de 2018.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Corse.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

C5. Consolidation BP et BA des syndicats

BP et BA consolidés	Valeurs provisoires						
	2017	2018 / 2017	2018	2019 / 2018	2019	2019 / 2018	2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	11,00	+1,8 %	11,19	+3,3 %	11,57	-2,2 %	11,32
Achats et charges externes	5,64	+4,4 %	5,89	+3,7 %	6,11	-2,3 %	5,97
Frais de personnel	2,80	+1,5 %	2,85	+1,6 %	2,89	+0,8 %	2,91
Charges financières	0,62	-1,1 %	0,61	-8,5 %	0,56	-7,7 %	0,51
Dépenses d'intervention	0,99	-2,0 %	0,97	+3,3 %	1,00	-4,2 %	0,96
Autres dépenses de fonctionnement	0,95	-7,4 %	0,88	+14,6 %	1,01	-4,7 %	0,96
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	14,59	+0,7 %	14,70	+3,7 %	15,24	-1,7 %	14,98
Impôts et taxes	2,09	+0,0 %	2,09	+6,3 %	2,22	-4,4 %	2,12
Concours de l'État	0,02	+9,2 %	0,02	+30,8 %	0,03	+49,8 %	0,04
Subventions reçues et participations	5,45	+1,2 %	5,52	+1,0 %	5,57	+0,9 %	5,62
Ventes de biens et services	5,83	+0,4 %	5,85	+4,0 %	6,09	-5,3 %	5,76
Autres recettes de fonctionnement	1,20	+1,2 %	1,22	+9,3 %	1,33	+7,4 %	1,43
Épargne brute (3) = (2)-(1)	3,59	-2,4 %	3,51	+4,7 %	3,67	-0,4 %	3,66
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	6,40	+6,1 %	6,79	+8,9 %	7,39	-6,4 %	6,92
Dépenses d'équipement	5,77	+6,8 %	6,16	+5,7 %	6,51	-7,2 %	6,04
Subventions d'équipement versées	0,11	+13,0 %	0,13	+128,7 %	0,29	+17,4 %	0,35
Autres dépenses d'investissement	0,51	-2,8 %	0,50	+18,1 %	0,59	-10,5 %	0,53
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	3,11	+6,0 %	3,29	+8,4 %	3,57	-6,6 %	3,34
FCTVA	0,20	-6,4 %	0,19	+16,4 %	0,22	+8,4 %	0,23
Dotations et subventions d'équipement	2,15	+7,0 %	2,30	+9,5 %	2,52	-3,7 %	2,43
Autres recettes d'investissement	0,76	+6,3 %	0,81	+3,6 %	0,84	-19,4 %	0,67
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	17,40	+3,4 %	17,98	+5,4 %	18,96	-3,8 %	18,23
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	17,70	+1,7 %	17,99	+4,5 %	18,81	-2,7 %	18,31
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,30		+0,01		-0,15		+0,08
Remboursements de dette (8)	1,61	+4,9 %	1,69	-2,2 %	1,65	-3,2 %	1,60
Emprunts (9)	1,65	+16,8 %	1,93	-2,7 %	1,87	+3,2 %	1,93
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,04		+0,24		+0,22		+0,33
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	19,01	+3,5 %	19,67	+4,8 %	20,61	-3,8 %	19,83
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	19,35	+2,9 %	19,92	+3,8 %	20,69	-2,1 %	20,25
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,34		+0,25		+0,07		+0,41
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	18,13	-1,0 %	17,95	+3,2 %	18,52	-0,1 %	18,50
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	24,6%	-0,8 pt	23,9%	+0,2 pt	24,1%	+0,3 pt	24,4%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	13,6%	-1,2 pt	12,4%	+0,9 pt	13,3%	+0,5 pt	13,8%
Taux d'endettement = (12) / (2)	124,3%	-2,2 pt	122,1%	-0,5 pt	121,5%	+2,0 pt	123,5%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,0 ans	+ 0,1 an	5,1 ans	- 0,1 an	5,0 ans	+ 0,0 an	5,1 ans

(a) Types 421 à 424 dans les comptes de gestion, c'est-à-dire y compris les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), les pôles métropolitains et les PETR, mais hors EPT (assimilés à des EPCI à fiscalité propre dans nos statistiques).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

2D. Consolidation des budgets entre les différentes collectivités locales

XAVIER NIEL (DGCL)

1) De même qu'il faut neutraliser les flux entre le budget principal d'une collectivité et ses budgets annexes pour pouvoir agréger l'ensemble de ses budgets, il faut neutraliser les flux entre les différentes collectivités pour pouvoir agréger les comptes des collectivités : flux entre communes pour présenter un compte de l'ensemble des communes, flux entre communes et groupements à fiscalité propre (GFP) pour les comptes du bloc communal, flux entre bloc communal, départements et régions pour présenter le compte de l'ensemble des collectivités locales.

Le groupe de travail précédemment évoqué (*cf. annexe 2C*) a abouti à des préconisations sur les comptes à considérer pour estimer de la façon la plus vraisemblable possible les montants à neutraliser. Ces comptes sont présentés dans le tableau de définitions.

2) Les montants et les évolutions de certains comptes sont plus affectés que d'autres par la consolidation : la différence est concentrée sur les agrégats les plus impactés par la consolidation et ceux pour lesquels la différence est la plus grande entre budgets principaux et budgets annexes. Par exemple, les recettes de fonctionnement de l'ensemble des collectivités locales (y compris syndicats) baissent de - 1,8 % en 2020, tant pour les seuls budgets principaux que pour les comptes consolidés ; mais à l'intérieur de ces recettes, les "autres recettes de fonctionnement" diminuent de - 9,3 % pour les BP, augmentent de + 13,6 % pour les BA, et diminuent *in fine* de - 4,9 % dans les comptes consolidés.

D1. Consolidation entre personnes morales distinctes : communes et groupements à fiscalité propre (GFP) (bloc communal)

Lecture : les achats et charges externes consolidés des collectivités du bloc communal sont égaux à la somme des achats et charges externes des budgets principaux et annexes des communes et des GFP (moins les flux BP-BA neutralisés), de laquelle on soustrait les remboursements de frais entre communes et GFP. Les remboursements de frais des communes aux GFP sont estimés par le crédit net du compte 70875 des GFP ; les remboursements de frais des GFP vers les communes sont estimés par le débit net du compte 62875 des GFP. Ces remboursements de frais versés respectivement par les communes et les GFP se retrouvent par symétrie en recette des GFP et des communes, et ils sont donc soustraits aussi du montant des « ventes de biens et services » des collectivités du bloc communal.

Dépenses de fonctionnement	Comptes qui estiment les flux à neutraliser :
Achats et charges externes	
Remboursements de frais des communes aux GFP :	Crédit net du 70875 des GFP
Remboursements de frais des GFP aux communes :	Débit net du 62875 des GFP
Frais de personnel	
Personnel facturé aux communes :	Crédit net du 70845 des GFP
Personnel facturé aux GFP :	Débit net du 6217 des GFP
Charges financières	
Remboursements d'intérêts aux GFP :	Crédit net du 76231 des GFP
Remboursements d'intérêts aux communes :	Débit net du 661131 des GFP
Dépenses d'intervention	
Subventions de fonctionnement des communes aux GFP :	Crédit net du 74741 et 74748 des GFP
Subventions de fonctionnement des GFP aux communes :	Débit net du 657341 et 657348 des GFP
Autres dépenses de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	
Impôts et taxes	
Concours de l'État	
Subventions reçues et participations	
Subventions de fonctionnement des communes aux GFP :	Crédit net du 74741 et 74748 des GFP
Subventions de fonctionnement des GFP aux communes :	Débit net du 657341 et 657348 des GFP
Ventes de biens et services	
Remboursements de frais des communes aux GFP :	Crédit net du 70875 des GFP
Remboursements de frais des GFP aux communes :	Débit net du 62875 des GFP
Personnel facturé aux communes :	Crédit net du 70845 des GFP
Personnel facturé aux GFP :	Débit net du 6217 des GFP
Autres recettes de fonctionnement	
Remboursements d'intérêts aux GFP :	Crédit net du 76231 des GFP
Remboursements d'intérêts aux communes :	Débit net du 661131 des GFP
Dépenses d'investissement hors remboursements	
Dépenses d'équipement	
Subventions d'équipement versées	
Subventions d'investissement des communes aux GFP :	Crédit du 13141, 13241, 13148 et 13248 des GFP
Subventions d'investissement des GFP aux communes :	Débit du 204141 et 204148 des GFP
Autres dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement hors emprunts	
FCTVA	
Autres dotations et subventions d'équipement	
Subventions d'investissement des communes aux GFP :	Crédit du 13141, 13241, 13148 et 13248 des GFP
Subventions d'investissement des GFP aux communes :	Débit du 204141 et 204148 des GFP
Autres recettes d'investissement	
Remboursements d'emprunts par les GFP aux communes :	Crédit du 276341 et 276348 des GFP
Remboursements d'emprunts par les communes aux GFP :	Débit du 168741 et 168748 des GFP
Remboursements de dette	
Remboursements d'emprunts par les GFP aux communes :	Crédit du 276341 et 276348 des GFP
Remboursements d'emprunts par les communes aux GFP :	Débit du 168741 et 168748 des GFP
Emprunts	

D1. Consolidation du bloc communal (hors syndicats)*(en milliards d'euros)**Données provisoires*

Comptes et niveaux consolidés	2017	2018 / 2017	2018	2019 / 2018 ^(b)	2019	2020 / 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	101,91	+0,8%	102,71	+1,8%	106,55	-0,4%	106,13
Achats et charges externes	29,48	+4,3%	30,76	+4,0%	32,05	-4,3%	30,68
Frais de personnel	47,69	+0,8%	48,09	+1,8%	49,18	+0,9%	49,63
Charges financières	3,25	-6,0%	3,05	-6,4%	2,87	-7,0%	2,67
Dépenses d'intervention	16,40	-2,9%	15,92	-0,1%	17,60	+1,2%	17,82
Autres dépenses de fonctionnement	5,09	-4,0%	4,89	-0,9%	4,85	+9,8%	5,33
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	122,48	+1,9%	124,86	+2,3%	129,71	-1,3%	128,03
Impôts et taxes	72,69	+2,5%	74,47	+2,9%	78,36	+0,6%	78,87
Concours de l'État	22,56	-0,6%	22,43	+0,9%	22,60	+0,6%	22,75
Subventions reçues et participations	6,55	-3,5%	6,32	+0,3%	6,47	+4,6%	6,76
Ventes de biens et services	14,88	+7,5%	15,99	+2,8%	16,51	-13,5%	14,28
Autres recettes de fonctionnement	5,81	-2,7%	5,65	+0,6%	5,77	-6,9%	5,37
Épargne brute (3) = (2)-(1)	20,58	+7,6%	22,15	+4,4%	23,17	-5,4%	21,90
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	34,75	+7,0%	37,18	+14,1%	42,58	-15,3%	36,05
Dépenses d'équipement	30,16	+8,4%	32,69	+14,6%	37,48	-17,1%	31,08
Subventions d'équipement versées	2,12	+8,8%	2,31	+13,4%	2,71	+4,1%	2,82
Autres dépenses d'investissement	2,47	-11,8%	2,18	+8,3%	2,39	-9,9%	2,15
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	14,88	+9,0%	16,22	+7,1%	17,43	-8,2%	16,00
FCTVA	3,22	+10,1%	3,55	+9,3%	3,88	+8,3%	4,20
Autres dotations et Subventions d'équipement	6,85	+13,3%	7,76	+9,7%	8,53	-4,4%	8,16
Autres recettes d'investissement	4,81	+2,1%	4,91	+1,2%	5,02	-27,6%	3,64
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	136,66	+2,4%	139,89	+5,1%	149,13	-4,7%	142,18
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	137,37	+2,7%	141,09	+2,8%	147,15	-2,1%	144,03
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,71		+1,19		-1,98		+1,85
Remboursements de dette (8)	10,49	+3,4%	10,85	+2,1%	11,13	-3,0%	10,79
Emprunts (9)	11,09	-2,0%	10,87	+15,8%	12,24	-2,3%	11,96
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,60		+0,02		+1,11		+1,17
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	147,15	+2,4%	150,74	+4,9%	160,26	-4,5%	152,98
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	148,46	+2,4%	151,96	+3,8%	159,39	-2,1%	155,99
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,31		+1,22		-0,87		+3,01
Dette au 31 décembre (12)^(c)	115,67	+0,6%	116,39	+0,9%	117,39	+1,5%	119,10
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	16,8%	+0,9 pt	17,7%	+0,4 pt	17,9%	-0,8 pt	17,1%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	8,2%	+0,8 pt	9,0%	+0,4 pt	9,3%	-0,6 pt	8,7%
Taux d'endettement = (12) / (2)	94,4%	-1,2 pt	93,2%	-1,3 pt	90,5%	+2,5 pt	93,0%
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,6 ans	- 0,4 an	5,3 ans	- 0,2 an	5,1 ans	+ 0,4 an	5,4 ans

*(a) Y compris métropole de Lyon et, à partir de 2016, les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris (MGP).**(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.**(c) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Ville de Paris.**Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes, consolidés des flux croisés. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette*

D2. Consolidation entre personnes morales distinctes : ensemble (y compris syndicats)

Lecture : les dépenses d'intervention consolidées de l'ensemble des collectivités locales sont égales à la somme des dépenses d'intervention consolidées du bloc communal (voir D1), des syndicats (voir C5), des départements (voir C3) et des régions (voir C4) de laquelle on soustrait les subventions de fonctionnement entre personnes morales distinctes : du bloc communal auquel on ajoute les syndicats à cette étape de la consolidation (BC) aux départements et aux régions (et CTU), des départements au BC et aux régions, des régions au BC et aux départements etc. Le flux de subvention de fonctionnement du BC (y compris syndicats) aux départements est estimé par le débit net des comptes 65733 et 6552 des communes (hors Martinique et Guyane). Ces subventions du BC aux départements se retrouvent par symétrie en recette des départements, et ils sont donc soustraits aussi des recettes de fonctionnement (dans le sous-total "Subventions reçues et participations").

Bloc communal y compris syndicats [BC] + Départements + Régions + CTU	
Dépenses de fonctionnement	
Comptes qui estiment les flux à neutraliser :	
Achats et charges externes	
Frais de personnel	
Charges financières	
Dépenses d'intervention	
Subventions de fonctionnement du BC aux départements	Débit net du 65733 et 6552 du BC (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement du BC aux régions	Débit net du 65732 du BC
Subventions de fonctionnement du BC aux CTU	Débit net du 65732 et 6552 du BC de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des départements au BC	Crédit net du 7473 du BC
Subventions de fonctionnement des régions au BC	Crédit net du 7472 du BC (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement des CTU au BC	Crédit net du 7472 et 7473 du BC de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des régions aux départements	Crédit net du 7472 des départements
Subventions de fonctionnement des départements aux régions	Débit net du 65732 des départements
Autres dépenses de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	
Impôts et taxes	
Concours de l'État	
Subventions reçues et participations	
Subventions de fonctionnement du BC aux départements	Débit net du 65733 et 6552 du BC (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement du BC aux régions	Débit net du 65732 du BC
Subventions de fonctionnement du BC aux CTU	Débit net du 65732 et 6552 du BC de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des départements au BC	Crédit net du 7473 du BC
Subventions de fonctionnement des régions au BC	Crédit net du 7472 du BC (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement des CTU au BC	Crédit net du 7472 et 7473 du BC de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des régions aux départements	Crédit net du 7472 des départements
Subventions de fonctionnement des départements aux régions	Débit net du 65732 des départements
Ventes de biens et services	
Autres recettes de fonctionnement	
Dépenses d'investissement hors remboursements	
Dépenses d'équipement	
Subventions d'équipement versées	
Subventions d'investissement du BC aux départements	Débit du 20413 du BC
Subventions d'investissement du BC aux régions	Débit du 20412 du BC
Subventions d'investissement des départements au BC	Crédit du 1313, 1323, 1383 du BC
Subventions d'investissement des régions au BC	Crédit du 1312, 1322, 1382 du BC
Subventions d'investissement des régions aux départements	Crédit du 1312, 1322, 1382 des départements
Subventions d'investissement des départements aux régions	Débit du 20412 des départements
Autres dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement hors emprunts	
FCTVA	
Autres dotations et subventions d'équipement	
Subventions d'investissement du BC aux départements	Débit du 20413 du BC

ANNEXE 2D - LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (CONSOLIDATIONS ENTRE COLLECTIVITÉS)

Subventions d'investissement du BC aux régions	Débit du 20412 du BC
Subventions d'investissement des départements au BC	Crédit du 1313, 1323, 1383 du BC
Subventions d'investissement des régions au BC	Crédit du 1312, 1322, 1382 du BC
Subventions d'investissement des régions aux départements	Crédit du 1312, 1322, 1382 des départements
Subventions d'investissement des départements aux régions	Débit du 20412 des départements
Autres recettes d'investissement	
Remboursements d'emprunts du BC aux régions	Débit du 16872 du BC
Remboursements d'emprunts du BC aux départements	Débit du 16873 du BC
Remboursements d'emprunts des régions au BC	Crédit du 27632 du BC
Remboursements d'emprunts des départements au BC	Crédit du 27633 du BC
Remboursements de dette	
Remboursements d'emprunts du BC aux régions	Débit du 16872 du BC
Remboursements d'emprunts du BC aux départements	Débit du 16873 du BC
Remboursements d'emprunts des régions au BC	Crédit du 27632 du BC
Remboursements d'emprunts des départements au BC	Crédit du 27633 du BC
Emprunts	

D2. Consolidation de l'ensemble des collectivités (y compris syndicats) ^(a)*(en milliards d'euros)**Valeurs provisoires*

Comptes et niveaux consolidés	2017	2018 / 2017	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	190,81	+0,9 %	192,53	+1,7 %	195,74	-0,2 %	195,38
Achats et charges externes	43,26	+2,7 %	44,44	+3,6 %	46,03	-3,1 %	44,59
Frais de personnel	66,92	+0,8 %	67,48	+1,7 %	68,63	+1,1 %	69,39
Charges financières	5,27	-5,2 %	5,00	-5,9 %	4,71	-6,9 %	4,38
Dépenses d'intervention	68,50	+0,6 %	68,93	+1,3 %	69,80	+0,0 %	69,82
Autres dépenses de fonctionnement	6,86	-2,6 %	6,68	-1,6 %	6,57	+9,5 %	7,19
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	228,30	+1,6 %	231,89	+2,8 %	238,42	-1,8 %	234,04
Impôts et taxes	140,30	+5,2 %	147,66	+3,4 %	152,70	-1,3 %	150,71
Concours de l'État	38,95	-10,7 %	34,79	+0,7 %	35,02	-0,0 %	35,02
Subventions reçues et participations	17,76	-1,4 %	17,51	+2,1 %	17,87	+3,9 %	18,57
Ventes de biens et services	21,94	+4,5 %	22,92	+3,5 %	23,73	-11,1 %	21,10
Autres recettes de fonctionnement	9,35	-3,6 %	9,01	+0,8 %	9,09	-4,9 %	8,64
Épargne brute (3) = (2)-(1)	37,49	+5,0 %	39,36	+8,4 %	42,68	-9,4 %	38,66
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	57,18	+5,7 %	60,41	+12,4 %	67,93	-7,6 %	62,79
Dépenses d'équipement	44,95	+7,0 %	48,09	+12,7 %	54,18	-12,8 %	47,24
Subventions d'équipement versées	8,43	+6,0 %	8,93	+11,5 %	9,96	+17,6 %	11,72
Autres dépenses d'investissement	3,80	-10,9 %	3,39	+11,8 %	3,78	+1,4 %	3,84
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	21,09	+9,9 %	23,18	+5,5 %	24,46	-3,5 %	23,61
FCTVA	4,82	+7,0 %	5,15	+6,7 %	5,50	+7,9 %	5,94
Dotations et Subventions d'équipement	9,99	+14,4 %	11,43	+6,7 %	12,20	+2,4 %	12,49
Autres recettes d'investissement	6,28	+5,0 %	6,60	+2,4 %	6,76	-23,3 %	5,18
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	247,99	+2,0 %	252,94	+4,2 %	263,67	-2,1 %	258,17
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	249,39	+2,3 %	255,08	+3,1 %	262,87	-2,0 %	257,65
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+1,40		+2,13		-0,79		-0,52
Remboursements de dette (8)	17,22	+3,7 %	17,85	+1,2 %	18,07	-0,0 %	18,07
Emprunts (9)	17,81	+1,3 %	18,04	+3,4 %	18,66	+23,2 %	22,99
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,59		+0,18		+0,59		+4,92
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	265,21	+2,1 %	270,79	+4,0 %	281,73	-2,0 %	276,24
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	267,20	+2,2 %	273,11	+3,1 %	281,53	-0,3 %	280,63
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,98		+2,32		-0,20		+4,40
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	194,08	+0,4 %	194,80	+0,5 %	195,79	+2,7 %	201,04
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	16,4%	+0,6 pt	17,0%	+0,9 pt	17,9%	-1,4 pt	16,5%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	8,9%	+0,4 pt	9,3%	+1,0 pt	10,3%	-1,5 pt	8,8%
Taux d'endettement = (12) / (2)	85,0%	-1,0 pt	84,0%	-1,9 pt	82,1%	+3,8 pt	85,9%
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,2 ans	- 0,2 an	4,9 ans	- 0,4 an	4,6 ans	+ 0,6 an	5,2 ans

*(a) Non compris les établissements publics locaux.**(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.**Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes, consolidés des flux croisés. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette*

2F. Présentation fonctionnelle des dépenses

GUILLAUME LEFORESTIER, LEANA CARELLE MADJOU FOTSING, XAVIER NIEL (DGCL)

F1. Communes de 3 500 habitants ou plus

<i>en millions d'euros</i>					
2020	Fonctionnement	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Évolution 2020/2019
Services généraux des administrations publiques	18 595	3 109	21 704	30,6%	-1,8%
Autres opérations non ventilées	1 896	581	2 478	3,5%	-5,4%
Administration générale	15 700	2 367	18 066	25,5%	-0,9%
Conseil, assemblée locale	554	80	634	0,9%	-4,0%
Coopération décentralisée et actions interrégionales, actions européennes et internationales	35	4	39	0,1%	-18,5%
Gestion des fonds européens	1	0	1	0,0%	-55,4%
Sécurité et salubrité publiques	2 775	275	3 050	4,3%	+3,5%
Services communs	32	2	34	0,0%	+43,1%
Gendarmerie, police, sécurité, justice	1 645	162	1 807	2,5%	+0,7%
Pompiers, incendies et secours	710	50	760	1,1%	+4,5%
Hygiène et salubrité publique	121	12	133	0,2%	+21,4%
Autres services de protection civile	236	41	277	0,4%	+10,2%
Enseignement, formation et apprentissage	8 540	2 109	10 649	15,0%	-5,7%
Services communs	1 174	176	1 350	1,9%	-1,0%
Enseignement du premier degré	4 473	1 586	6 059	8,5%	-5,7%
Enseignement du second degré	94	73	167	0,2%	+13,1%
Enseignement supérieur, professionnel et continue	100	45	145	0,2%	+12,1%
Hébergement et restauration scolaire	2 166	171	2 336	3,3%	-8,3%
Autres services annexes de l'enseignement	373	8	381	0,5%	-11,6%
Culture	4 186	1 083	5 269	7,4%	-8,3%
Services communs	463	90	553	0,8%	+0,8%
Expression et action culturelles	2 229	416	2 645	3,7%	-10,3%
Conservation et diffusion des patrimoines	1 438	545	1 983	2,8%	-7,6%
Sport et jeunesse	5 308	1 834	7 143	10,1%	-7,3%
Services communs	976	58	1 034	1,5%	-6,9%
Sports	1 815	1 505	3 321	4,7%	-9,5%
Jeunesse et loisirs	2 396	207	2 603	3,7%	-4,6%
Vie sociale et citoyenne	40	7	47	0,1%	+1,2%
Santé, action sociale et familiale	7 738	464	8 201	11,6%	+1,1%
Services communs	1 814	68	1 883	2,7%	+3,1%
Santé	383	45	428	0,6%	+20,1%
Petite enfance	3 002	223	3 225	4,5%	-2,5%
Personnes handicapées	17	13	31	0,0%	-11,6%
Personnes âgées	329	30	359	0,5%	-9,6%
Autre actions sociales et familiales	1 193	74	1 268	1,8%	+3,3%
APA	126	0	126	0,2%	-7,0%
RSA-Régularisations du RMI	444	0	444	0,6%	+7,3%
Logement, habitat	199	459	658	0,9%	-10,1%
Services communs	63	34	96	0,1%	-13,8%
Logement, habitat	133	420	553	0,8%	-9,7%
Environnement, aménagement et services urbains	6 122	3 235	9 356	13,2%	-4,8%
Services communs	1 505	529	2 034	2,9%	-5,0%
Eau et assainissement	176	46	222	0,3%	+12,1%
Déchets et propreté urbaine	1 363	71	1 434	2,0%	+2,6%
Eclairage public	587	342	928	1,3%	-2,2%
Espaces verts urbains	1 885	384	2 269	3,2%	-3,2%
Autres aménagements et services urbains divers	447	1 711	2 159	3,0%	-11,2%
Transports	1 818	2 241	4 060	5,7%	-12,3%
Services communs	13	2	15	0,0%	+3,8%
Transports scolaires	44	0	44	0,1%	-26,3%
Transports (hors scolaire)	510	75	586	0,8%	-1,6%
Voirie et routes	1 041	1 949	2 990	4,2%	-14,4%
Équipement de voirie	188	183	371	0,5%	-7,5%
Infrastructures et services liés aux transports	23	31	54	0,1%	-17,3%
Action économique transversale	567	314	881	1,2%	-2,6%
Services communs	4	0	4	0,0%	+12,5%
Interventions économiques	165	81	246	0,3%	-9,4%
Foires et marchés	84	77	162	0,2%	-7,6%
Aides au tourisme	156	44	199	0,3%	-0,8%
Autres aides sectorielles	153	107	260	0,4%	+9,1%
TOTAL	55 847	15 123	70 970	100,0%	-4,1%

Certaines dépenses ventilées au niveau de la fonction ne sont pas ventilées au niveau des sous-fonctions. Le total est donc parfois légèrement supérieur à la somme des sous-totaux.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles.

F2. Métropoles, communautés urbaines (CU), communautés d'agglomération (CA), communautés de communes (CC) de 10 000 habitants ou plus

en millions d'euros					
2020	Fonctionnement	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Évolution 2020/2019
Services généraux des administrations publiques	7 774	1 577	9 351	26,2%	-6,4%
Autres opérations non ventilées	1 585	508	2 092	5,9%	-26,2%
Administration générale	5 849	1 017	6 866	19,2%	+1,5%
Conseil, assemblée locale	193	2	194	0,5%	-0,8%
Coopération décentralisée et actions interrégionales, actions européennes et internationales	18	5	22	0,1%	-6,9%
Gestion des fonds européens	11	1	12	0,0%	+6,8%
Sécurité et salubrité publiques	1 339	65	1 404	3,9%	+3,4%
Services communs	14	1	15	0,0%	-4,9%
Gendarmerie, police, sécurité, justice	57	25	82	0,2%	+8,2%
Pompiers, incendies et secours	1 202	27	1 229	3,4%	+2,1%
Hygiène et salubrité publique	27	2	28	0,1%	+83,3%
Autres services de protection civile	27	9	36	0,1%	+7,9%
Enseignement, formation et apprentissage	580	339	919	2,6%	-0,9%
Services communs	30	6	36	0,1%	+0,3%
Enseignement du premier degré	175	110	285	0,8%	+2,2%
Enseignement du second degré	61	68	128	0,4%	+19,6%
Enseignement supérieur, professionnel et continue	90	131	221	0,6%	-9,1%
Hébergement et restauration scolaire	178	16	194	0,5%	-4,3%
Autres services annexes de l'enseignement	40	8	49	0,1%	-7,0%
Culture	1 601	388	1 989	5,6%	-4,0%
Services communs	147	17	164	0,5%	-6,8%
Expression et action culturelles	895	209	1 104	3,1%	-2,6%
Conservation et diffusion des patrimoines	537	156	692	1,9%	-5,2%
Sport et jeunesse	1 505	742	2 247	6,3%	-2,2%
Services communs	105	12	117	0,3%	-5,2%
Sports	945	665	1 610	4,5%	-1,3%
Jeunesse et loisirs	417	46	464	1,3%	-2,9%
Vie sociale et citoyenne	0	0	0	0,0%	n. s.
Santé, action sociale et familiale	2 288	203	2 491	7,0%	+3,6%
Services communs	267	38	305	0,9%	+9,6%
Santé	33	22	55	0,2%	+17,3%
Petite enfance	695	64	759	2,1%	-1,6%
Personnes handicapées	2	1	3	0,0%	-36,6%
Personnes âgées	129	12	141	0,4%	+8,2%
Autre actions sociales et familiales	729	54	783	2,2%	+1,7%
APA	112	0	112	0,3%	+6,7%
RSA-Régularisations du RMI	288	0	288	0,8%	+10,5%
Logement, habitat	204	560	764	2,1%	-3,0%
Services communs	85	128	213	0,6%	+1,4%
Logement, habitat	116	422	538	1,5%	-4,9%
Environnement, aménagement et services urbains	6 831	2 436	9 267	26,0%	+0,7%
Services communs	752	335	1 086	3,0%	+4,0%
Eau et assainissement	411	243	654	1,8%	+6,5%
Déchets et propreté urbaine	4 488	326	4 814	13,5%	-1,0%
Eclairage public	203	131	335	0,9%	-5,0%
Espaces verts urbains	248	48	296	0,8%	-0,2%
Autres aménagements et services urbains divers	631	1 317	1 948	5,5%	+2,6%
Transports	2 402	2 214	4 616	12,9%	-4,3%
Services communs	95	1	96	0,3%	+3,2%
Transports scolaires	129	1	130	0,4%	-23,6%
Transports (hors scolaire)	1 227	233	1 460	4,1%	+5,0%
Voirie et routes	839	1 796	2 635	7,4%	-9,2%
Équipement de voirie	86	116	202	0,6%	+0,2%
Infrastructures et services liés aux transports	26	67	93	0,3%	+36,2%
Action économique transversale	1 459	1 188	2 647	7,4%	+11,3%
Services communs	51	38	89	0,2%	+55,2%
Interventions économiques	734	659	1 393	3,9%	+4,1%
Foires et marchés	31	18	50	0,1%	+6,4%
Aides au tourisme	418	130	548	1,5%	+0,2%
Autres aides sectorielles	198	326	524	1,5%	+49,5%
TOTAL	25 983	9 713	35 695	100,0%	-1,5%

Certaines dépenses ventilées au niveau de la fonction ne sont pas ventilées au niveau des sous-fonctions. Le total est donc parfois légèrement supérieur à la somme des sous-totaux.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles.

F3. Départements

<i>en millions d'euros</i>					
2020	Fonctionnement	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Évolution
Services Généraux (y c. annuité de la dette)	5 399	1 160	6 559	9,7%	+4,6%
Sécurité	2 651	184	2 834	4,2%	+2,4%
dont incendie et secours	2 614	157	2 771	4,1%	+2,0%
Enseignement	3 293	2 145	5 438	8,1%	+0,9%
dont collèges	2 453	2 005	4 457	6,6%	+1,4%
dont enseignement supérieur	63	47	110	0,2%	-10,3%
dont autres services périscolaires et annexes	94	12	106	0,2%	+0,5%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 304	512	1 816	2,7%	+0,6%
dont culture	653	281	934	1,4%	-0,6%
dont sport	265	167	432	0,6%	+0,6%
dont jeunesse (action socio-éducative...) et loisirs	82	33	116	0,2%	+7,0%
Prévention médico-sociale	878	33	911	1,4%	+2,0%
dont PMI et planification familiale	355	6	361	0,5%	-2,0%
dont prévention et éducation pour la santé	76	3	79	0,1%	+9,8%
Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	22 021	364	22 385	33,2%	+2,8%
dont famille et enfance	8 337	82	8 419	12,5%	+3,1%
dont personnes handicapées	8 262	32	8 294	12,3%	+1,2%
dont personnes âgées	2 389	134	2 523	3,7%	+0,9%
APA	6 024	1	6 025	8,9%	+2,1%
dont APA à domicile	3 503	0	3 503	5,2%	+2,8%
dont APA versée au bénéficiaire en établissement	199	0	199	0,3%	-6,7%
dont APA versée à l'établissement	2 190	0	2 190	3,2%	+1,9%
RMI et RSA	11 195	7	11 202	16,6%	-0,3%
dont insertion sociale	616	1	616	0,9%	-7,2%
dont insertion professionnelle	434	2	435	0,6%	+0,5%
dont allocations RSA	9 859	0	9 859	14,6%	+0,2%
Réseaux et infrastructures	2 181	3 822	6 003	8,9%	-0,4%
dont réseau routier départemental	1 059	3 018	4 077	6,0%	+1,3%
Aménagement et environnement	649	1 493	2 142	3,2%	+1,6%
dont aménagement et développement urbain	60	426	486	0,7%	+1,3%
dont logement	85	312	396	0,6%	-1,5%
dont environnement	203	225	428	0,6%	+7,5%
Transports	756	248	1 004	1,5%	-12,1%
dont transports scolaires	301	0	301	0,4%	-20,1%
dont transports publics de voyageurs	397	212	609	0,9%	-9,8%
Développement économique	680	442	1 122	1,7%	+12,0%
dont structures d'animation et de développement économique	105	81	185	0,3%	+15,8%
dont agriculture et pêche	182	95	277	0,4%	-0,1%
dont développement touristique	270	123	393	0,6%	+23,6%
TOTAL	57 031	10 409	67 441	100,0%	+1,7%

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux.

F4. Régions et CTU

<i>en millions d'euros</i>					
2020	Fonctionnement	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Évolution
Services généraux (y c. annuité de la dette)	3 064	259	3 324	9,6%	+1,5%
Formation professionnelle et apprentissage	3 889	196	4 085	11,8%	-22,8%
dont formation professionnelle	2 420	9	2 429	7,0%	+4,4%
dont apprentissage	216	157	373	1,1%	-79,1%
dont formation sanitaire et sociale	1 219	28	1 246	3,6%	+9,4%
Enseignement	3 920	2 678	6 598	19,1%	-0,8%
dont lycées publics	3 186	2 086	5 273	15,3%	+0,2%
dont lycées privés	415	126	542	1,6%	+0,2%
dont enseignement supérieur	95	207	302	0,9%	-0,8%
Culture, sports et loisirs	692	446	1 139	3,3%	+5,1%
dont culture	495	243	738	2,1%	+5,1%
dont sports	153	189	341	1,0%	+13,4%
Santé et action sociale	988	46	1 034	3,0%	+34,1%
Aménagement des territoires	147	1 183	1 330	3,9%	+8,8%
dont agglomérations et villes moyennes	2	201	203	0,6%	+6,0%
dont espace rural et autres espaces de développement	33	420	453	1,3%	+20,3%
dont habitat (logement)	2	117	119	0,3%	-13,0%
Gestion des fonds européens	667	1 823	2 490	7,2%	+16,5%
Environnement	223	338	561	1,6%	+14,0%
dont politique de l'eau	26	76	102	0,3%	+25,1%
dont politique de l'énergie	27	159	186	0,5%	+17,6%
dont patrimoine naturel	75	46	121	0,4%	+0,4%
Transports	7 257	3 078	10 336	30,0%	+0,7%
dont transport ferroviaire régional de voyageurs	3 380	1 631	5 011	14,5%	+4,8%
dont gares et autres infrastructures ferroviaires	15	484	499	1,4%	+2,3%
dont transports scolaires	1 341	2	1 343	3,9%	-1,5%
dont transports interurbains	605	16	621	1,8%	+2,8%
dont transports mixtes	576	17	593	1,7%	-18,5%
dont voirie nationale	0	162	162	0,5%	+60,7%
dont voirie régionale	57	249	306	0,9%	-23,1%
Action économique	961	2 620	3 581	10,4%	+47,0%
dont interventions économiques transversales	192	650	842	2,4%	+97,7%
dont recherche et innovation	180	315	495	1,4%	-15,4%
dont agriculture, pêche, agro-alimentaire	205	345	550	1,6%	+3,3%
dont industrie, artisanat, commerce et autres services	227	1 138	1 365	4,0%	+111,9%
dont tourisme et thermalisme	131	158	289	0,8%	+29,4%
Total	21 810	12 668	34 477	100,0%	+2,5%

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux.

F5. - Budgets annexes ^(a)

en millions d'euros					
2020	Fonctionnement	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Évolution
Administration ou activités non ventilées	996	949	1 945	8,6%	-2,4%
Enseignement 1er degré (y compris cantines)	89	15	104	0,5%	-19,2%
Culture	378	60	438	1,9%	-14,9%
Sports	183	108	291	1,3%	-15,5%
Tourisme	217	59	276	1,2%	-14,4%
Santé, action sociale et familiale (y compris BA en M22)	976	106	1 082	4,8%	-5,1%
Aménagement de Zones, Lotissement, Ateliers	943	298	1 241	5,5%	-14,4%
Eau et assainissement	3 437	2 955	6 393	28,4%	-7,2%
Collecte et traitements des déchets	3 112	325	3 437	15,3%	+6,2%
Protection et mise valeur de l'environnement	133	52	186	0,8%	-1,9%
Transports (y compris scolaires)	4 651	1 087	5 738	25,5%	-10,6%
Production et distribution d'énergie	71	41	112	0,5%	-21,0%
Autres activités économiques	892	387	1 279	5,7%	-6,3%
Ensemble des activités ^(b)	16 078	6 442	22 520	100,0%	-6,7%

(a) Communes, EPCI à fiscalité propre, y compris les EPT de la MGP et la métropole de Lyon, départements, régions et CTU. Y compris les budgets annexes en M22 de ces collectivités.

(b) Voir la note du tableau des syndicats.

Source : DGCL. Données DGFIP ; comptes de gestion.

F6. - Syndicats ^(a)

en millions d'euros					
2020	Fonctionnement	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Évolution
Administration ou activités non ventilées	771	1 090	1 861	10,5%	-1,9%
Enseignement 1er degré (y compris cantines)	388	56	445	2,5%	-9,2%
Culture	170	18	188	1,1%	-5,6%
Sports	93	34	127	0,7%	-17,0%
Tourisme	96	49	145	0,8%	-1,5%
Santé, action sociale et familiale (y compris BA en M22)	439	19	458	2,6%	-3,2%
Aménagement de Zones, Lotissement, Ateliers	69	36	105	0,6%	-23,2%
Eau et assainissement	2 030	1 883	3 913	22,1%	-4,0%
Collecte et traitements des déchets	3 668	654	4 322	24,4%	-2,7%
Protection et mise valeur de l'environnement	367	251	618	3,5%	-3,2%
Transports (y compris scolaires)	2 060	583	2 643	14,9%	+0,3%
Production et distribution d'énergie	523	1 522	2 045	11,5%	-6,3%
Autres activités économiques	358	487	845	4,8%	+0,8%
Ensemble des activités ^(b)	11 032	6 683	17 714	100,0%	-3,2%

(a) Budgets principaux des syndicats à vocation unique, et ensemble des budgets annexes des syndicats, y compris en M22. Les budgets principaux des SIVOM ne sont pas inclus. Montants non consolidés entre BP et BA.

(b) La ventilation est faite selon le code d'activité de l'établissement, codée dans le fichier des comptes de gestion. Elle ne reprend pas la ventilation présentée pour les budgets principaux de ces collectivités, fondée sur la nomenclature fonctionnelle des comptes, car les comptes des budgets annexes, comme ceux des syndicats et ceux des EPL, ne sont pas codés selon cette ventilation fonctionnelle.

Codes d'activités : Administration ou activités non ventilées=26, 38, 39, 40 ; Enseignement du 1er degré=03, 23 ; Culture=07 ; Sports=08 ; Tourisme=09, 29,30 ; Santé-social=05, 06, 31, 32, 33, 50, 51 ; Aménagement de zones, ateliers, lotissements=15, 22, 28, 36 ; Eau=01, OA, OE ; Déchets=10 ; Environnement=25 ; Transports=04, 13, 17 ; Énergie=02 ; Autres activités=11, 12, 14 16, 18, 19, 20, 21, 24, 27, 34, 35, 37.

Source : DGCL. Données DGFIP ; comptes de gestion.

ANNEXE 5

Ratios financiers obligatoires et disparités des situations communales, départementales et régionales

GUILLAUME LEFORESTIER, LEANA CARELLE MADJOU FOTSING (DGCL)

Définitions

Les ratios financiers obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus ont été repris ici pour l'ensemble des communes, les EPCI, les départements et les régions selon différents axes. Par exemple, pour les communes, une présentation est faite selon la strate de population, l'appartenance intercommunale, la situation géographique (rurale ou urbaine) ou selon le caractère touristique ou de montagne de la commune.

Liste des 11 ratios

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), comprennent 11 ratios définis à l'article R. 2313-1. Ces ratios sont aussi calculés pour les groupements à fiscalité propre, les départements (articles L. 3313-1 et R. 3313-1) et les régions (articles L. 4313-2 et R. 4313-1). Toutefois, le ratio 8, qui correspond au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, n'est plus calculé.

À noter : pour la détermination des montants de dépenses ou recettes réelles de fonctionnement à retenir pour le calcul des ratios, les reversements de fiscalité liés au FNGIR et aux différents fonds de péréquation horizontale sont comptabilisés en moindres recettes.

- **Ratio 1 = dépenses réelles de fonctionnement (DRF) diminuées des travaux en régie / population** : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72 en opérations budgétaires) sont soustraites aux DRF.
- **Ratio 2 = produit des impositions directes / population** : recettes hors fiscalité reversée.
- **Ratio 2 bis = produit net des impositions directes / population** : en plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.
- **Ratio 3 = recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population** : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.
- **Ratio 4 = dépenses d'équipement « brutes » / population** : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles), sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours, diminué des crédits des comptes 236, 237 et 238), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie (crédit du compte 72 en opérations budgétaires) sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (compte 455 ou 456 selon les nomenclatures).

- **Ratio 5 = dette / population** : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).
- **Ratio 6 = DGF / population** : recettes du compte 741 en mouvements réels. Part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.
- **Ratio 7 = dépenses de personnel / DRF** : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité, car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.
- **Ratio 9 = marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) / RRF** : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à autofinancer l'investissement est élevée ; *a contrario*, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire aux recettes d'investissement ou à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72 en opérations budgétaires) sont soustraites des DRF.
- **Ratio 10 = dépenses d'équipement « brutes » / RRF = taux d'équipement** : effort d'équipement de la collectivité au regard de ses ressources. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Voir le ratio 4 pour la définition des dépenses.
- **Ratio 11 = dette / RRF = taux d'endettement** : mesure du poids de la dette d'une collectivité relativement à ses ressources.

Les ratios 1 à 6 sont exprimés en euros par habitant : la population utilisée est la population totale légale en vigueur de l'année.
Les ratios 7 à 11 sont exprimés en pourcentage.

Typologie

Territoire « urbain » : est considéré comme urbain (ou unité urbaine) un ensemble de communes sur lequel on trouve une zone de bâti continu, c'est-à-dire un espace au sein duquel il n'y a pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions et dans lequel résident au moins 2 000 habitants. Pour cette typologie, on utilise le zonage en unités urbaines de 2010 élaboré par l'Insee.

Les communes touristiques : au sein de l'article L. 2334-7 du CGCT, la dénomination « commune touristique » désigne les collectivités qui étaient bénéficiaires de la dotation supplémentaire touristique, aujourd'hui intégrée au sein de la dotation forfaitaire (loi n° 93-1436 du 31 décembre 1993) dans la dotation globale de fonctionnement (*source : ministère de l'intérieur, DGCL*). La dotation touristique se fondait sur la capacité d'accueil et d'hébergement de la commune. Les communes touristiques concernent uniquement la France métropolitaine.

Parmi les communes touristiques, on distingue les catégories suivantes :

- **les communes touristiques du littoral maritime** : ce sont les communes touristiques appartenant également à la liste des communes du littoral maritime. Cette liste comprend les communes de bord de mer et les communes d'estuaires, en aval de la limite transversale de la mer (*source : Institut français de l'environnement [IFEN] dissous en 2008 et remplacé par le Service de la donnée et des études statistiques [SDES]*) ;
- **les communes touristiques de montagne** : les communes de montagne sont repérées à l'aide du classement en zone défavorisée réalisé par le ministère de l'agriculture. Les communes retenues sont celles qui sont entièrement classées « montagne » ou « haute montagne » et en métropole (*source : ministère de l'agriculture et de l'alimentation*) ;

• **les communes touristiques « supports de station de sports d'hiver »** : ce sont les communes touristiques également classées comme « supports de station de sports d'hiver ». Ces dernières sont définies à partir de la capacité d'hébergement et de la présence de remontées mécaniques. Les critères de sélection des communes touristiques conduisent à exclure du champ d'étude celles dont l'activité liée au tourisme d'hiver est mineure (faible capacité d'hébergement et nombre réduit de remontées mécaniques) (source : service d'études d'aménagement touristique de la montagne).

A. Disparités communales

1. Ratios financiers obligatoires des communes, par strate de population en 2020

	Ratio 1 €/h	Ratio 2 €/h	Ratio 2 bis €/h	Ratio 3 €/h	Ratio 4 €/h	Ratio 5 €/h	Ratio 6 €/h	Ratio 7 %	Ratio 9 %	Ratio 10 %	Ratio 11 %
France métropolitaine hors Paris	945	532	681	1 137	280	865	176	56,6	91,2	24,7	76,1
France métropolitaine y compris Paris	1 012	557	702	1 195	285	953	171	54,8	92,4	23,8	79,7
Outre-mer	1 260	394	477	1 334	261	982	222	65,6	101,2	19,6	73,6
France	1 020	552	695	1 199	284	954	173	55,2	92,7	23,7	79,5
Communes en France métropolitaine											
Moins de 3 500 hab.	642	363	435	825	273	625	157	44,9	87,2	33,1	75,8
3 500 à 10 000 hab.	885	509	671	1 090	290	794	153	56,5	88,9	26,6	72,8
Moins de 10 000 hab.	730	416	521	922	279	687	156	50,0	87,9	30,3	74,5
10 000 hab. ou plus hors Paris	1 183	661	857	1 374	282	1 061	199	61,1	93,7	20,5	77,2

Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2020 - année de référence 2017).

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

Communes en France métropolitaine	Ratio 1 €/h	Ratio 2 €/h	Ratio 2 bis €/h	Ratio 3 €/h	Ratio 4 €/h	Ratio 5 €/h	Ratio 6 €/h	Ratio 7 %	Ratio 9 %	Ratio 10 %	Ratio 11 %
Moins de 100 hab.	896	329	356	1 243	493	643	263	23,7	81,4	39,6	51,8
100 à 200 hab.	670	296	316	911	334	591	203	29,2	83,8	36,7	64,9
200 à 500 hab.	588	312	334	770	269	546	163	35,8	86,7	34,9	70,9
500 à 2 000 hab.	615	352	421	787	260	611	154	45,1	87,8	33,1	77,6
2 000 à 3 500 hab.	708	420	533	900	283	698	152	51,5	87,2	31,4	77,6
3 500 à 5 000 hab.	820	477	621	1 023	294	741	153	54,2	88,1	28,7	72,4
5 000 à 10 000 hab.	918	526	697	1 124	288	821	154	57,5	89,3	25,6	73,0
10 000 à 20 000 hab.	1 071	596	806	1 272	292	862	173	60,5	91,1	22,9	67,7
20 000 à 50 000 hab.	1 212	670	887	1 405	301	1 018	202	62,4	93,4	21,4	72,4
50 000 à 100 000 hab.	1 319	708	957	1 526	321	1 367	206	61,7	95,0	21,0	89,6
100 000 hab. ou plus hors Paris	1 151	675	795	1 321	222	1 082	212	59,3	95,3	16,8	81,9

Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2020 - année de référence 2017).

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

Champ : France métropolitaine.

2. Ratios financiers obligatoires des communes en 2020, selon le type de communes et leur population

(France métropolitaine)	Nombre de communes	Ratio 1 €/h DGF	Ratio 2 €/h DGF	Ratio 2 bis €/h DGF	Ratio 3 €/h DGF	Ratio 4 €/h DGF	Ratio 5 €/h DGF	Ratio 6 €/h DGF	Ratio 7 %	Ratio 9 %	Ratio 10 %	Ratio 11 %
Communes touristiques et de montagne	1 282	918	531	599	1 154	357	1 087	182	42,0	89,7	30,9	94,1
Moins de 100 hab.	159	861	301	407	1 101	417	558	227	27,8	85,6	37,9	50,7
100 à 200 hab.	173	828	380	472	1 114	425	1 131	202	33,9	87,3	38,2	101,6
200 à 500 hab.	330	809	427	488	1 064	345	960	187	36,8	86,7	32,4	90,2
500 à 2000 hab.	450	870	491	552	1 101	342	1 114	191	38,4	89,8	31,1	101,2
2000 à 3500 hab.	101	993	605	681	1 226	360	1 019	179	42,7	90,2	29,4	83,2
3500 à 10 000 hab.	62	957	575	640	1 197	367	1 143	165	46,1	89,7	30,7	95,5
10 000 à 50 000 hab.	7	1 062	659	741	1 274	384	1 201	176	55,7	93,3	30,1	94,3
Communes touristiques hors montagne	844	907	583	651	1 107	294	925	133	56,7	90,5	26,5	83,5
Moins de 100 hab.	6	2 083	465	1 008	2 312	1 486	416	483	61,6	92,9	64,3	18,0
100 à 200 hab.	24	673	267	298	879	360	898	179	39,0	88,2	41,0	102,1
200 à 500 hab.	88	607	295	342	785	330	570	154	43,9	89,1	42,0	72,6
500 à 2000 hab.	306	634	381	412	805	245	594	155	49,0	86,9	30,4	73,7
2000 à 3500 hab.	164	725	464	523	939	307	748	156	53,6	85,3	32,7	79,7
3500 à 10 000 hab.	186	907	577	640	1 130	291	871	135	56,9	88,5	25,8	77,1
10 000 à 20 000 hab.	48	1 007	670	777	1 219	298	947	108	58,6	90,4	24,5	77,7
20 000 à 50 000 hab.	19	1 060	714	785	1 248	310	1 143	131	57,6	94,5	24,8	91,6
50 000 hab. ou plus	3	1 160	685	739	1 241	303	1 709	110	62,7	105,3	24,4	137,7
Communes de montagne non touristiques	4 756	763	384	521	960	302	787	163	50,9	88,9	31,5	82,0
Moins de 100 hab.	877	809	273	317	1 142	547	662	290	26,6	80,9	47,9	57,9
100 à 200 hab.	990	672	248	304	922	382	626	240	33,2	83,5	41,4	67,9
200 à 500 hab.	1 329	614	300	333	814	333	689	189	38,5	86,4	40,9	84,6
500 à 2000 hab.	1 210	577	298	373	752	279	669	157	44,5	88,0	37,1	89,0
2000 à 3500 hab.	166	631	351	480	829	295	739	127	49,0	86,1	35,6	89,2
3500 à 10 000 hab.	146	818	445	630	1 032	294	842	127	54,9	88,2	28,4	81,6
10 000 à 20 000 hab.	29	989	517	757	1 185	302	1 101	156	57,4	92,0	25,5	93,0
20 000 hab. ou plus	9	1 229	567	847	1 411	281	952	200	62,7	94,3	19,9	67,5
Communes ni touristiques, ni de montagne	27 957	983	536	683	1 152	264	908	164	55,2	92,9	22,9	78,8
Moins de 100 hab.	2 155	636	248	247	885	305	427	164	20,9	81,1	34,4	48,3
100 à 200 hab.	4 196	526	246	247	713	248	424	152	27,1	83,5	34,8	59,5
200 à 500 hab.	7 826	492	266	280	641	216	419	135	34,9	86,8	33,7	65,3
500 à 2000 hab.	9 352	546	316	381	698	230	513	137	45,8	87,7	32,9	73,4
2000 à 3500 hab.	1 832	638	376	488	810	251	612	140	52,4	87,2	31,0	75,5
3500 à 10 000 hab.	1 742	824	468	635	1 011	266	710	147	57,1	89,0	26,4	70,3
10 000 à 20 000 hab.	437	1 038	563	779	1 228	274	789	176	61,0	91,1	22,3	64,2
20 000 à 50 000 hab.	299	1 196	650	874	1 384	293	987	202	62,7	93,3	21,2	71,3
50 000 hab. ou plus	118	1 431	753	906	1 578	276	1 488	179	53,5	97,8	17,5	94,3

Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2020 - année de référence 2017).

Hors gestion active de la dette.

Champ : France métropolitaine.

B. Disparités intercommunales

Ratios financiers obligatoires des groupements de communes à fiscalité propre en 2020, selon leur nature juridique et fiscale

	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 2 bis	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
	€/h	€/h	€/h	€/h	€/h	€/h	€/h	%	%	%	%
France métropolitaine	369	350	189	454	102	386	94	39,7	88,7	22,4	85,2
Outre-Mer	376	193	127	438	93	226	57	24,7	90,2	21,2	51,6
France	369	344	187	453	101	381	92	39,2	88,8	22,4	84,1
Groupements de communes à fiscalité propre^(a) (France)											
Métropoles et Communautés urbaines ^(a)	408	392	203	523	133	591	145	39,2	87,1	25,4	112,9
Communautés d'agglomération	393	349	186	467	94	369	89	38,6	91,2	20,1	79,0
Communautés de communes à FPU	309	305	172	374	80	198	49	40,6	87,7	21,5	53,1
Communautés de communes à FA	295	216	191	352	71	154	20	35,8	88,7	20,3	43,7

Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2020 - année de référence 2017).

Hors gestion active de la dette.

(a) Hors métropole de Lyon, mais y compris métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

Groupements de communes à fiscalité propre ^(a) (France)	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 2 bis	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
	€/h	€/h	€/h	€/h	€/h	€/h	€/h	%	%	%	%
Moins de 15 000 hab.	355	305	209	424	95	234	43	39,2	89,8	22,5	55,1
15 000 à 30 000 hab.	314	295	178	377	85	204	44	40,1	88,3	22,5	54,2
30 000 à 50 000 hab.	308	299	166	367	71	186	52	42,6	88,6	19,3	50,6
50 000 à 100 000 hab.	367	321	184	437	89	264	74	40,3	89,3	20,3	60,2
100 000 à 300 000 hab.	428	366	224	520	115	473	96	38,9	90,3	22,2	91,0
300 000 hab. ou plus ^(a)	373	388	165	480	118	556	147	37,4	87,1	24,6	115,8

Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2020 - année de référence 2017).

Hors gestion active de la dette.

(a) Hors métropole de Lyon, mais y compris métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

C. Disparités départementales

Ratios financiers obligatoires des départements ^(a) en 2020

	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 2 bis	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
	€/h	€/h	€/h	€/h	€/h	€/h	€/h	%	%	%	%
France métropolitaine	893	295	345	1016	103	515	123	20,8	93,1	10,2	50,7
Outre-mer	1133	173	190	1315	129	338	238	29,9	89,2	9,8	25,7
France	899	292	341	1023	104	511	126	21,1	93,0	10,2	49,9
France métropolitaine											
Moins de 250 000 hab.	1028	311	358	1219	147	636	227	26,4	89,6	12,1	52,1
250 000 à 500 000 hab.	957	292	331	1110	122	540	157	23,3	91,6	11,0	48,6
500 000 à 1 000 000 hab.	826	270	302	957	97	446	128	21,8	91,3	10,1	46,6
Plus de 1 000 000 habitants	860	287	347	955	92	500	98	19,3	94,9	9,6	52,3

Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2020 - année de référence 2017).

Champ : France y compris Mayotte. Hors métropole de Lyon et Ville de Paris (comptées avec le secteur communal).

Hors gestion active de la dette.

D. Disparités régionales

Ratios financiers obligatoires des régions et des collectivités territoriales uniques ^(a) en 2020

	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 2 bis	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
	€/h	€/h	€/h	€/h	€/h	€/h	€/h	%	%	%	%
Régions											
Auvergne-Rhône-Alpes	259	157	144	352	34	302	0	16,6	79,6	9,6	85,6
Bourgogne-Franche-Comté	341	123	146	414	34	312	0	17,7	86,9	8,1	75,3
Bretagne	266	120	121	351	52	405	0	18,3	80,1	14,8	115,2
Centre-Val de Loire	338	134	136	417	30	290	0	15,5	86,0	7,1	69,6
Grand Est	328	129	128	404	35	459	0	17,2	89,9	8,6	113,6
Hauts-de-France	362	120	139	416	29	517	0	16,9	93,7	6,9	124,3
Ile-de-France	203	268	89	284	53	468	0	17,5	98,4	18,6	164,8
Normandie	327	126	150	395	33	180	0	18,9	86,8	8,2	45,6
Nouvelle-Aquitaine	307	120	130	362	36	398	0	19,9	91,0	9,9	109,9
Occitanie	329	119	141	400	72	421	0	16,8	87,0	18,1	105,3
Pays-de-la-Loire	260	140	126	317	34	480	0	16,6	90,9	10,7	151,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	304	134	126	366	26	538	0	18,0	91,1	7,2	146,8
Total des régions métropolitaines	289	156	127	362	41	414	0	17,5	89,3	11,3	114,6
Régions d'outre-mer (ROM)											
Guadeloupe	596	74	55	658	348	938	0	29,6	98,8	52,8	142,4
La Réunion	495	70	82	618	187	1 438	0	34,2	91,3	30,3	232,9
Total régions	294	155	126	367	44	431	0	18,0	89,4	12,1	117,4
Collectivités territoriales uniques et de Corse											
Corse	2 723	323	385	3 139	400	2 610	316	23,9	90,3	12,7	83,1
Martinique	2 403	321	384	2 481	272	1 978	384	23,7	101,9	11,0	79,7
Guyane	1 375	235	267	1 387	323	438	188	41,7	103,2	23,3	31,6
France	321	156	128	395	48	448	4	18,9	90,1	12,3	113,5

Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2020 - année de référence 2017).

Champ : France hors Mayotte.

Hors gestion active de la dette.

ANNEXE 6

Le périmètre des communes et des EPCI au 1er janvier 2020

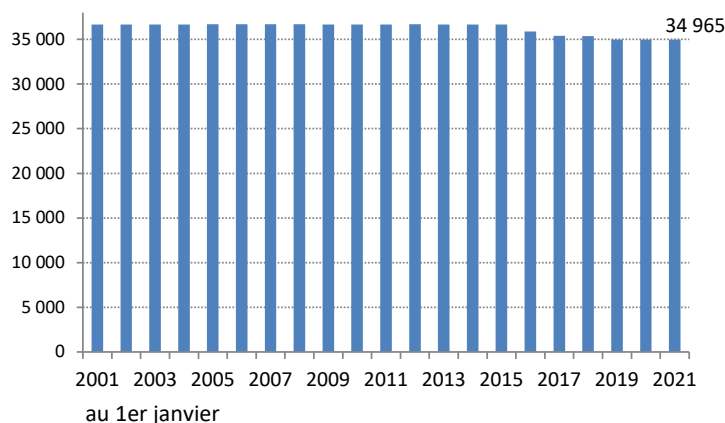
LIONEL SEBBANE (DGCL)

1. Les communes et leur population

La population municipale en vigueur au 1er janvier 2021 est de 67,0 millions de personnes pour la France métropolitaine et dans les départements d’Outre-mer (DOM). En ajoutant les collectivités d’outre-mer et la Nouvelle-Calédonie, elle atteint 67,6 millions pour l’ensemble de la République française.

Seules deux communes nouvelles ont été créées en 2020, une en Charente (regroupement de deux communes) et une en Mayenne (regroupement de trois communes). Le total de communes en France métropolitaine et dans les DOM diminue donc de trois unités, à 34 965 communes au 1er janvier 2021.

La moitié de la population française réside dans des communes de moins de 10 000 habitants. Ces communes représentent 97 % du nombre des communes. Les 42 communes de plus de 100 000 habitants regroupent 15,2 % de la population. Huit d’entre elles ont vu leur population municipale augmenter de plus de + 5 % en l’espace de cinq ans : Toulouse, Nantes, Montpellier, Bordeaux, Toulon, Saint-Denis de La Réunion, Annecy et Montreuil. À l’inverse, la population de trois communes diminue de plus de 2 % en cinq ans : Paris, Limoges et Mulhouse.

Graphique 1 - Nombre de communes

Source : Insee, code officiel géographique

2. Peu de changements du côté des EPCI à fiscalité propre depuis le 1er janvier 2017

Au 1er janvier 2021, la France métropolitaine et les départements d’outre-mer (DOM) comptent 1 253 EPCI à fiscalité propre, soit un de moins qu’en 2020 (*tableau 1*). Depuis la forte réduction (- 39 %) du nombre de ces structures au 1er janvier 2017, liée à la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) prévus par la loi NOTRe, la carte intercommunale ne connaît que quelques changements marginaux chaque année (*tableau 1 et graphique 2*). En 2021, la métropole de Lille s’est étendue en fusionnant avec la communauté de communes (CC) de la Haute-Deûle. À la suite de la transformation de la CC du Nord de Mayotte en communauté d’agglomération (CA), on compte par ailleurs une CA de plus qu’en 2020 (et une CC de moins).

La répartition du nombre d'EPCI à fiscalité propre selon leur taille (en termes de nombre d'habitants) est très stable depuis 2017. En 2021, 28 % des EPCI regroupent moins de 15 000 habitants. Cette répartition est très différente de celle d'avant 2017, où les EPCI à fiscalité propre de moins de 15 000 habitants étaient majoritaires. Cette évolution est la conséquence des fusions d'EPCI à fiscalité propre depuis 2010. Les EPCI de plus de 100 000 habitants restent en revanche peu nombreux (10 % des EPCI à fiscalité propre en 2021).

Dans le même temps, la répartition de la population selon la catégorie d'EPCI à fiscalité propre a très sensiblement évolué depuis 2015 (*graphique 3*). En 2021, un Français sur trois habite ainsi dans une métropole ou dans une communauté urbaine (CU), alors qu'ils n'étaient que 12 % dans ce cas en 2014. Les métropoles et communautés urbaines (36 au total, en incluant la métropole de Lyon) regroupent désormais autant d'habitants que les 223 communautés d'agglomération ou que les 995 communautés de communes (environ 22 millions d'habitants) (*graphique 3*).

Au 1er janvier 2021, seules quatre communes ne sont pas membres d'un EPCI à fiscalité propre, ni de la métropole de Lyon. Toutes sont des îles mono-communales de France métropolitaine, qui bénéficient d'une dérogation législative : l'île d'Yeu, l'île de Bréhat, l'île de Sein et l'île d'Ouessant.

Tableau 1 - Nombre de groupements de communes à fiscalité propre

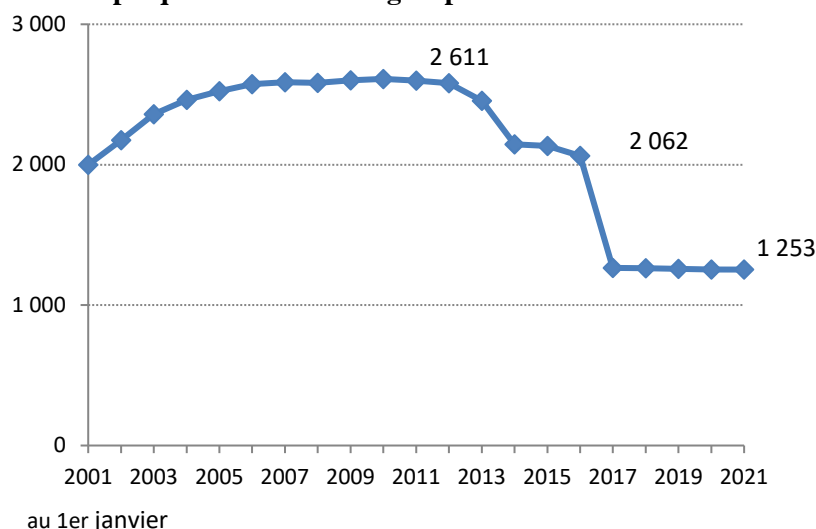
Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021-2020
Métropoles	14	21	21	21	21	+ 0
Communautés urbaines (CU)	15	11	13	14	14	+ 0
Communautés d'agglomération (CA)	219	222	223	222	223	+ 1
Communautés de communes (CC)	1 018	1 009	1 001	997	995	- 2
Nombre d'EPCI à fiscalité propre	1 266	1 263	1 258	1 254	1 253	- 1
Métropole de Lyon	1	1	1	1	1	+ 0
Nombre de communes regroupées ^(a)	35 411	35 353	34 966	34 964	34 961	- 3
Nombre de communes isolées	5	4	4	4	4	+ 0
Nombre total de communes	35 416	35 357	34 970	34 968	34 965	- 3

(a) Y compris métropole de Lyon.

Champ : France, y compris Mayotte.

Source : DGCL, Banatic.

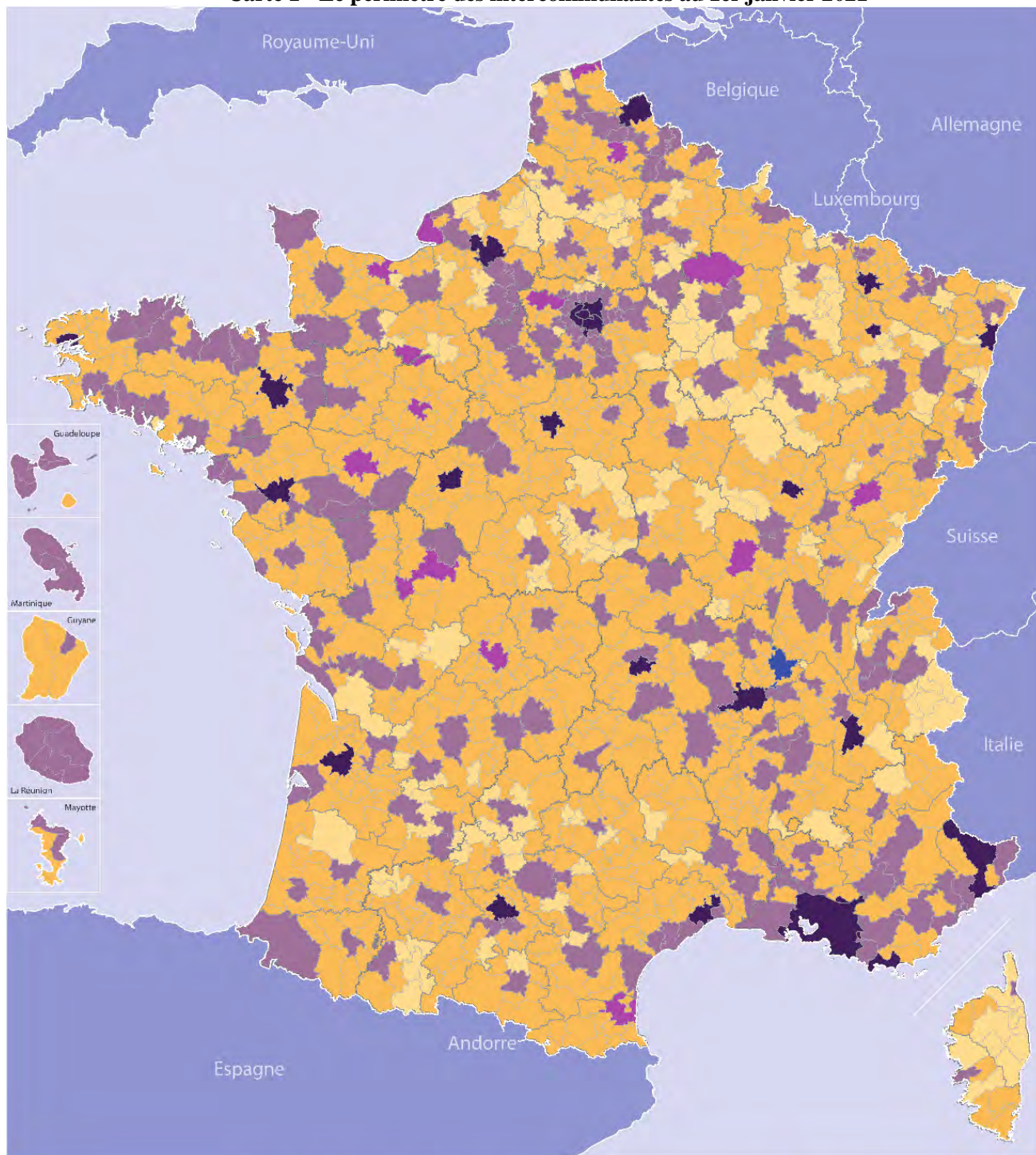
Graphique 2 - Nombre de groupements de communes à fiscalité propre



Champ : France (y compris Mayotte).

Source : DGCL, Banatic.

Carte 1 - Le périmètre des intercommunalités au 1er janvier 2021

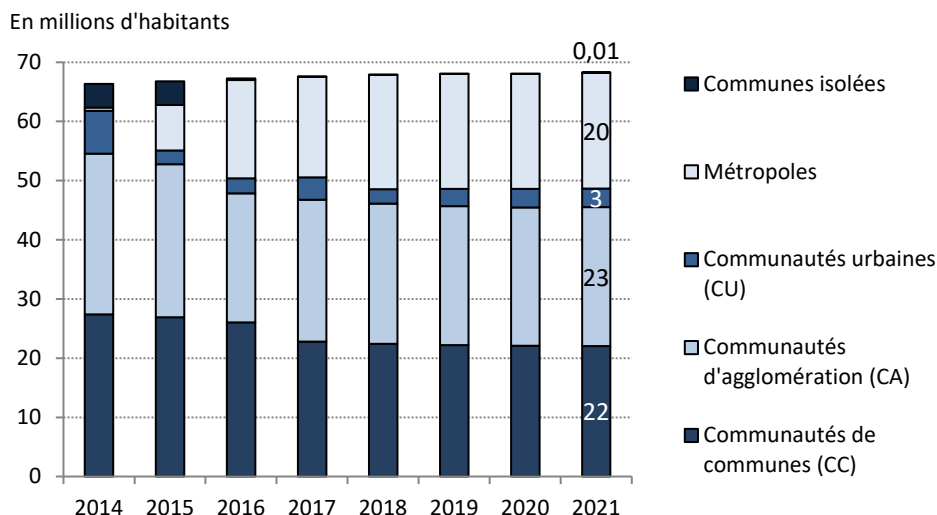


LES DIFFÉRENTS TYPES DE GROUPEMENTS A FISCALITE PROPRE

<p>Métropoles</p> <p>Nombre : 21 Nombre de communes : 908 Population totale regroupée : 18 154 555</p>	<p>Communautés urbaines</p> <p>Nombre : 14 Nombre de communes : 658 Population totale regroupée : 3 128 086</p>	<p>Communautés d'agglomération</p> <p>Nombre : 223 Nombre de communes : 7 465 Population totale regroupée : 23 492 290</p>	<p>Métropole de Lyon</p> <p>Nombre : 1 Nombre de communes : 59 Population totale regroupée : 1 415 357</p>
<p>Communautés de communes à fiscalité professionnelle unique</p> <p>Nombre : 818 Nombre de communes : 21 018 Population totale regroupée : 19 309 696</p>	<p>Communautés de communes à fiscalité additionnelle</p> <p>Nombre : 177 Nombre de communes : 4 853 Population totale regroupée : 2 729 802</p>	<p>Communes isolées</p> <p>Nombre de communes : 4 Population totale regroupée : 6 439</p>	

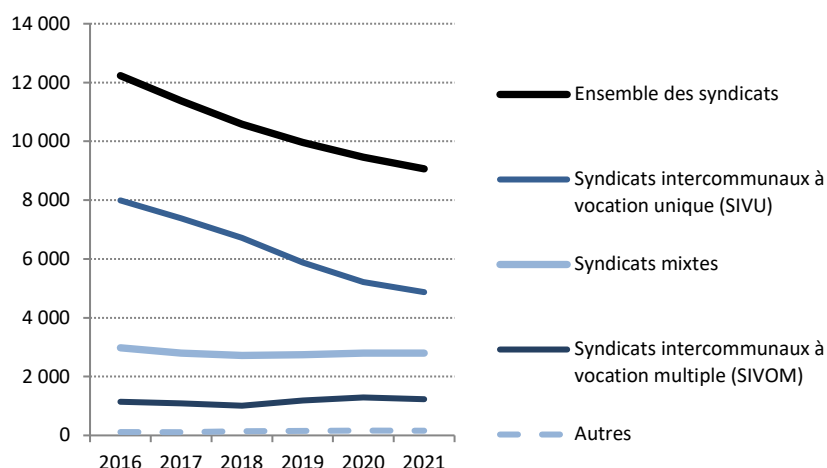
Sources : Direction Générale des Collectivités Locales - Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
 Insee (Population totale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)
 © IGN - 2020 / Tous droits réservés

Cartographie : DGCL - DESL / Janvier 2021

Graphique 3 - Répartition de la population totale selon le type de groupements**3. La baisse du nombre de syndicats se poursuit, surtout pour les syndicats de communes**

Alors que le nombre d'EPCI à fiscalité propre et de communes stagne, le nombre de syndicats diminue. En 2021, la baisse du nombre de syndicats a été légèrement moindre que l'année précédente : - 4,2 % (contre - 5,0 %) (*graphique 4*). Le nombre de syndicats est désormais de 9 065 début 2021, soit 400 syndicats de moins qu'en janvier 2020. Cette baisse n'a concerné que les syndicats intercommunaux (- 6,5 % pour les SIVU et - 4,5 % pour les SIVOM), tandis que le nombre de syndicats mixtes est demeuré stable.

Au 1er janvier 2021, les SIVU restent majoritaires (54 %) mais leur importance diminue : les deux tiers des syndicats étaient des SIVU en 2015. Les syndicats mixtes représentent désormais 31 % des syndicats et les SIVOM 14 %. Enfin, les autres syndicats (établissements publics territoriaux (EPT), pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) et pôles métropolitains) représentent 2 % de l'ensemble des syndicats.

Graphique 4 - Nombre de syndicats

Source : DGCL, Banatic.

Le nombre moyen de communes membres d'un syndicat intercommunal (SIVU et SIVOM) diminue régulièrement depuis quatre ans. Il est de 8 communes début 2021, contre 9,2 début 2017. La majorité de ces syndicats (58 %) a moins de cinq communes

membres et cette proportion augmente régulièrement. Près d'un quart (23 %) a entre 5 et 9 communes membres, 12 % entre 10 et 19,3 % entre 20 et 29 et 3 % au moins 30.

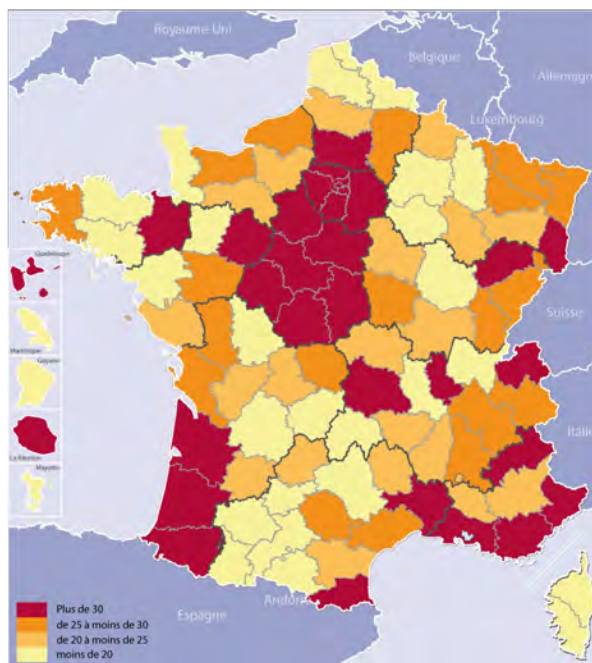
Ces proportions sont différentes de celles des années 2010, quand les syndicats étaient plus nombreux. De fait, ce sont les syndicats intercommunaux de taille intermédiaire (de 10 à 19 communes membres) dont le nombre a le plus chuté entre 2010 et 2021 (- 63 % entre 2010 et 2021). La très forte diminution du nombre de syndicats de 20 communes ou plus (- 60 %) et surtout son accélération depuis quatre ans explique aussi la baisse récente du nombre moyen de communes par syndicat.

Les syndicats sont inégalement répartis sur le territoire. Au niveau départemental, leur nombre croît avec celui des communes. En tenant compte du nombre de communes, des écarts subsistent en 2021 (*carte 2*). Les départements du Centre-Val de Loire ont un nombre de syndicats élevé relativement au nombre de leurs communes et à leur population. Les départements d'Île-de-France et du littoral méditerranéen ont aussi un nombre élevé de syndicats pour 100 communes, mais ces communes sont plus grandes et plus peuplées ce qui explique en partie ce taux. Il en va de même pour le Rhône, la Haute-Garonne et la Gironde.

D'autres départements ont un faible nombre de syndicats rapporté au nombre de leurs communes. C'est le cas de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Meuse dans la partie est de la France et du Gers, du Cantal et des Hautes-Pyrénées dans le quart sud-ouest. Ce sont des départements ruraux dont la population est faible.

A l'inverse, le Morbihan, les Côtes d'Armor, la Loire-Atlantique, la Mayenne et le Nord ont également un faible nombre de syndicats rapporté au nombre de leurs communes mais leur population est nettement plus nombreuse.

Carte 2 - Nombre de syndicats pour 100 communes en 2020



Source : DGCL, Banatic.

Pour en savoir plus

- " Stabilité du nombre de communes et de groupements à fiscalité propre en 2020, mais recul de 4 % du nombre de syndicats ", BIS n° 152, DGCL, mai 2021.

Ces deux publications sont disponibles sur le site : www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales

Liste des abréviations

AAH	Allocation aux adultes handicapés
ACTP	Allocation compensatrice pour tierce personne
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADF	Association des départements de France
AFPA	Association nationale pour la formation professionnelle des adultes
AIS	Allocation individuelle de solidarité
AMF	Association des maires de France
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
API	Allocation de parent isolé
APL	Aide personnalisée au logement
APU	Administration publique
APUC	Administration publique centrale
APUL	Administration publique locale
ARF	Association des régions de France
ARS	Agence régionale de santé
BA	Budget annexe
Banatic	Base nationale sur l'intercommunalité
BEI	Banque européenne d'investissement
BIS	Bulletin d'informations statistiques
BP	Budget primitif <i>ou</i> budget principal (<i>suivant contexte</i>)
CA	Communauté d'agglomération <i>ou</i> compte administratif (<i>suivant contexte</i>)
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAE-DOM	Contrat d'accompagnement dans l'emploi pour les DOM
CAS	Compte d'affectation spéciale
CASA	Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie
CASF	Code de l'action sociale et des familles
CC	Communauté de communes
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCEC	Commission consultative sur l'évaluation des charges
CCEN	Commission consultative d'évaluation des normes
CCH	Code de la construction et de l'habitat
CDA	Contribution au développement de l'apprentissage
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CDG	Centre de gestion
CEA	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
CET	Contribution économique territoriale
CFA	Centre de formation d'apprentis
CFE	Contribution foncière des entreprises
CFL	Comité des finances locales
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CGDD	Commissariat général au développement durable
CGEDD	Conseil général de l'environnement et du développement durable
CGI	Code général des impôts
CIADT	Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire et d'attractivité régionale
CIAS	Centre intercommunal d'action sociale
CICE	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
CIF	Coefficient d'intégration fiscale
CLIC	Centre local d'information et de coordination
CNEN	Conseil national d'évaluation des normes
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNRA	Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CODERPA	Comité départemental des retraités et personnes âgées
COM	Collectivité d'outre-mer

CPS	Compensation « part salaires »
CREPS	Centres de ressources, d'expertise et de performance sportives.
CSA	Contribution de solidarité pour l'autonomie
CSG	Contribution sociale généralisée
CSTI	Culture scientifique, technique et industrielle
CTU	Collectivité territoriale unique
CU	Communauté urbaine
CVAE	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DAC	Droit à compensation
DACP	Dispositif de compensation péréquée
DCRTP	Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DCTP	Dotations de compensation de la taxe professionnelle
DDE	Droit départemental d'enregistrement
DDEC	Dotations départementales d'équipement des collèges
DDR	Dotations de développement rural
DDU	Dotations de développement urbain
DESL	Département des études et des statistiques locales
DETR	Dotations d'équipement des territoires ruraux
DFM	Dotations de fonctionnement minimale
DGA	Dotations globales d'autonomie
DGCL	Direction générale des collectivités locales
DGD	Dotations générales de décentralisation
DGDDI	Direction générale des douanes et droits indirects
DGE	Dotations globales d'équipement
DGF	Dotations globales de fonctionnement
DGFIP	Direction générale des finances publiques
DMTO	Droits de mutation à titre onéreux
DNP	Dotations nationales de péréquation
DOM	Départements d'outre-mer
DPEL	Dotations particulières élus locaux
DPF	Domaine public fluvial
DPU	Dotations de péréquation urbaine
DPV	Dotations de politique de la ville
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DRES	Dotations régionales d'équipement scolaire
DRF	Dépenses réelles de fonctionnement
DRI	Dépenses réelles d'investissement
DROM	Département et région d'outre-mer
DSI	Dotations spéciales instituteurs
DSR	Dotations de solidarité rurale
DSU	Dotations de solidarité urbaine
DTCE	Dotations pour transfert de compensations d'exonérations
DTCE-FDL	Dotations pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale
DUCSTP	Dotations uniques des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
ECF	Exonération des personnes de condition modeste
EPA	Établissement public à caractère administratif
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPIC	Établissement public industriel et commercial
EPL	Établissements publics locaux
EPLE	Établissement public local d'enseignement
EPSM	Établissements publics sociaux et médico-sociaux
EPT	Établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris
ETP	Équivalent temps plein
FA	Fiscalité additionnelle
FAJ	Fonds d'aide aux jeunes
FARPI	Fonds académique de rémunération des personnels d'internat
FB	Foncier bâti
FBCF	Formation brute de capital fixe
FCCT	Fonds de compensation des charges territoriales
FCTVA	Fonds de compensation pour la TVA
FDPTP	Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle
FFAPA	Fonds de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie

FMDI	Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion
FNB	Foncier non bâti
FNDMA	Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle des ressources
FP	Fiscalité propre
FPIC	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
FPT	Fonction publique territoriale
FPU	Fiscalité professionnelle unique
FSD	Fonds de solidarité en faveur des départements
FSDRIF	Fonds de solidarité des départements de la région Île-de-France
FSL	Fonds de solidarité pour le logement
FSRIF	Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France
GFP	Groupement de communes à fiscalité propre
GIR	Garantie individuelle de ressources
IADE	Infirmier anesthésiste diplômé d'État
ICF	Indemnité compensatrice forfaitaire
IFE	Institut de formation en ergothérapie
IFER	Impositions forfaitaires des entreprises de réseaux
IFMEM	Institut de formation des manipulateurs en électroradiologie
IFSI	Instituts de formation en soins infirmiers
INED	Institut national d'études démographiques
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
IRFR	Indicateur des ressources fiscales des régions
IRPP	Impôt sur le revenu des personnes physiques
LFI	Loi de finances initiale
LFR	Loi de finances rectificative
LMD	Licence-master-doctorat
LRL	Loi libertés et responsabilités locales
MAC	Marge d'autofinancement courant
MAPTAM	Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
MGP	Métropole du Grand Paris
M€	Million d'euros
Md€	Milliard d'euros
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
ODAC	Organismes divers d'administration centrale
ODAL	Organismes divers d'administration locale
OFGL	Observatoire des finances et de la gestion publique locales
OPHLM	Office public d'habitation à loyer modéré
PCH	Prestation de compensation du handicap
PETR	Pôle d'équilibre territorial et rural.
PF	Potentiel fiscal
PFA	Potentiel fiscal agrégé
PFI	Potentiel financier
PFIA	Potentiel financier agrégé
PFR	Prestation de fidélisation et de reconnaissance
PIB	Produit intérieur brut
PLF	Projet de loi de finances
PPCR	Parcours professionnels, carrières et rémunérations
PSD	Prestation spécifique dépendance
PSR	Prélèvements sur recettes
QPC	Question prioritaire de constitutionnalité
QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville
R&D	Recherche et développement
RCT	Relations avec les collectivités territoriales
REI	Recensement des éléments d'imposition à la fiscalité directe locale
REOM	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
RFF	Réseau ferré de France
RMA	Revenu minimum d'activité
RMI	Revenu minimum d'insertion
RMPP	Rémunération moyenne des personnes en place
RNIL	Route nationale d'intérêt local

ROM	Régions d'outre-mer
RRF	Recettes réelles de fonctionnement
RRI	Recettes réelles d'investissement
RSA	Revenu de solidarité active
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAN	Syndicat d'agglomération nouvelle
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SIASP	Système d'information sur les agents des services publics
SIVOM	Syndicat intercommunal à vocation multiple
SIVU	Syndicat intercommunal à vocation unique
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
SMPT	Salaire moyen par tête
SNCF	Société nationale des chemins de fer français
SPIC	Services publics à caractère industriel et commercial
SRU	Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains
SRV	Services régionaux de voyageurs
STIF	Syndicat des transports d'Île-de-France
TA	Tribunal administratif
TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales
TCA	Taxe communale additionnelle
TCFE	Taxe sur la consommation finale d'énergie
TDA	Taxe départementale additionnelle
TDIL	Travaux divers d'intérêt local
TDPF	Taxe départementale de publicité foncière
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TER	Transport express régional
TFNB	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
TFPB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
TH	Taxe d'habitation
THLV	Taxe d'habitation sur les logements vacants
TICPE	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques
TLV	Taxe sur les logements vacants
TOS	(Personnels) techniques, ouvriers et de service
TSCA	Taxe spéciale sur les conventions d'assurance
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
URA	Unité de raccordement d'abonnés
VAE	Valorisation des acquis de l'expérience
ZFU	Zone franche urbaine
ZRR	Zone de revitalisation rurale
ZRU	Zone de revitalisation urbaine
ZUS	Zone urbaine sensible

Pré-Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales

LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN 2021

L'observatoire des finances et de la gestion publique est institué par l'article 1.1211-4 du code général des collectivités territoriales, comme formation spécialisée du comité des finances locales.

Le rapport annuel de L'observatoire concourt à l'information du Gouvernement, du Parlement et des collectivités elles-mêmes sur la situation financière des administrations publiques locales.

Présenté au Comité des finances locales le 22 juin 2021, ce pré-rapport fournit les premières données statistiques sur les principaux aspects des finances locales : comptes et budgets des collectivités territoriales, fiscalité locale et intercommunalités.

